

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

UNITE – EGALITE - PAIX



STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE

SCHEMA DIRECTEUR DE LA STATISTIQUE
2011-2015

Avant-propos

La nécessité de redynamiser le Système statistique national (SSN) s'était imposé avec acuité depuis les années 2002 et 2003, lors de l'élaboration du Document Stratégique de la Réduction de la Pauvreté (DSRP), à cause du manque de données fiables et à jour, et du manque de coordination du SSN.

Pour apporter une solution durable à ces insuffisances du SSN, afin de lui permettre de répondre efficacement aux besoins de suivi et d'évaluation des politiques et programmes de développement du pays, et d'une façon générale, de satisfaire les besoins des utilisateurs en mettant à leur disposition des statistiques de qualité, diffusées dans les délais et conformes aux normes internationales, le Gouvernement de la République de Djibouti en étroite collaboration avec les partenaires au développement ont initié, en 2005, un processus de mise en place d'une Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS).

La première étape de ce processus avait consisté à élaborer, en 2005, un Schéma directeur de la statistique pour la période 2006 – 2010. Ce schéma directeur 2006 – 2010 n'était pas encore adopté par le Gouvernement, quand le Président de la République lançait en janvier 2007 l'Initiative Nationale pour le Développement Social (INDS). L'INDS, en faisant ressortir les insuffisances en la mise en œuvre du DRSP, redéfinit les priorités majeures de l'action du Gouvernement en termes de promotion de l'accès aux services sociaux de base, de restructuration de l'appareil productif national et de l'assistance aux personnes en grande vulnérabilité. Elle se fonde sur les principes de bonne gouvernance politique, sociale, économique et financière.

Il a alors paru indispensable de réviser le document du schéma directeur, avant de le soumettre à l'approbation du Gouvernement, pour y intégrer les plans et programmes d'actions identifiés par le SSN pour répondre aux besoins d'information de l'INDS que les experts qualifient, dans ces orientations, de DSRP de seconde génération en matière de développement et de lutte contre la pauvreté. Cette révision a aussi permis de mettre à jour les plans et programmes d'actions des départements sectoriels statistiques par rapport aux activités réalisées depuis 2006, et d'insister sur les dimensions du genre et de l'environnement en statistique.

La mise à jour du Schéma directeur de la statistique 2006 – 2010 a abouti au Schéma directeur de la statistique 2009 – 2013 avec un projet de nouvelle loi statistique et les textes connexes. Ces deux textes ont été adoptés par le Gouvernement en janvier 2010. Mais compte tenu du décalage significatif de plus de 3 ans entre sa date de mise à jour (2008) et la date arrêtée de son adoption par l'assemblée Nationale, le schéma directeur, à cause du caractère dynamique des activités statistiques, a du être revisité pour enlever les activités déjà réalisées et pour réactualiser les plans d'actions.

Le Schéma directeur reste celui de l'ensemble du SSN, son processus de formulation ayant impliqué dans sa première version toutes les composantes du SSN, aussi bien les départements de statistiques sectorielles, les autorités politiques, les organismes internationaux que la société civile.

La mise en œuvre de ce Schéma directeur de la statistique nécessitera de l'implication de tous et toutes pour asseoir de meilleures conditions de production de statistiques fiables et à jour, point de départ de toute politique de développement intégré fondée sur la bonne gouvernance.

M. Ilyas Moussa Dawaleh
Ministre de l'Economie, des Finances, chargé de l'Industrie

Sommaire

CARTE D'IDENTITE DE DJIBOUTI.....	9
RESUME EXECUTIF DU SCHEMA DIRECTEUR DE LA STATISTIQUE 2011 - 2015	11
CONTEXTE ET PROCESSUS	19
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS.....	21
1.1. CONTEXTE NATIONAL.....	21
1.2. CONTEXTE REGIONAL ET INTERNATIONAL	22
2. PROCESSUS D'ELABORATION DE LA SNDS	24
ETAT DE LA DEMANDE ET DE L'OFFRE STATISTIQUES.....	28
3. ANALYSE DE L'ADEQUATION DE LA DEMANDE ET DE L'OFFRE STATISTIQUE.....	29
3.1. LA DEMANDE STATISTIQUE.....	29
3.2. L'OFFRE STATISTIQUE	33
3.2.1. <i>Situation du Système statistique national</i>	33
3.2.1.1. La gouvernance du Système statistique national.....	33
3.2.1.2. Les structures du Système statistique nationale	34
a. La Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques	34
b. Autres services statistiques du Système statistique national.....	35
3.2.2. <i>Evaluation des facteurs caractérisant et influant le Système statistique national</i>	36
3.2.2.1. Forces du Système statistique national.....	36
3.2.2.2. Faiblesses du Système statistique national	37
a. Insuffisances du cadre légal et réglementaire	37
b. Faiblesse quantitative et qualitative des ressources humaines	40
c. Faible capacité de production statistique	41
d. Utilité amoindrie des statistiques et faible accessibilité des données	42
e. Faiblesse du financement des activités statistiques courantes	43
3.2.2.3. Opportunités et menaces du Système statistique national	44
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	45
PLAN D'ACTION DE LA SNDS.....	45
4. ORIENTATIONS STRATEGIQUES	47
4.1. VISION, MISSION ET PRINCIPES DIRECTEURS DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL.....	47
4.1.1. <i>Vision</i>	47
4.1.2. <i>Mission</i>	47
4.1.3. <i>Principes directeurs de la statistique officielle</i>	48
4.2. RESULTATS ATTENDUS ET OBJECTIFS STRATEGIQUES.....	49
4.3. LES OBJECTIFS OPERATIONNELS	50
5. PLAN D'ACTION DE LA SNDS	50
5.1. ETABLIR UN NOUVEAU CADRE REGLEMENTANT LES ACTIVITES STATISTIQUES ET ORGANISANT LA COORDINATION DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL.....	54
5.1.1. <i>Mettre à jour les textes réglementaires et la réforme institutionnelle</i>	56
5.1.2. <i>Mettre en place un système de coordination technique effective dans les domaines retenus dans le SDS 2011-2015</i>	57
5.1.3. <i>Restructurer la DISED pour répondre aux enjeux de la nouvelle Loi statistique</i>	57
5.2. DEVELOPPER EN QUANTITE ET EN QUALITE LES RESSOURCES HUMAINES AFFECTEES AU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL.....	58
5.2.1. <i>Former et recruter les cadres et agents nécessaires au Système statistique national</i>	58
5.2.2. <i>Former et recycler le personnel affecté actuellement au Système statistique national</i>	59
5.3. AMELIORER LA QUALITE GLOBALE ET LA REGULARITE DES STATISTIQUES PRODUITES	60
5.3.1. <i>Maîtriser la connaissance de la population du pays en ce qui concerne son effectif, ses différentes composantes et sa dynamique</i>	61
5.3.2. <i>Créer un véritable système centralisé de collecte et mise à disposition des données d'état civil sur l'ensemble du territoire</i>	62
5.3.3. <i>Adapter la production statistique aux besoins de suivi des conditions de vie des ménages et d'évaluation de la pauvreté</i>	62

5.3.4.	<i>Etablir progressivement pour chaque secteur une méthodologie précise et régulièrement évaluée</i>	63
5.3.5.	<i>Etablir et publier mensuellement des indices de prix à la consommation comparables sur le plan régional et international</i>	63
5.3.6.	<i>Améliorer la collecte, le traitement et la diffusion des statistiques du commerce extérieur</i>	64
5.3.7.	<i>Elaborer et diffuser des statistiques de balance des paiements de qualité reconnue</i>	64
5.3.8.	<i>Appuyer la mise en place d'une unité de production des statistiques budgétaires et financières</i>	65
5.3.9.	<i>Consolider le dispositif d'élaboration des comptes nationaux et mettre en place le SCN 93</i>	65
5.3.10.	<i>Créer un service de statistique unique au sein du MAEM-RH</i>	67
5.3.11.	<i>Créer une structure commune de statistiques dans les domaines de l'industrie, du commerce et des services</i>	67
5.3.12.	<i>Appuyer la mise en place de l'Observatoire national des transports</i>	68
5.3.13.	<i>Consolider le dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques de l'éducation</i>	68
5.3.14.	<i>Regrouper l'ensemble des fonctions statistiques relevant des filières de l'emploi et du travail, au sein d'une même entité</i>	69
5.3.15.	<i>Finaliser la mise en place d'un système cohérent d'information sanitaire</i>	70
5.3.16.	<i>Renforcer les capacités d'analyse de la Direction de l'Habitat</i>	70
5.4.	FAVORISER L'ACCES AUX DONNEES ET PROMOUVOIR UNE CULTURE STATISTIQUE	71
5.4.1.	<i>Etablir à la Direction de la Statistique une politique de diffusion limitée mais efficace</i>	71
5.4.2.	<i>Définir pour chaque secteur producteur un format de diffusion adapté</i>	72
5.4.3.	<i>Sensibiliser les décideurs et le public à l'utilisation des statistiques</i>	72
5.4.4.	<i>Respecter les normes de diffusion internationales</i>	72
6.	MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION	73
6.1.	MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE.....	73
6.2.	SUIVI ET EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNDS	74
7.	CONDITIONS DE REUSSITE DE LA STRATEGIE	75
7.1.	LES FACTEURS CRITIQUES DE RISQUES	75
7.2.	LES MESURES D'ATTENUATION	76
8.	FINANCEMENT DE LA SNDS	77
8.1.	COUT DU PROGRAMME DE PRODUCTION ET DU PLAN D'ACTIONS 2011-2015	77
8.2.	FINANCEMENT DES ACTIONS PRIORITAIRES	79
9.3	COORDINATION DU FINANCEMENT DE LA STATISTIQUE.....	80
	ANNEXES.....	83
	ANNEXE 2: REPARTITION DES COUTS DU PROJET DE SDS 2011-2015 PAR OBJECTIF OPERATIONNEL OU SECTORIEL ET PAR RUBRIQUE DE COUTS	94
	ANNEXE 3 : REPARTITION DES COUTS DU SDS 2011 – 2015 PAR RUBRIQUE (EN %)	106
	ANNEXE 4 : REPARTITION DES COUTS DU PROJET DE SNDS 2011-2015 PAR DOMAINE STATISTIQUE (EN %)	107
	ANNEXE 5: TABLEAU DES COUTS PARAMETRIQUES UTILISES POUR LE CHIFFRAGE DU PLAN D'ACTIONS	108
	ANNEXE 6: PROJECTION DES INDICATEURS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES STATISTIQUES EN 2010 ET 2012	110

Sigles et abréviations

AN	Assemblée Nationale
BAD	Banque africaine de développement
BCD	Banque centrale de Djibouti
BCR	Bureau central du recensement
CCIA	Chambre de commerce et de l'industrie
CEA	Commission économique pour l'Afrique
DEPCI	Direction des études, de la planification et de la coopération internationale
DESI	Direction de l'Epidémiologie et du Système d'Information Sanitaire
DINAS	Direction nationale de la statistique
DISED	Direction de la statistique et des études démographiques
EDAM	Enquête djiboutienne auprès des ménages
EDIM	Enquête djiboutienne à indicateurs multiples
EDSF/PAPFAM	Enquête Démographique et de Santé / Projet Pan-Arabe de la Santé de la Famille
FAD	Fonds africain de développement
FDJ	Francs Djibouti
FFOM	Forces – Faiblesses – Opportunités - Menaces
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies en matière de Population
IPC	Indice des prix à la consommation
IS	Indicateurs sociaux
MAEM-RH	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la mer, chargé des ressources hydrauliques
MEFPP	Ministère de l'économie, des finances et de la planification, chargé de la privatisation
MICS	Enquête à indicateurs multiples
OMD	Objectifs de développement du Millénaire
OPS	Organisme de protection sociale
PARIS21	Partenariat statistique au service du développement au 21 ^{ème} siècle
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PCI	Programme Prix, Comparaison Internationale
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RCS	Renforcement des capacités statistiques
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCN93	Système de comptabilité nationale, version 1993
SGDD	Système général de diffusion des données (FMI)
SIG	Système d'information géographique
SIS	Système d'information sanitaire
SDS	Schéma directeur de la statistique
SNDS	Stratégie nationale de développement de la statistique
SNIS	Système national d'information sanitaire
SNDS	Stratégie nationale de développement de la statistique
SSN	Système statistique national
TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Carte d'identité de Djibouti

Situation géographique

La République de Djibouti est située dans la partie orientale de la corne de l'Afrique. Elle partage ses frontières avec l'Éthiopie au Nord-Ouest, la Somalie et l'Érythrée au Sud-Est et le Golfe d'Aden à l'Est avec 300 Km de côtes à l'entrée de la Mer Rouge et à la sortie de l'Océan Indien. Elle a une superficie de 23 000 Km² et est localisée entre le 13° degré de latitude Nord et les 41° et 44° degrés de longitude Est. Au niveau administratif le pays comprend, depuis 2005, la ville de Djibouti, la capitale avec un statut particulier, et cinq régions dont les chefs lieux sont les villes d'Arta, d'Ali Sabieh, de Dikhil, de Tadjourah et d'Obock. Avant cette date le pays était divisé en cinq districts : district de Djibouti-ville, district de Ali Sabieh, district de Dikhil, district de Tadjourah, district de Obock. Son climat est aride et chaud. La pluviométrie y est faible avec moins de 150 mm de pluies en moyenne par an.

Situation démographique

La population de la République de Djibouti était 818 159 habitants en 2009 selon les résultats du 2^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Les 70,6% de cette population vit en ville et les habitants de la seule ville de Djibouti en représentent 58,1%. En matière d'éducation, les données disponibles montrent une évolution notable dans la scolarisation des jeunes avec un indice de parité scolaire de 0,98. Le taux net de scolarisation dans l'ensemble du primaire est évalué à 66,2%. Cependant le taux d'analphabétisme des adultes reste élevé et se situe autour de 43%. Le chômage touchait près de 60% de la population active en 2002 et il était particulièrement élevé chez les femmes et les jeunes. Au plan sanitaire, des évolutions positives ont été observées au niveau des taux de la mortalité infantile et infanto-juvénile qui sont respectivement passés de 103‰ à 67‰ et de 124‰ à 94‰ entre 2002 et 2006 selon les données disponibles des enquêtes. Mais au même moment on notait une dégradation de l'état nutritionnel des enfants de 6 à 59 mois et la malnutrition aiguë globale touchait près de 21% de ces enfants, dont près de 29% étaient en situation d'insuffisance pondérale. Par ailleurs, une forte concentration des structures sanitaires dans les villes au détriment des villages et campagnes est à souligner.

Situation socio-économique

Le rapport mondial sur le développement humain de 2010 classe Djibouti au 147^è rang parmi les pays de « faible développement humain » avec un IDH de 0,402 et un PIB per capita de 1139 \$US (estimation du FMI en 2008). Selon le rapport de l'enquête sur les indicateurs sociaux - EDAM2-IS - la pauvreté s'était accrue entre 1996 et 2002. Les incidences de la pauvreté extrême et la pauvreté relative étaient respectivement estimées à 42 % et à 74%. Cette pauvreté est associée à un fort taux de chômage, 60% de la population active en 2002 selon EDAM2-IS, et à des cycles de sécheresse de plus en plus rapprochés depuis les quinze dernières années. L'activité économique du pays est dominée à 76,6% par le secteur tertiaire (services, transports, communications) dont l'essentiel est localisé à Djibouti ville. Les secteurs primaire et secondaire ne représentent que 4,2% et 19,2% du PIB. Le secteur primaire se caractérise par l'élevage, la production maraîchère et la pêche artisanale. Son développement est entravé par des calamités naturelles et des conditions climatiques défavorables. Le développement de l'élevage, qui relève du type traditionnel, est toujours remis en cause par les sécheresses récurrentes, l'insuffisance des ressources hydriques et le manque de structures sanitaires et vétérinaires. L'agriculture est très peu pratiquée à cause de l'aridité du climat et la rareté des ressources en eau. Seulement 1 325 hectares des terres sont actuellement cultivés (source : Direction de l'Agriculture). En dehors des produits de la pêche et de l'élevage, le pays importe la quasi-totalité de sa nourriture, y compris les légumes et les fruits.

**Résumé exécutif du Schéma Directeur de la Statistique
2011 - 2015**

Contexte

- **Lutte contre la pauvreté**

La mise en œuvre des stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté telles que définies dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) en 2003, puis menées à travers l'Initiative Nationale pour le Développement Social (INDS) qui a été lancée par le Gouvernement en janvier 2007, requiert un dispositif permanent de suivi et d'évaluation des politiques et programmes de développement économique et social. Ce dispositif doit s'appuyer, pour être efficace, sur des statistiques fiables, à jour et disponibles. En effet, l'INDS redéfinit les priorités majeures de l'action gouvernementale en tant que projet de société « *destiné à réduire la fracture sociale, à combattre l'exclusion et à faire reculer la pauvreté* ». Cependant elle « *n'est ni un projet ponctuel, ni un programme conjoncturel de circonstance. C'est un chantier de mandature ouvert en permanence.* »¹

- **Compétitivité de l'économie**

Un autre axe stratégique de développement économique est de " *renforcer la compétitivité du pays et créer les conditions d'une croissance économique forte et durable* " ² visant à promouvoir la place de Djibouti comme une plate-forme économique et financière compétitive au plan régional et international. Ceci implique nécessairement la mise en place de dispositifs permanents et performants, de collecte, de traitement et d'analyse de l'information statistique sur Djibouti et l'observation régulière des dynamiques économiques des pays de la région, à travers un réseau de collecte de données générales, économiques et financières de bonne qualité.

- **Décentralisation régionale**

Le processus de décentralisation, entamé depuis 2005 dans le cadre de la bonne gouvernance et de pôles régionaux de développement économique, social et culturel, nécessite des données statistiques désagrégées relatives à la démographie, à l'activité économique et socioculturelle des différentes régions du pays.

- **Principes fondamentaux de la statistique officielle**

L'application du premier principe fondamental de la statistique officielle, à savoir que " *la statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique* ", a comme corollaire l'accès à l'information de toute nature et sous toutes les formes. Cet accès est considéré comme un droit fondamental du citoyen et un élément essentiel de la bonne gouvernance.

- **Engagements internationaux de la République de Djibouti**

La République de Djibouti a souscrit à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Outre le rôle de catalyseur de l'aide officielle au développement, cette souscription à la réalisation des OMD répond à un besoin de suivi à l'échelle mondiale qui implique des engagements des pays et en particulier, un engagement total du système

¹ Extrait du discours du Président de la République en janvier 2007

² Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté - 2004

statistique national à travers la satisfaction des besoins de suivi et évaluation des programmes officiels de développement.

L'adhésion de Djibouti au Système général de diffusion de données (SGDD) du FMI ou aux exigences des organisations sous-régionales tel qu'en particulier le Marché commun de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe (COMESA³), l'Agence Intergouvernementale de Développement (IGAD⁴), signifie que le pays s'engage à produire des statistiques conformes aux normes internationales autour des dimensions suivantes : (i) les données (champ d'application, périodicité et délai de diffusion); (ii) la qualité; (iii) l'intégrité dans la production des données; (iv) l'utilité; et (v) l'accès du public à ces données.

Etat du Système statistique national (SSN)

L'état actuel du Système statistique national (SSN), qualifié de « sous-développé » ne permet pas de faire face aux nouvelles demandes de statistiques de qualité générées par les nouveaux enjeux et défis politiques, économiques, sociaux et culturels. En effet le SSN de Djibouti est caractérisé par :

- **Inadaptation du cadre légal et réglementaire**

L'efficacité du système statistique dépend avant tout de ses bases légales énumérées dans la Loi statistique N° 196/AN/81 qui est ancienne, non appliquée dans ses dispositions concernant l'obligation de réponse, et non explicite sur l'utilisation des sources à des fins statistiques. De plus, le Comité de Coordination statistique créé auprès de la Direction de la Statistique (DISED) par cette Loi n'est pas fonctionnel et n'est pas représentatif des parties prenantes, producteurs et utilisateurs de statistiques. D'où une absence de coordination statistique effective et son corollaire, l'inexistence de dialogue entre producteurs et utilisateurs des données statistiques.

Cette absence de coordination est aussi doublée d'un manque d'harmonisation des méthodes de collecte, ce qui engendre un manque de discipline au niveau de la production des données, dans un contexte marqué par l'absence de tradition en matière de suivi et évaluation des activités statistiques.

- **Faiblesse quantitative et qualitative des ressources humaines**

La DISED et l'ensemble des structures de production statistique du pays se trouvent confrontés à un manque crucial de statisticiens, tous niveaux confondus, pour conduire les activités techniques régulières. Cette situation délicate des ressources humaines s'explique par : (i) l'absence sur le marché de l'emploi de cadres statisticiens supérieurs ou moyens, ce qui risque de s'aggraver car il semble qu'il n'y ait pas actuellement de personnel en formation statistique, et (ii) l'absence d'un statut incitatif pour les statisticiens en activité. A titre indicatif, la DISED ne dispose actuellement que de trois Ingénieurs de travaux statistiques et de deux Adjoints techniques de la statistique par rapport à des besoins de l'ordre de 8 Ingénieurs statisticiens économistes et Ingénieurs démographes; 20 Ingénieurs des travaux

³ Sigle anglais de l'organisation sous-régionale

⁴ Sigle anglais de l'organisation sous-régionale

statistiques ou équivalent; et 40 Adjointes techniques de la statistique ou équivalent pour pouvoir atteindre les objectifs fixés par rapport à la satisfaction des besoins de statistiques.

- **Ressources budgétaires limitées**

Si parmi toutes les structures productrices de statistiques, seule la DISED déclare disposer d'un budget propre à la production statistique, celui-ci reste presque intégralement orienté vers des frais de personnel.

Cette faiblesse du financement intérieur des activités statistiques entraîne des impacts négatifs sur les processus de collecte et de traitement de l'information, et un recours systématique au financement extérieur pour les enquêtes requises par une demande « circonstancielle », mais qui en tant que seul financement disponible, s'oriente indirectement vers le fonctionnement régulier des organes statistiques.

Stratégie nationale de développement de la statistique

La nécessité et l'urgence d'engager un processus de formulation d'une Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS), dont la première étape est l'élaboration du Schéma directeur de la statistique, découlent du caractère sous-développé du Système statistique national, des nouveaux enjeux liés à la fois, à la vision stratégique de développement de Djibouti et au respect des engagements internationaux tels que le suivi de la réalisation des OMD et l'adhésion au SGDD.

- **Objectifs et résultats escomptés**

La Stratégie nationale de développement de la statistique vise à restructurer et à redynamiser le Système statistique national afin de rendre l'outil statistique capable de répondre durablement aux demandes de statistiques et aux besoins de suivi et d'évaluation des politiques, des programmes et projets de développement par la mise à disposition de statistiques de qualité, conformes aux normes internationales et diffusées dans les délais.

Si le Schéma directeur de la statistique est convenablement mis en œuvre, alors les résultats suivants seront assurés :

- la revitalisation du Système statistique national par l'adoption de la nouvelle Loi Statistique qui garantit la coordination effective des activités statistiques, la validation méthodologique des travaux en amont, le dialogue entre utilisateurs et producteurs;
- le renforcement des systèmes administratifs statistiques, en particulier au niveau régional;
- la fiabilité et l'exploitation des données améliorées à travers la diffusion des données, des métadonnées et des analyses ;
- la cohérence dans l'organisation des enquêtes statistiques et l'adaptation de la production statistique aux besoins de suivi et d'évaluation de la pauvreté et des conditions de vie des ménages

- l'efficacité du soutien des bailleurs par l'intégration de leurs activités au programme d'ensemble de la production statistique ;
- la mise œuvre d'un plan de formation et de valorisation des ressources humaines du système statistique; et
- la mise œuvre d'un plan de diffusion et d'informatisation pour la valorisation de la production statistique mis en œuvre.

- **Coûts du schéma directeur de statistique**

Le coût total estimé de la mise en œuvre du projet du SDS 2011-2015 s'élève à environ 3608 millions de francs Djibouti, soit 20,4 millions de dollars US. Il faut noter l'importance respective des statistiques économiques (30,0%), les statistiques démographiques et sociales (17,6%), le renforcement institutionnel et du cadre légal et réglementaire du Système statistique national (17,1%), le suivi des conditions de vie des ménages (12,7 %), population et statistiques d'état civil (10,8%), le développement des ressources humaines (8,1%), et la publication et la diffusion (3,8 %).

Répartition des coûts du projet du SDS 2011-2015 par domaine statistique

Domaine statistique	Coûts (en milliers de FDJ)					
	Total	2011	2012	2013	2014	2015
Axe 1: Cadre légal et réglementaire	615838	85487	305308	85469	63821	75754
Axe 2: Formation	293413	28289	90600	115004	40920	18600
Axe 3: Qualité et Régularité des statistiques	2562666	685392	512164	460568	490634	413906
<i>Dont</i>						
<i>Population (Analyse données du recensement de la population et statistiques d'état civil)</i>	389958	99807	182844	30210	36008	41088
<i>Conditions de vie des ménages</i>	381914	85440	12218	65447	168625	50184
<i>Méthodologies</i>	74814	26113	8117	11641	16234	12709
<i>Statistiques économiques</i>	1081590	328642	191674	213322	161278	186676
<i>Statistiques démographiques et sociales</i>	634390	145391	117311	139949	108490	123250
Axe 4: Publication et Diffusion	135851	13328	48470	24684	24684	24684
Total général	3607767	812496	956542	685726	620059	532944

Actuellement, mises à part les programmations budgétaires pour les statistique des secteurs de la santé et de l'éducation qui sont déjà intégrées dans les programmes globaux de financement des ministères concernés et qui ont déjà fait, en grande partie, l'objet de mobilisation de fonds, le problème du financement du projet de SDS 2011-2015 reste posé, car les financements acquis ou en cours de négociation sont estimés à près de 4,3% % du budget total

hors secteur santé et éducation et ne concernent que l'enquête budget consommation, l'enquête budget temps des ménages et l'ouverture d'une filière de formation de statisticiens.

- **Conditions de réussite de la SNDS**

- **Engagement politique**

Le processus de formulation de la SNDS et de l'élaboration du Schéma directeur de la statistique a montré que le pilier le plus important sur lequel repose la réussite de mise en œuvre du Schéma Directeur reste, d'abord et avant tout, l'engagement et la prise de conscience des autorités politiques sur l'importance du rôle de la statistique et son nécessaire renforcement durable.

Il appartiendra aux pouvoirs publics de matérialiser leur engagement politique vis à vis du développement de la statistique, à travers une déclaration et une mise en œuvre de politique statistique claire prenant la nouvelle Loi statistique et le Schéma directeur de la statistique comme les seuls cadres de référence et de politique nationale en matière de statistique. Cela suppose la mise en place effective du Conseil supérieur de la statistique et des organes techniques connexes, le financement et le suivi de tous les plans d'action du Schéma directeur de la statistique.

- **Coordination du financement de la statistique**

Une autre condition importante de la réussite de la Stratégie de nationale de développement de la statistique et de la mise en chantier de Schéma directeur de la statistique est la coordination des financements extérieurs des opérations statistiques à travers la création d'un Groupe de partenaires de la statistique (avec un partenaire choisi comme le leader du Groupe) qui réunira les partenaires internationaux et aura pour tâche de coordonner et discuter avec les organes de pilotage du SDS, des programmes des opérations statistiques et de la mobilisation des financements de leur réalisation.

Première partie
Contexte et processus

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

La nécessité et l'urgence de la réforme du Système statistique national (SSN) en République de Djibouti trouvent leur justification dans un contexte marqué par de nouvelles exigences du développement économique et social du pays qui résultent de grandes options prises en matière économique et sociale d'une part, et un regain d'intérêt au niveau international, en matière de renforcement des capacités statistiques, d'autre part.

1.1. Contexte national

Aucun Schéma directeur de la statistique (SDS) n'a été élaboré et mis en œuvre à Djibouti. Toutefois par le passé, la nécessité de renforcer l'appareil statistique national et d'améliorer la pertinence et la qualité des statistiques a été soulignée, et deux initiatives majeures avaient été conduites, à savoir: la Table Ronde sur les Statistiques officielles tenue en juin 1989 et le Séminaire sur l'Evaluation et les perspectives de l'appui institutionnel à la planification et à la statistique organisé en octobre 1997.

L'idée d'un renforcement des capacités statistiques a été relancée dans le cadre du processus d'élaboration et de mise en œuvre du Document intérimaire de Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I) adopté par le Gouvernement en juin 2001. Elle a été approfondie lors du processus de formulation du DSRP final de 2003⁵ qui s'était heurtée à la faiblesse structurelle tant quantitative que qualitative et à l'incohérence des données statistiquement liée à un manque de coordination du SSN. C'est pourquoi l'atelier de validation du DSRP final avait instamment recommandé de mettre en place un plan de développement du SSN.

Ainsi le contexte national se trouve marqué par un regain d'intérêt en matière de renforcement des capacités statistiques. Ce regain d'intérêt est lié à plusieurs événements et actions concrètes sur le plan politique, économique, social et culturel dont la conduite, tout en générant de nouveaux besoins d'informations, accentuent la demande de statistiques fiables et à jour produites et diffusées selon les normes internationales :

- la définition et la mise en place des stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté, menées à travers le DSRP en 2003, puis à travers l'Initiative Nationale pour le Développement Social (INDS), lancée par le Gouvernement en janvier 2007. L'INDS est un projet de société « *destiné à réduire la fracture sociale, à combattre l'exclusion et à faire reculer la pauvreté* ». Elle est fondée dans ses orientations sur les principes de bonne gouvernance politique, sociale, économique et financière. Les plans et programmes d'actions de l'INDS, qui s'apparentent à ceux des DSRP de seconde génération, requièrent un dispositif de suivi⁶ et d'évaluation⁷ des politiques officielles qui doit s'appuyer sur des statistiques fiables et disponibles permettant des analyses fines en vue d'aider à des prises de décisions importantes. En effet tout

⁵ Le DSRP final a été validé dans le cadre d'un Atelier national en juillet 2003 et soutenu par les institutions de Bretton Woods le 4 juin 2004.

⁶ Le suivi est un processus continu, qui utilise la collecte systématique d'informations, selon des indicateurs spécifiques, pour fournir aux gestionnaires et aux parties prenantes d'une action de développement en cours, des éléments sur les progrès réalisés, les objectifs atteints et l'utilisation de fonds alloués.

⁷ L'évaluation est un mécanisme (ou un processus) qui vise à examiner aussi systématiquement et objectivement que possible, une action de développement, en vue d'apporter un jugement afin de guider les décideurs.

comme le DSRP auparavant, l'INDS constitue le cadre de référence pour les stratégies et les programmes sectoriels ou transversaux intégrant l'ensemble des cadres de planification et d'orientation stratégique du pays ;

- la volonté du Gouvernement de « *renforcer la compétitivité du pays et de créer les conditions d'une croissance économique forte et durable* » vise à promouvoir la place de Djibouti comme plate forme économique et financière compétitive au plan régional. Ce qui implique la mise en place de dispositifs permanents, de collecte, de traitement et d'analyse de l'information statistique sur Djibouti, et l'observation régulière des dynamiques économiques des pays de la région, à travers un réseau de collecte de données générales, économiques et financières.
- le processus de décentralisation, engagé depuis 2005 par les autorités politiques sur les principes de la bonne gouvernance et de la recherche des voies et moyens durables pour le développement des structures économiques et sociales des différentes régions du pays, nécessite la maîtrise des chiffres de populations et des données statistiques plus désagrégées à tous les niveaux.

1.2. Contexte régional et international

Sur le plan mondial, le thème du renforcement des capacités statistiques a pris un tournant décisif à partir des années 1990 et il a été réaffirmé lors la *Conférence internationale sur le financement du développement*, tenue à *Monterrey* (Mexique) en février 2002 et par une deuxième conférence sur la gestion du développement axée sur les résultats, dite *Table ronde internationale de Marrakech* tenue en février 2004, avec comme thème central de « *Mieux mesurer, et assurer le suivi et la gestion du développement axée sur les résultats* ». Cette Table ronde tire son originalité dans la reconnaissance d'inclure le développement de la statistique dans le dialogue politique entre les pays partenaires et les donateurs et reste centré sur six principales mesures: (i) Une planification stratégique générale des systèmes statistiques et des aides à apporter aux pays à faible revenu en vue de préparer des Stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) pour 2006; (ii) Renforcer les préparatifs de la série des recensements de la population de 2010; (iii) Accroître le financement pour le renforcement des capacités statistiques; (iv) Mettre en place un réseau international d'enquêtes auprès des ménages; (v) Entreprendre, en 2005, des améliorations nécessaires au suivi de la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD); (vi) Augmenter la responsabilité du système statistique international. Ces mesures sont connues comme le Plan d'action de Marrakech pour la statistique (MAPS)⁸.

Sur plan régional et sous régional des actions de coordination et d'harmonisation de statistiques sont menées à l'intérieur les organisations dont Djibouti est membre, telles que le Marché commun des pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA)⁹ avec l'harmonisation des statistiques du commerce extérieur, la Banque Africaine de Développement (BAD) avec la composante africaine du Programme de Comparaison Internationale (PCI-Afrique) qui comporte une forte composante de renforcement des capacités statistiques en plus des travaux spécifiques sur les statistiques de prix et les comptes nationaux.

⁸ Sigle anglais du Plan d'action.

⁹ Sigle anglais du marché commun

D'autre part, les organisations panafricaines se sont résolument lancées ces dernières années, avec l'appui d'organismes internationaux, dans un processus de développement des structures et des cadres de référence pour les activités statistiques sur le continent. La création de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), plus d'une décennie auparavant, en a été le premier signe. Ce processus peut à présent être qualifié d'irréversible au travers des actions déjà menées ou en cours tant qu niveau sous-régionales que régionales telles que :

- l'élaboration et l'adoption en 2006 d'un Cadre Stratégique de Référence pour le Développement de la Statistique en Afrique par la Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA) en collaboration avec la BAD et le Secrétariat du Consortium du Partenariat statistique au service du développement au XXIe siècle (PARIS21) et de la Banque mondiale;
- l'élaboration de la Charte Africaine de la Statistique par la Commission de l'Union africaine (CUA) en partenariat avec la CEA et la BAD. La Charte Africaine de la Statistique devra être soumise à l'approbation du sommet des Chefs d'Etat de l'UA ;
- la création du Centre Africain de la Statistique en 2006 par la CEA ;
- l'élévation de la Division de la statistique de la BAD en un Département de la statistique ;
- la mise à la disposition des instituts nationaux de statistiques d'expertises pour l'élaboration des SNDS par la BAD, la CEA et le Secrétariat de PARIS21 ; et
- la création du Fond africain de la statistique sous l'égide de l'Union Africaine.

En matière de respect des engagements internationaux, il faut noter en premier lieu la réalisation des OMD, qui sont reflétés explicitement ou implicitement dans les objectifs nationaux définis dans le DSRP. Outre le rôle de catalyseur de l'aide officielle au développement, cette souscription par le pays, à la réalisation des OMD répond à un besoin de suivi à l'échelle mondiale qui implique des engagements des pays et en particulier, un engagement total des systèmes nationaux de statistique. En second lieu, il faut noter l'adhésion de la République de Djibouti au Système Général de Diffusion des Données (SGDD), qui implique la fixation d'échéances et de plans d'action pour se mettre en conformité avec les objectifs du SGDD autour des dimensions essentielles de qualité des données et qui répondent à la même problématique de renforcement des capacités statistiques visée par la SNDS.

Ce contexte national, régional et international a suscité un engagement ferme des autorités et un large consensus grâce à l'implication et la participation de tous les acteurs au processus d'élaboration du Schéma directeur de la Statistique (SDS), le document de la SNDS, qui est avant tout un document de politique d'orientation mais aussi, un outil de planification et un moyen efficace de coordination. Le processus de formulation de la SNDS a abouti dans les délais impartis malgré la complexité des travaux techniques engagés depuis 2004 et finalisés en 2008, cela grâce à la participation active des producteurs et utilisateurs de la statistique. Il constitue une première étape importante dans le développement des capacités statistiques, qui reste à consolider par la mise en œuvre de l'ensemble des conditions de réussite de la stratégie.

2. PROCESSUS D'ELABORATION DE LA SNDS

A l'instar des autres pays africains, la République de Djibouti s'est engagée depuis 2005 dans un processus de développement de son appareil statistique afin de répondre à une forte demande de données statistiques nécessaires au pilotage de l'ensemble des programmes de développement économique et social. Ce processus de développement passe par la réforme du système statistique national (SSN), dont la nécessité et l'urgence trouvent leur justification dans deux raisons complémentaires majeures que sont: (i) l'état sous-développé du SSN malgré quelques actions ponctuelles de réhabilitation; et (ii) l'émergence de nouveaux besoins statistiques qui ne peuvent être satisfaits par les faibles capacités statistiques actuelles.

Le point de départ de ce processus est un diagnostic de situation partagé par toutes les parties prenantes, qui débouche ensuite sur des mesures structurelles et interventions de renforcement des capacités statistiques. Une Feuille de Route a été publiée en Février 2005, pour parachever le processus de formulation de la Stratégie nationale de développement de la statistique, qui a bénéficié d'un nombre important d'études et travaux rappelés ci-après:

- *le diagnostic du Système statistique national* réalisé en avril-mai 2004 et validé dans le cadre d'un atelier national en septembre 2004;
- *l'étude sur la formulation des stratégies de renforcement des capacités statistiques aussi bien au niveau central qu'au niveau sectoriel*, réalisée en avril 2005. Cette étude avait pour objet d'approfondir le diagnostic statistique de 2004 et d'identifier des axes stratégiques de renforcement des capacités statistiques en ressources humaines et en matériels des principaux services producteurs de statistiques;
- *l'étude sur la gouvernance du Système statistique national et l'architecture générale de sa réforme* réalisée en Juin 2005, qui visait à élaborer un cadre réglementaire des activités statistiques et à proposer les schémas d'organisation pour la coordination du SSN;
- *le rapport préliminaire sur la Vision et les orientations stratégiques du développement de la statistique*, fait en Juin 2005, qui a initié la synthèse des travaux techniques antérieurs;
- *l'élaboration du Cahier de charge du Système statistique national et propositions de plan de formation faites* en Octobre 2005. Cette étude visait à (i) élaborer une plateforme permettant à chacun des acteurs du SSN de se positionner vis à vis de l'ensemble de la production statistique du pays et (ii) formuler un plan de formation chiffré de ressources humaines, dans la perspective d'un renforcement durable des capacités statistiques;
- *la Proposition de programme de production et de plan d'actions sectorielles*, faite en Novembre/Décembre 2005. Cette proposition part d'une vision de la statistique officielle et des orientations stratégiques autour desquels découlent des objectifs opérationnels et sectoriels tant dans les domaines des statistiques économiques que ceux des statistiques démographiques et sociales. Afin de dégager un consensus encore plus large autour des axes stratégiques et opérationnels, et des plans d'actions, un atelier national de validation du document d'orientation et d'actions en matière de politique de développement de la statistique a lieu en décembre 2005.
- *l'élaboration du document de Stratégie de développement et de réduction de la pauvreté intitulé Initiative Nationale pour le Développement Social (INDS)*. Comme

indiqué précédemment, l'INDS a été lancée par le Gouvernement en janvier 2007. Elle balise de manière très explicite la demande statistique prioritaire du pays.

La démarche participative retenue pour la formulation de la SNDS a consisté à confier l'ensemble des études et des travaux à l'Equipe technique de la Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques (DISED), qui avec le concours d'une équipe de consultants, devait partager les conclusions préliminaires avec l'ensemble des acteurs du Système statistique national, producteurs comme utilisateurs. Le processus participatif s'est concrétisé pour chaque étude réalisée, par la tenue de réunions de travail entre les départements techniques, les utilisateurs, les consultants et l'Equipe Technique de la Direction de la DISED, suivie d'une réunion de restitution des conclusions préliminaires devant l'ensemble des acteurs rencontrés. Ce processus participatif s'est spécialement confirmé à travers trois séries d'ateliers d'échanges et d'approfondissement :

- l'atelier national de validation du diagnostic statistique, réalisé le 24 septembre 2004, avec la participation de 40 représentants des départements statistiques sectoriels et des organismes internationaux. Cet atelier était présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, des Finances, de la Planification, chargé de la Privatisation (MEFPP). Ce diagnostic est établi sur la base de réunions de travail et une enquête portant sur l'évaluation des capacités statistiques réalisée auprès de 36 services et organismes producteurs de données statistiques et 42 services et organismes utilisateurs de statistiques;
- les travaux sur les métadonnées des indicateurs de suivi et évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté et des OMD, organisés de manière participative entre producteurs et utilisateurs des statistiques de tous les départements sectoriels autour de 6 Ateliers thématiques de décembre 2004 à mai 2005, sous la supervision technique de la DISED et de la Primature. Au total, 147 participants ont pris part à ces travaux dont la synthèse a été présentée en 2005 à l'occasion d'un atelier présidé par le Secrétaire Général du MEFPP;
- l'atelier national de validation de la première version du Schéma directeur de la statistique (SDS), dont la mise à jour en a donné une seconde version, qui avait réuni 58 représentants des ministères et services statistiques sectoriels, le Comité de Coordination du DSRP, la Société Civile, la Presse, et les organismes internationaux. Cet atelier qui a eu lieu en décembre 2005, avait été placé sous l'égide MEFPP, ministère de tutelle de la DISED.

Chacun des travaux, études ou ateliers d'échange et d'approfondissement a fait l'objet d'un rapport diffusé ou disponible à la demande. Cette démarche participative procède également de la volonté d'élaborer la SNDS suivant une approche pyramidale qui part des secteurs pour arriver à la synthèse nationale qui constitue le SDS proprement dit.

Compte tenu des faiblesses structurelles identifiées, la stratégie proposée constitue le cadre minimum pour sortir la statistique Djiboutienne de la léthargie dans laquelle elle est placée depuis de longues années. Pour autant que les conditions de mise en œuvre le permettent, la SNDS intègre les principales recommandations internationales en matière de développement de la statistique, notamment les Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies, et les directives du SGDD du FMI.

Le lancement de l'INDS a conduit à une révision de la première version du SDS mentionnée ci-dessus pour mieux refléter les exigences de la composante du suivi et évaluation de cette initiative, en même temps que les besoins habituels en données statistiques. En effet, le processus d'élaboration de la SNDS a été guidé par le souci d'établir un équilibre objectif entre les besoins actuels et futurs des utilisateurs en données, tenant compte des nombreux obstacles sur le plan institutionnel et de la disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières.

La SNDS propose une vision générale du développement de la statistique officielle pour les cinq prochaines années traduites en objectifs et actions à mener. Elle contient aussi les conditions de réussite des actions proposées, qui interpellent l'ensemble des acteurs du SSN, et en particulier, le Gouvernement. Il est aussi rappelé le rôle primordial des partenaires au développement, invités à appuyer les efforts du Gouvernement.

Deuxième partie

Etat de la demande et de l'offre statistiques

3. ANALYSE DE L'ADEQUATION DE LA DEMANDE ET DE L'OFFRE STATISTIQUE

3.1. La demande statistique

La demande statistique peut être actuellement catégorisée en demande structurelle et en demande « circonstancielle ». La demande structurelle est exprimée à travers les missions et attributions des services producteurs de statistiques, rendant ainsi obligatoire la production statistique par les départements concernés, pour permettre une description de l'économie et de la société. La demande « circonstancielle » qui fait intervenir principalement des enquêtes, vise à éclairer des aspects particuliers de l'économie et/ou de la société à l'occasion de la conception, de la mise en œuvre, du suivi des politiques économiques ou sociales, d'ordre général ou sectoriel.

La demande statistique ainsi catégorisée débouche sur deux principaux types d'utilisateurs, (l'Administration officielle et les partenaires techniques et financiers) et des besoins statistiques centrés sur la gestion économique et monétaire, les conditions de vie des ménages et en particulier, le suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté et la mesure des progrès dans la réalisation des OMD.

Le diagnostic du Système statistique national validé en septembre 2004, a mis en évidence que l'utilité des statistiques est amoindrie par la faible importance accordée à l'outil statistique dans la prise de décision, caractérisée par :

- la faiblesse des demandes:
 - (i) une demande structurelle trop générale et des textes légaux n'intégrant pas des normes de qualité et de spécification de référentiels espace/temps en termes de niveau de signification/décomposition et de période de référence;
 - (ii) une demande « circonstancielle » faible et déstabilisante pour les activités statistiques courantes, vu la faiblesse qualitative et numérique des ressources humaines, de la DISED en particulier, d'une part, et l'absence d'une programmation claire des activités techniques des enquêtes. Récemment cette demande « circonstancielle » a débouché sur la réalisation du programme d'enquêtes 2002/2004 [Enquête djiboutienne auprès des ménages – Indicateurs sociaux (EDAM-IS2), l'Enquête démographique et de santé / Projet pan-arabe de la santé de la famille (EDSF/PAPFAM) et l'Enquête djiboutienne auprès des ménages –Energie (EDAM-Energie)], ainsi que sur les quelques enquêtes et études réalisés par les départements de l'éducation et de la santé ;
- l'absence de concertation entre producteurs et utilisateurs de données statistiques, palliée insuffisamment par quelques contacts à l'occasion des dialogues de politiques avec les partenaires extérieurs.

Cette situation de faiblesse des demandes statistiques associée à une absence de coordination, rend le principe de satisfaction de la demande quelque peu biaisé. Le diagnostic du système statistique a établi que les besoins statistiques actuels et futurs, exprimés par les producteurs/utilisateurs interrogés, sont éparpillés par domaine ou par filière. Mais il révèle cependant, l'importance des besoins statistiques particuliers tels que : la connaissance des effectifs de population (81 %), la population active et le chômage (69 %), l'immigration et l'émigration (62 %), l'éducation de base (62 %), le budget de l'Etat (58 %) et le PIB (54 %). Il

s'agit d'éléments de demande potentielle qu'il faut confronter à la demande effective, à commencer par les besoins de suivi de l'INDS, qui du fait qu'il constitue le cadre de référence des politiques officielles, génère une demande statistique prioritaire et structurelle, devant faire converger l'ensemble des besoins statistiques d'utilité officielle, y compris le suivi des progrès dans la réalisation des OMD auxquels la République de Djibouti a souscrit.

En matière de suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté, une liste de 121 indicateurs a été identifiée et pourrait être renseignée par un dispositif d'enquêtes et des dispositifs de statistiques courantes en plus de la réalisation du Recensement Général de la Population et de l'habitat (RGPH) de 2009. Les dispositifs des statistiques courantes dans les domaines de l'Education, la Santé, de la Balance des paiements et les comptes nationaux, sont supposés renseigner un périmètre de 79 indicateurs de suivi des programmes et actions de l'INDS et des OMD. Mais ces dispositifs comportent des limites en termes de qualité.

Le noyau actuel de suivi des programmes et actions de l'INDS intègre 38 indicateurs des OMD qui font appel à des sources multiples d'investigation. Ce noyau ne comprend donc pas 16 autres indicateurs de suivi des OMD. Il est vrai que l'observabilité des indicateurs des OMD fait l'objet de débats à l'échelle mondiale et africaine en particulier, au vu des capacités statistiques limitées, mais la question fondamentale reste de savoir comment la SNDS à travers le SDS apporterait-elle des solutions innovantes pour l'observabilité, la qualité et la comparabilité des indicateurs de suivi des OMD, et permettre un suivi régulier jusqu'en 2015, terme de la période d'évaluation de la Déclaration du Millénaire.

Aussi, autour des indicateurs de suivi des progrès dans la réalisation des OMD, gravitent des besoins d'information liés au suivi des grandes conférences mondiales, qui font par ailleurs l'objet d'enquêtes auprès des ménages comme l'EDSF/PAPFAM et l' Enquête djiboutienne à indicateurs multiples EDIM (version djiboutienne du MICS¹⁰), ou des stratégies d'intervention des partenaires (Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF)¹¹, Stratégie-pays de l'Union Européenne, etc.). Le noyau d'indicateurs de suivi des programmes de l'INDS et des OMD devrait faire converger tous ces besoins d'information, et le système d'investigation à retenir dans le cadre de la SNDS devrait apporter une réponse cohérente et minimale à ses besoins d'information.

En matière de suivi des conditions de vie des ménages, il faut rappeler que le renforcement des capacités statistiques à Djibouti a été au centre des débats dans le cadre du processus de formulation du DRSP final 2003 et de celui document d'exécution de l'INDS en 2007/2008. Le suivi et évaluation qui permet d'apprécier les efforts accomplis est une composante importante de la stratégie de réduction de la pauvreté et du développement social qui met une forte pression sur le Système statistique national qui présente des faiblesses structurelles, pour une production régulière d'indicateurs de suivi et la réalisation d'analyses plus approfondies permettant notamment d'évaluer l'impact des politiques officielles.

Ainsi, la SNDS devrait apporter des réponses concrètes aux besoins de suivi de l'INDS (voir tableau N°1), qui du fait qu'il constitue le nouveau cadre de référence des politiques officielles, génère une demande statistique prioritaire et structurelle, devant faire converger l'ensemble des besoins statistiques d'utilité officielle, y compris le suivi des progrès dans la réalisation des OMD.

¹⁰ Sigle anglais de ce type d'enquête

¹¹ Sigle anglais du Plan-cadre

Tableau N° 1 : Indicateurs de suivi de l'INDS

Domaines et Objectifs prioritaires de l'INDS		Indicateurs		
<i>Conditions & niveaux de vie</i>	Réduire la pauvreté	1. Nombre de pauvres (en milliers)		
		2. Incidence de la pauvreté relative (%)		
		3. Incidence de l'extrême pauvreté (%)		
		4. Profondeur de l'extrême pauvreté (%)		
		5. Indice de Gini (%)		
		6. Part du 5 ^{ème} le plus pauvre dans la consommation nationale (%)		
<i>Leviers de croissance</i>	Accélérer la croissance économique	7. PIB par tête (en \$ US)		
		8. Taux de croissance (%)		
		9. Taux de croissance du PIB par tête par an (%)		
		10. Taux d'investissement (en % du PIB)		
		11. Taux de chômage		
		12. Pourcentage des femmes salariées dans le secteur non agricole		
	Préserver la stabilité macro-économique	13. Taux d'inflation (en %)		
		14. Solde budgétaire global (base ordonnancement, dons inclus, en % du PIB)		
		15. Solde des transactions courantes (hors transferts officiels, en % du PIB)		
		16. Solde courant extérieur (transferts officiels inclus, en % du PIB)		
		17. Réserves brutes officielles (en mois d'importation)		
		18. Ratio de la dette/PIB (en %)		
		19. Aide officielle au développement en pourcentage du PIB		
		<i>Education et alphabétisation</i>	Améliorer le niveau global d'éducation	20. Taux brut de scolarisation primaire
				21. Taux net de scolarisation dans le primaire
				22. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire
				Rapport filles/garçons dans l'enseignement moyen
				Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur
				23. Proportion des enfants atteignant la 6 ^{ème} année du fondamental
24. Proportion des filles atteignant la 6 ^{ème} année du fondamental				
25. Taux d'analphabétisme des adultes (15 ans et plus)				
26. Taux d'analphabétisme des adultes (15-24 ans)				
27. Taux d'analphabétisme des femmes (15-24 ans) par rapport aux hommes				
28. Dépenses courantes d'éducation en pourcentage du PIB Le PIB nominal est celui estimé par le FMI				

Tableau N° 1 (suite) : Indicateurs de suivi de l'INDS

Domaines et Objectifs prioritaires de l'INDS		Indicateurs
<i>Santé et Nutrition</i>	Améliorer l'état de santé global	29. Espérance de vie à la naissance (ans)
		30. Indice synthétique de fécondité
		31. Taux de mortalité infantile (‰)
		32. Taux de mortalité infanto-juvénile (‰)
		33. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole
		34. Taux de mortalité maternelle (pour 100000 Naiss Vivantes)
		35. Taux d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié
		36. Taux de prévalence du VIH/SIDA
		37. Taux de prévalence du VIH/SIDA parmi les femmes âgées de 15 à 24 ans
		38. Taux d'utilisation de la contraception chez les hommes
		39. Nombre d'enfants orphelins du SIDA
		40. Taux de prévalence du paludisme
		41. Taux de prévalence de la tuberculose (pour 100.000 hab.)
		42. Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitement de brève durée
		43. Taux de couverture dans un rayon de 5km
		44. Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable
45. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique		
46. Taux de malnutrition (poids pour âge) chez les enfants < 5ans		
<i>Eau potable</i>	Augmenter l'accès à l'eau potable	47. Taux d'approvisionnement par un robinet interne
		48. Prix du m ³ d'eau (en dollars USA)
		49. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable
		50. Taux de desserte en milieu urbain
		51. Taux de couverture en milieu rural et semi-urbain
		52. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement (toilettes avec un système hygiénique)
<i>Environnement et gestion durable des ressources naturelles</i>	Assurer un environnement durable	53. Proportion des zones forestières
		54. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité
		55. PIB par unité d'énergie consommée
		56. Emission de dioxyde de carbone (par habitant)
		57. Consommation de chlorofluorocarbones appauvrissant la couche d'ozone
<i>Bonne gouvernance et Capacités institutionnelles</i>	Améliorer la gouvernance et renforcer les capacités institutionnelles	58. Proportion de sièges occupés par les femmes au parlement national
		59. Taux de satisfaction des usagers des services publics
		Administration générale
		Santé
		Education
		Justice
		Services marchands

3.2. L'offre statistique

L'analyse de l'offre statistique est faite à travers l'examen du Système statistique national et de ses forces et faiblesses ainsi que des opportunités et menaces auxquelles il fait est confronté.

3.2.1. Situation du Système statistique national

3.2.1.1. La gouvernance du Système statistique national

La gouvernance d'un système statistique recouvre trois aspects fondamentaux de la statistique officielle :

- la loi statistique qui définit le champ d'application de la statistique officielle et les responsabilités des différents services producteurs ;
- la nature statutaire et l'organisation des organes de production ;
- l'organisation de la coordination statistique non seulement entre les différents services producteurs mais aussi avec les utilisateurs.

Les activités statistiques à Djibouti sont régies par la Loi N° 196/AN/81 du 10 août 1981 sur la coordination, l'obligation et le secret en matière de statistique. Cette loi crée auprès de la direction nationale de la statistique, le Comité de Coordination Statistique limité à cinq membres¹², qui propose le programme annuel d'activités statistiques et ses modalités d'exécution, arrêté par le président de la République sur proposition du ministre dont dépend la direction nationale de la statistique.

La Loi est ancienne, non appliquée dans ses dispositions concernant l'obligation de réponse, et non explicite sur l'utilisation des sources à des fins statistiques. De plus, le Comité de Coordination statistique créé par cette Loi n'est pas représentatif des parties prenantes, producteurs et utilisateurs de statistiques, qui par ailleurs en ignorent l'existence. Il en est de même de la loi statistique dont la méconnaissance n'est seulement due à l'ancienneté de celle-ci mais elle est la résultante de l'absence d'une coordination statistique effective et va de pair avec la méconnaissance des principes fondamentaux de la statistique officielle.

La méconnaissance de l'existence de la loi statistique et l'absence d'une coordination effective, auront engendré des difficultés supplémentaires dans la création de structures officielles et la mise en œuvre effective des dispositions institutionnelles pour la production de statistiques dans le cadre d'un système centralisé autour de la direction nationale de la statistique. La conception effectivement centralisée du SSN entre en contradiction avec l'évolution institutionnelle marquée par la création de départements statistiques au niveau sectoriel et, avec le processus de décentralisation qui va certainement susciter des besoins d'information au niveau des districts, voir même la création de structures de production et d'analyse.

¹² (1) Le Ministre du commerce, des transports et du tourisme, (2) le Directeur de la statistique, (3) le Directeur de la planification, (4) le Président de la chambre internationale du commerce, et (5) le Ministre éventuel à la compétence duquel ressort le sujet proposé.

3.2.1.2. Les structures du Système statistique nationale

Conçu à l'origine comme étant un système centralisé autour de la direction nationale de la statistique, le SSN de Djibouti est devenu un système décentralisé mais non intégré, constitué de la DISED et des services statistiques créés au sein des ministères et de certains organismes publics ou parapublics.

a. La Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques

La DISED est une administration centrale sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances (MEFPP) dont l'évolution institutionnelle a été marquée par de fréquents changements de tutelle, avec comme enjeu la fusion des départements respectifs en charge de la statistique et du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH). En effet la DISED est née de la fusion en décembre 2002, entre la Direction Nationale de la Statistique (DINAS) et du Bureau Central du Recensement (BCR). La DINAS créée par la Loi/AN/81 du 10 août 1981, était rattachée institutionnellement au Ministère du Commerce et du Tourisme, ensuite au Premier ministre par décret N° 97-0016/PRE et enfin, au MEFPP par décret N° 97-0191/PRE pris en décembre 1997. Le BCR créé par décret N° 81-139/PR/MI du 28 décembre 1981, était rattaché au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, ensuite au Premier ministre par décret N° 97-0016/PRE et au même ministère que la DINAS par décret N° 2001-0156/PRE pris en 2001. Les attributions actuelles sont fixées par la Loi¹³ 195/AN/02/ 4^{ème} L du 22 décembre 2002.

La DISED est chargée :

- de la collecte des statistiques économiques, démographiques et sociales ;
- de l'harmonisation et de la mise en œuvre du programme de recensement et d'enquêtes du pays, il met à la disposition des autres services techniques des données compilées pour analyse ;
- de la coordination de l'appareil statistique national ;
- de la centralisation et de la synthèse de l'information statistique nationale, notamment la production de l'annuaire statistique relatif au suivi du stock, des mouvements et de l'évolution de biens, des capitaux et des hommes ;
- de la constitution d'une banque de données nationale ;
- de la constitution et de l'entretien d'une cartographie de base nécessaire à ses activités de collectes de données ;
- de la mise à niveau et du perfectionnement des agents et cadres de l'État à l'interprétation et à l'analyse de l'information statistique;
- de l'étude et du suivi de la population et des phénomènes socio-démographiques ;
- de l'établissement des comptes de la nation et de la collaboration à la réalisation de la balance des paiements ;
- de la réalisation à la demande du Gouvernement et des administrateurs publics des recherches et études sur les questions statistiques et économiques ; et

¹³ Loi N°195/AN/02/4^{ème} L modifiant la Loi N°15/AN/98/4^{ème} L du 1^{er} avril 1998 et la Loi N°113/AN/01 portant respectivement organisation du Ministère de l'Economie, chargé de la Privatisation, et la création de la Direction du Financement Extérieur.

- de l'étude de l'évolution des prix et de la publication de l'indice des prix à la consommation.

La définition de la mission statistique de la DISED, outre l'attribution des fonctions de production (processus verticaux) en matière de comptes nationaux, commerce extérieur, prix à la consommation, démographie et statistiques générales, comprend trois fonctions essentielles en matière d'organisation du SSN djiboutien (processus horizontaux) :

- la coordination du système ;
- l'harmonisation des concepts et des nomenclatures ;
- l'entretien des bases de données nationales notamment en matière de cartographie censitaire, mais aussi en ce qui concerne les statistiques générales.

Si à chaque mission devrait correspondre un dispositif¹⁴ permettant de l'instrumentaliser, il faut observer alors que l'organisation réelle de la DISED ne permet pas de répondre à sa mission et reste fort éloignée d'un modèle d'organisation normale, car seulement quatre dispositifs sont peu ou prou organisés :

- le dispositif d'enquêtes auprès des ménages ;
- le dispositif d'entretien de la cartographie censitaire ;
- le dispositif de gestion ;
- le dispositif de programmation, mis en place dans le cadre du processus de formulation de la SNDS.

Ce mode de fonctionnement de la DISED est dicté par la réalité de son mode de financement et aux relations qu'elle entretient avec son donneur d'ordre qu'est l'Etat, ainsi que par les fortes contraintes en ressources humaines partiellement contournées par le recours à une expertise extérieure et/ou par le recrutement d'un personnel intérimaire en fonction des urgences du moment.

b. Autres services statistiques du Système statistique national

Outre la DISED, le SSN de Djibouti comprend les services statistiques créés au sein des ministères et de certains organismes publics ou parapublics. Pour mieux cerner la production statistique pour chaque sous-système, il faut passer en revue par domaine, la mission statistique légale et réelle, les principaux éléments de méthodologie employée, ainsi que les principaux problèmes à résoudre. Il convient donc de passer en revue le cahier de charges statistiques, qui est avant tout, un processus normatif définissant dans un but légal l'ensemble des obligations de production d'un système statistique. Cet examen du cahier de charges statistiques passe par la définition du champ statistique, la formulation du mandat statistique et la réalité du mandat de production statistique.

La définition du champ statistique et des différents domaines qui font l'objet du cahier des charges, résulte des travaux menés dans les ateliers thématiques¹⁵ sur les indicateurs de suivi

¹⁴ C'est à dire un ensemble de méthodes, de moyens

¹⁵ Santé, Nutrition ; Macroéconomie : budget, secteur extérieur, monnaie ; Secteur privé et compétitivité :

de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, et de la prise en compte du champ statistique tel que défini par les organisations internationales, notamment le système des Nations Unies. Il s'agit d'une approche plus pragmatique qui consiste à croiser les domaines avec les organes existants ou potentiels, chargés de la production statistique. Le découpage qui s'ensuit, est peu ou prou celui de l'actuelle répartition ministérielle, ce qui peut permettre un large recoupement entre mission générale et mission statistique en évitant autant que faire se peut, un découpage d'un même domaine entre une multitude d'entités institutionnelles.

En plus du champ statistique, il est passé en revue trois types de mandat statistique, sans énumérer l'ensemble des variables que peuvent collecter chaque entité de production, tout en tenant compte des exigences du cadre d'indicateurs de l'INDS et de certains engagements de l'Etat Djiboutien vis à vis de protocoles internationaux. Il s'agit:

- du mandat de collecte, traitement et publication des résultats qui correspond donc à une mission de production qui peut être qualifiée de complète;
- du mandat de collecte et mise à disposition qui correspond en général à de nombreuses missions de statistiques administratives; l'entité collecte¹⁶ auprès de ses services ou d'autres entités des données exploitables à des fins de statistiques officielles, transmet pour traitement et diffusion, des données qualifiées de statistiques officielles, pour traitement et diffusion ; et
- du mandat de mise à disposition qui en soit est le moins contraignant de tous et qui correspond à la simple fourniture des données issues des processus de production et relevant de variables considérées comme officielles.

La réalité du mandat statistique qui apparaît à la lecture du Tableau N°2 suivant, est: (i) le nombre limité d'organes de production suivant les trois types de mandat; (ii) des organes avec un mandat statistique clair, mais qui ne produisent pas, ou l'inverse. Cet examen général du cahier de charges devrait déboucher ; dans le cadre de la présente stratégie, à la définition de ce qui devrait être fait et par quelles entités, et de proposer des alternatives à l'organisation actuelle et/ou des recommandations sur l'organisation future du SSN.

3.2.2. Evaluation des facteurs caractérisant et influant le Système statistique national

L'examen des forces et faiblesses internes permet d'apprécier les capacités de gestion, de programmation et de financement du SSN alors que l'analyse de l'environnement externe permet d'appréhender les facteurs qui constituent soient des menaces au SSN ou des opportunités à saisir pour le développement du SSN.

3.2.2.1. Forces du Système statistique national

Dans le cas de Djibouti, l'on ne peut parler que de pseudo forces, dans la mesure où celles-ci sont à reconsidérer à la lumière des faiblesses observées. Il s'agit surtout des éléments suivants :

Pauvreté, Conditions de vie, Développement durable, Emploi, Eau ; Education et Formation professionnelle ; Bonne gouvernance

¹⁶ Cette notion de collecte est importante car elle sous-entend que l'organe puisse définir les processus de collecte et en assurer les coûts récurrents. Ainsi un organe qui doit collecter de l'information auprès des Etablissements publics par exemple est responsable des méthodes de collecte (questionnaires, visites), de la compilation dans une base de données, de la transmission aux structures de traitement et d'analyse.

- existence d'une structure centrale, la DISED, reconnue malgré ses difficultés techniques et organisationnelles, ainsi que l'absence de coordination effective, et dont les produits statistiques inspirent assez de confiance chez la majorité des producteurs/utilisateurs.
- dynamisme de la Direction de la planification de l'éducation (DPE) et de la Banque centrale de Djibouti (BCD), malgré les problèmes d'adéquation des sources et de fiabilité des données.

Le SSN djiboutien peut être qualifié de sous-développé, le pays ne disposant que de quatre principales structures de production –la DISED, la DPE, Le Service de l'Information Sanitaire (SIS) et la BCD -, dont des produits statistiques aussi importants que les comptes nationaux, l'état et la structure de la population, les statistiques sanitaires, sont limités qualitativement et quantitativement.

3.2.2.2. Faiblesses du Système statistique national

Les faiblesses identifiées du SSN sont toutes structurelles. Mais ce qu'il est important de noter, c'est que pour le cas de Djibouti, les préalables pour une production statistique minimale et de qualité, ne sont pas remplies : il s'agit de la législation et de la coordination statistique, les ressources budgétaires et humaines, et le cadre de travail.

La situation est délicate si l'on évalue le SSN sous l'angle:

- des dimensions réelles d'une production statistique de qualité - intégrité, rigueur méthodologique, exactitude et fiabilité, utilité et accessibilité - qui fondent le SGDD auquel la République de Djibouti a adhéré; et plus généralement
- de l'application des principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies, et plus particulièrement, (i) la double optique production et utilisation, (ii) la norme de qualité définie, et (iii) la cohérence minimale et la concordance des sources.

Le SSN s'avère donc peu performant, l'offre statistique étant limitée quantitativement et qualitativement, peu efficace et inefficace. Cette faible performance a été aggravée par l'inexistence d'une stratégie nationale développement de la statistique. Deux conséquences majeures en découlent et se traduisent par: (i) des politiques officielles inefficaces et plus particulièrement dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté; et (ii) des difficultés dans le respect des engagements internationaux en matière de statistiques. Quatre problèmes majeurs et complémentaires résument les insuffisances et lacunes du SSN.

a. Insuffisances du cadre légal et réglementaire

L'efficacité du système statistique dépend avant tout de ses bases légales. Or comme indiqué préalablement, la Loi statistique N°196/AN/81 est ancienne, non appliquée et non explicite. Le Comité de Coordination Statistique qui devait être le garant de la crédibilité et de l'indépendance de l'institution statistique, est peu représentatif et n'a pas été fonctionnel depuis 1985. Il se pose alors le débat de fond concernant le degré d'indépendance de toute interférence politique, la finalité de la production statistique, et l'ancrage institutionnel de la DISED, et plus généralement, la politique statistique de Djibouti et la nécessité d'une réforme du cadre légal et réglementaire du Système statistique national.

Tableau N°2: Les organes de production du SSN suivant la réalité du mandat statistique

Secteur	Organes de production entiers	Organes de collecte et de mise à disposition	Organes de mise à disposition
Population	DISED	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de la Population 	<ul style="list-style-type: none"> • Tribunaux de la Charia • ONARS • Etat civil des districts
Démographie	DISED		
Conditions de vie des ménages	DISED		<ul style="list-style-type: none"> • Direction de l’Habitat et de l’Urbanisme
	SIS		
Travail et emploi	Direction de l’Emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Organisme de Protection Sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Inspection du travail
	DISED	Service National de l’Emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de la Formation professionnelle
Education	Direction de la Planification et de l’Informatisation		
	DISED		
Communication	DISED	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de la Communication 	<ul style="list-style-type: none"> • La Poste de Djibouti • Djibouti Telecom
Secteur primaire	Direction de la Pêche	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de l’Agriculture 	
		<ul style="list-style-type: none"> • Direction de l’Elevage 	
Commerce et Industrie	DISED	<ul style="list-style-type: none"> • Direction des Douanes 	<ul style="list-style-type: none"> • Electricité de Djibouti • Société Internationale des Hydrocarbures • Direction du Commerce • Direction de l’Industrie • Chambre de Commerce
Transports, Tourisme	DISED	<ul style="list-style-type: none"> • Direction du Laboratoire Central et de l’Equipeement • Ministère de l’Intérieur et de la Décentralisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Aéroport de Djibouti • Port Autonome de Djibouti • Direction du chemin de fer • Office du Tourisme • Fonds d’Entretien Routier
Eau et environnement	Direction de l’Eau	<ul style="list-style-type: none"> • ONEAD 	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de l’Environnement
	DISED		
	Direction de l’Aviation Civile et de la Météorologie		

Secteur	Organes de production entiers	Organes de collecte et de mise à disposition	Organes de mise à disposition
Finances, monnaies, crédits	Banque Centrale	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de l'Economie • Direction du Budget • Direction du Trésor 	
Gouvernance	DISED	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Justice et des Affaires pénitentiaires • Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Police • Greffe des tribunaux
Statistiques générales	DISED		

Malgré quelques concertations bilatérales entre la DISED et certains départements sectoriels, la coordination statistique est qualifiée de faiblement développée avec comme conséquence, l'absence de concertations permanentes sur les méthodologies et concepts statistiques. Et l'absence de coordination effective et de programmation des activités statistiques, ainsi que les insuffisances de la loi statistique concernant particulièrement, l'obligation de réponse aux enquêtes et la garantie de confidentialité des informations individuelles, ont tous engendré des difficultés techniques majeures de non-réponses aux enquêtes statistiques et d'absence de fiabilité des données collectées.

L'absence de coordination statistique effective et son corollaire, l'absence de dialogue entre producteurs et utilisateurs des données statistiques, posent aussi le problème des liens fonctionnels entre les différentes composantes du SSN, dans un contexte marqué par l'insuffisante connaissance de textes en vigueur et particulier, la Loi sur la statistique. Ces dysfonctionnements se doublent d'une absence, et d'un manque d'harmonisation des méthodes de collecte, qui engendrent un manque de discipline au niveau de la production des données amplifié par l'absence de tradition en matière de suivi/évaluation des activités statistiques.

L'attribution des missions statistiques telles qu'elles existent d'un point de vue légal et réglementaire est relativement imprécise et de fait, de larges secteurs n'ont pas d'obligation légale de produire les statistiques de leurs secteurs, comme c'est le cas pour l'actuel Ministère du Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat De plus, il existe de différences très marquées entre la mission légale et la mission statistique réelle de chaque service. La répartition réelle de la mission statistique est limitée à quelques services producteurs, c'est à dire générant des données de bases pouvant être exploitées à des fins statistiques (DISED, Ministère chargé de l'Education, BCD, et dans une moindre mesure le Ministère chargé de Santé) et qui rendent public leurs résultats. Quelques services assurent plus ou moins l'assemblage et l'analyse de données produites par des tiers à des fins d'exploitation statistique (Ministères chargés de l'Habitat et de l'Environnement). Et une troisième catégorie est constituée de services qui ne produisent, ni n'utilisent l'information statistique, bien que disposant de manière explicite de ce mandat (Ministères chargés de la Pêche, de l'Emploi, de l'Agriculture et de l'Elevage).

C'est pourquoi une révision de la loi statistique a été entreprise en 2006 dans le cadre de la formulation de la SNDS. Le projet de cette loi est disponible et sera présenté avec ce SDS au Gouvernement pour son adoption.

b. Faiblesse quantitative et qualitative des ressources humaines

La DISED et l'ensemble des structures de production statistique, se trouvent confrontés à un manque crucial de statisticiens, tous niveaux confondus, pour conduire les activités techniques régulières. Excepté le Ministère chargé de l'Education et la BCD, les services statistiques reposent en fait sur un cadre supérieur parfois épaulé par un cadre moyen ou un technicien. Et il s'agit d'un problème structurel, car sur le moyen terme, il y a eu une assez faible évolution pour le personnel impliqué dans les activités statistiques au niveau des différents secteurs. Et la déperdition du personnel est dans l'ensemble insignifiante et n'est observée qu'au niveau de la DISED. Cette situation délicate des ressources humaines trouve son origine dans: (i) l'absence sur le marché de l'emploi de cadres statisticiens supérieurs ou moyens, ce qui risque de s'aggraver car il semble qu'il n'y ait pas actuellement de personnel en formation statistique, et (ii) l'absence d'un statut incitatif pour les statisticiens en activité et les problèmes de motivation des agents employés dans le SSN¹⁷.

Concernant la formation initiale les cadres supérieurs de Djibouti ont été en général formés dans les écoles de statistiques (Abidjan, Dakar, Yaoundé, Kigali) mais depuis 10 ans aucun étudiant n'a pu être formé dans ces écoles. Quelques élèves Ingénieur statisticiens djiboutiens sont actuellement en formation à Dakar et Rabat. Concernant les cadres moyens et les agents de la statistique, il n'existe actuellement pas de système de formation *ad hoc* et donc ceux qui existent ont été formés « sur le tas » et l'analyse des principales filières pouvant déboucher sur des profils de formation intéressants pour la statistique laisse entrevoir des possibilités réduites.

Pour le cas particulier de la DISED, il se pose des problèmes organisationnels et de structuration des services, liés à l'insuffisance de cadres supérieurs et moyens dont le nombre est en dessous du seuil minimum en personnel technique requis pour assumer ses missions et attributions régulières. Des dispositions urgentes devront être prises pour lever les contraintes en ressources humaines de la DISED.

Il faut signaler aussi l'absence de spécialistes dans un domaine particulier de la statistique¹⁸, et de programme de formation continue pour le personnel, et de la DISED en particulier, qui bénéficie de quelques offres occasionnelles de stages ou de séminaires à l'étranger. Ainsi, la faiblesse des ressources humaines doublée d'une production statistique limitée, débouchent sur une faible exploitation des données disponibles et une faible capacité d'analyses.

Ainsi, au-delà de l'aspect quantitatif, il se pose le problème de la productivité des ressources humaines, en particulier à la DISED, aux Ministères chargés de la Santé et de l'Education. La recherche de méthodes ou d'outils permettant d'accroître la productivité n'est pas

¹⁷ Il semble évident à Djibouti comme dans de nombreux autres PMA que la productivité soit relativement faible (fonctionnaires fantômes, temps de présence très courtes) et donc qu'il est possible de faire beaucoup plus avec le personnel actuellement en place. Cela est certainement vrai mais à condition de sortir de la logique de la fonction publique.

¹⁸ Mis à part quelques démographes éparpillés dans l'administration

systématiquement recherchée, notamment par la sous-utilisation des technologies disponibles (informatique et technologies de l'information).

Cette faiblesse des ressources humaines n'est pas sans conséquence sur la gouvernance du SSN et un leadership capable d'orienter, d'organiser, de développer et de communiquer une perspective, des missions et des valeurs partagées pour l'atteinte des objectifs globaux fixés au SSN.

c. Faible capacité de production statistique

La faiblesse des sources de données explique en grande partie la faible capacité de production statistique. Si l'on prend comme point de repère 2003, il n'y a que deux sources permanentes d'enquêtes menées par la DISED¹⁹, et par la BCD²⁰. Des sources administratives sont utilisées à des fins statistiques, mais à l'exception des données de sources scolaires, et celles produites par les entreprises officielles pour leurs propres besoins, celles-ci ne sont pas organisées de manière à permettre un traitement statistique approprié ou sont incomplètes²¹.

De 1983 à 2006, les principales sources de données d'enquêtes sont le RGPH de 1983, l'enquête budget-consommation auprès des ménages de 1986, l'Enquête démographique intercensitaire de 1991, les EDAM-IS de 1996 et 2002, l'EDSF/PAPFAM de 2002, l'EDAM-Energie de 2004 et l'EDIM de 2006. Chacun de ces enquêtes et recensements, a ses propres problèmes méthodologiques, et en particulier des taux de non-réponse élevés sont enregistrés dans les enquêtes en raison de l'absence d'une culture statistique, de la méconnaissance de la loi statistique et sa non application. Il a fallu attendre 2009 pour réaliser un 2^{ème} RGPH mais dont les données détaillées n'étaient pas encore disponibles début 2011.

Au titre des autres sources, le système des comptes nationaux, basés sur une norme ancienne - le Système de comptabilité nationale de 1968 (SCN68) - utilise les données du commerce extérieur, du budget de l'Etat, du Programme d'investissement public, du dossier des permis de construire, et de la Balance des paiements. Le registre des entreprises tenu par le Greffe est inexploitable aux fins statistiques et les informations qu'il contient restent très parcellaires dans la mesure où de nombreuses entreprises ne s'enregistrent pas. A ce sombre tableau, s'ajoute la faible connaissance de l'état et de la structure de la population, dont les sources divergentes biaisent fortement tout indicateur qui requiert des données sur la population.

Ces sources statistiques limitées quantitativement reposent sur des dispositifs méthodologiques qui limitent la qualité globale des données. A de très rares exceptions près (comme la BCD²² et dans une moindre mesure le secteur de l'Education), les secteurs ne se réfèrent pas à une méthodologie précise, documentée et régulièrement évaluée. Le secteur de la santé doit être traité de façon un peu particulière dans la mesure où le Système d'information sanitaire (SIS) regroupe un ensemble de sous-systèmes fonctionnant régulièrement et d'autres qui ne disposent pas du minimum pour mener à bien leurs missions. Parmi les dispositifs en devenir, seul le secteur de la pêche dispose dans son schéma directeur

¹⁹ Enquête mensuelle sur les prix

²⁰ Enquête trimestrielle auprès des opérateurs économiques

²¹ C'est le cas des statistiques d'état civil qui se réfèrent uniquement au district de Djibouti-ville, par absence de clarification des systèmes d'information par rapport au processus de décentralisation. C'est aussi les cas pour les données de l'emploi, qui ne concernent que les offres et demandes.

²² Il est vrai que la BCD bénéficie du soutien du FMI qui régulièrement apporte une expertise en évaluant les travaux et en proposant les correctifs nécessaires

de proposition de méthodologie pour les années à venir. Le secteur de l'emploi dispose d'un schéma pour la création d'un observatoire sur le sujet mais normalement la vocation d'un observatoire n'est pas de procéder à la collecte de données de bases mais de regrouper et d'analyser un secteur à partir de données existantes. Au total, il existe dans pratiquement tous les secteurs des problèmes liés soit à l'élaboration, soit à l'affinement de méthodologies, mais aussi d'évaluations régulières de leurs performances qui constitue une condition *sine qua none* d'amélioration. En effet, Djibouti est relativement isolé d'un point de vue statistique et ne bénéficie donc pas (comme dans d'autres régions) des possibilités offertes par l'échange d'expérience sud – sud et donc la possibilité de confronter ses pratiques à celle d'autres dispositifs.

La qualité globale des données est limitée en raison notamment, de processus de remontée de l'information qui ne tient pas compte des opportunités offertes par les capacités informatiques et les technologies de l'information, et en particulier dans les domaines de l'Education et de la Santé, qui présentent des besoins spécifiques liés à la déconcentration de dispositifs de collecte et de traitement. En effet, en ce qui concerne les statistiques administratives collectées en processus pyramidal, une des sources principale d'erreur est constituée par les reports successifs et le manque de rigueur lors du remplissage des divers formulaires de collecte. L'amélioration de la qualité passe donc par un rapprochement progressif du système de saisie de l'agent de collecte car si le masque de saisie est bien fait, on peut aisément résoudre une bonne partie des problèmes de cohérence à la source, de contrôle de complétude et de respect des dates de remplissage.

Cette faiblesse générale de l'offre statistique qui s'inscrit dans un contexte d'absence de coordination effective et d'harmonisation statistique, est le résultat des contraintes budgétaires et de capacités en ressources humaines, d'une faible logistique pour la collecte et le traitement des données et d'un cadre de travail inadapté.

d. Utilité amoindrie des statistiques et faible accessibilité des données

L'utilité des statistiques est amoindrie par la faible importance accordée à l'outil statistique dans la prise de décision, caractérisée par la faiblesse des demandes -structurelle et « circonstancielle »-. Elle l'est aussi en raison, de l'absence de concertation entre producteurs et utilisateurs de données statistiques. Il faut cependant noter l'existence de quelques contacts à l'occasion des dialogues de politiques avec les partenaires extérieurs.

La diffusion des données est irrégulière et ne concerne qu'une production statistique limitée et sans une documentation particulière sur les métadonnées et leur éventuelle mise à jour. En effet, sur les quatre principales structures de production statistique, seule la DPE a publié un Annuaire statistique en 2003. Les statistiques monétaires et de balance de paiements sont publiées dans les différentes publications périodiques de la BCD (Rapport annuel, bulletins trimestriels et statistiques mensuelles et Notes de conjoncture sous peu). La DISED n'a publié sur papier qu'un Bulletin mensuel sur l'Indice des prix et, annuel sur les statistiques du Commerce extérieur, ainsi que deux rapports d'enquêtes. Les quelques statistiques disponibles au niveau du SIS sont publiées dans le rapport d'activités du ministère de tutelle. La plupart de ces produits statistiques sont publiés sur internet s'il est disponible au niveau des départements de tutelle.

La BCD et la DPE arrivent à respecter les délais et la périodicité des résultats statistiques, voir même à se conformer aux recommandations appropriées du SGDD. L'indice des prix et les statistiques du commerce extérieur produits par la DISED connaissent quelques retards dans leur publication.

La diffusion et la mise à jour des métadonnées sont sous-développées, conséquence directe : (i) des faibles capacités de production et d'analyse des données; et (ii) des contraintes des ressources humaines et financières; (iii) du cadre de travail peu motivant et de la logistique inadapté pour le traitement et la diffusion des données, les technologies de l'information et de la communication (TIC) en particulier.

De ce fait, les capacités informatiques et les TIC pourraient contribuer à améliorer l'utilité et l'accessibilité des données. Si globalement les services statistiques, lorsqu'ils existent, sont dotés de matériel relativement récent, l'accès à Internet ne concerne pas encore l'ensemble du SSN. Par ailleurs il est fort probable que bien que le matériel soit disponible, son utilisation à des fins statistiques soit limitée par l'absence d'outils et de logiciels dédiés à l'exploitation des données (y compris à la DISED) et qu'il existe de forts potentiels d'augmentation de la productivité grâce à l'automatisation de nombreuses tâches récurrentes, notamment dans les domaines de la gestion des données, de la publication. Supprimer progressivement le papier peut constituer un facteur important d'amélioration de la productivité des systèmes, en présence de contraintes de ressources humaines, surtout si l'on considère que la plupart des services ne disposent pas des capacités immobilières pour avoir une politique d'archivage papier suffisante (en tout premier lieu la DISED).

e. Faiblesse du financement des activités statistiques courantes

Parmi toutes les structures productrices de statistiques, seule la DISED déclare disposer d'un budget propre à la production statistique, mais qui reste en presque totalité orientée vers des frais de personnel. Le seul budget réel consacré à la production statistique est celui de l'indice des prix dont le montant est équivalent à toute l'enveloppe budgétaire consacrée aux dépenses de fonctionnement de la DISED.

Cette faiblesse du financement intérieur des activités statistiques entraîne :

- des impacts négatifs sur les processus de collecte et de traitement des données, ce qui est particulièrement visible pour les activités liées à la confection des comptes nationaux et de la balance des paiements ;
- un recours systématique au financement extérieur pour les enquêtes requises par la demande « circonstancielle », mais qui en tant que seul financement disponible, s'oriente indirectement vers le fonctionnement régulier des départements, ce qui laisse planer des incertitudes sur l'atteinte des objectifs visés et la qualité des résultats des enquêtes.

A l'insuffisance des ressources budgétaires, il faut ajouter des facteurs qui limitent des actions de financements des activités statistiques :

- l'absence de coordination dans les interventions des partenaires au développement et des bailleurs de fonds qui, souvent, ont des objectifs et des procédures de financement différents ; et

- l'absence de coordination dans la programmation des enquêtes statistiques ; ce qui entraîne parfois des duplications d'enquêtes.

3.2.2.3. Opportunités et menaces du Système statistique national

L'environnement du SSN djiboutien présente des opportunités à saisir dans le cadre l'élaboration et de la mise en œuvre de la SNDS. En effet on peut en citer quelques unes :

- la demande statistique n'a jamais été aussi forte pour le SSN djiboutien. Les nouvelles stratégies de développement déterminent la demande en termes d'indicateurs de ressources, de produits, de résultats et d'impact. Cependant, étant donné l'insuffisance des ressources, il apparaît nécessaire d'opérer des arbitrages afin de ciller particulièrement aux priorités nationales ;
- la décentralisation et la problématique de la dimension genre constituent également des pistes de développement statistique à saisir ; et
- Un SSN sous-développé peut être aussi un facteur positif en matière d'introduction des changements nécessaires à la mise en œuvre des réformes contenues dans le SDS.

A l'opposé, l'insuffisance en qualité et en quantité des ressources humaines dans le domaine de la statistique constitue un des facteurs limitant majeurs du SSN.

La tentation de vouloir répondre à toutes les demandes dans un délai réduit, de l'horizon du SDS, risque de menacer sérieusement le dispositif de production statistique. Il s'avère donc nécessaire ici également de fixer des priorités au niveau national pour faire preuve de réalisme dans la mise en œuvre de la SNDS.

Troisième partie

Orientations stratégiques

Plan d'action de la SNDS

4. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

4.1. Vision, mission et principes directeurs du Système statistique national

La nécessité et l'urgence d'engager un processus de formulation d'une SNDS découlent du caractère sous-développé du SSN malgré quelques initiatives antérieures de réhabilitation, et de nouveaux enjeux liés à la fois, à la vision stratégique de développement de Djibouti et au respect des engagements internationaux.

Le diagnostic de situation a montré que les problèmes de la statistique sont structurels et soumis à plusieurs considérations techniques et de gouvernance, et que pour apporter de solutions durables au renforcement des capacités statistiques, une réforme du système statistique s'impose. Des orientations claires pour le système statistique doivent être données pour définir les objectifs à atteindre pour accompagner cette réforme. Et la résolution durable des problèmes de la statistique passe par la formulation d'une vision à partager par tous les acteurs du système, le respect d'un certain nombre d'hypothèses qui une fois adoptées, constitueront des principes généraux de développement de la statistique.

4.1.1. Vision

Devenir un système statistique national décentralisé (avec un organe central fort) mais intégré et coordonné, efficace et efficient, capable de répondre durablement aux besoins prioritaires en matière de conception, de mise en œuvre, de suivi-évaluation des politiques, plans, programmes et projets de développement, et d'éclairer le débat démocratique pour un progrès rapide de la société.

La SNDS visera à contribuer à l'atteinte de ce but de réformer l'outil statistique national pour le rendre capable de répondre durablement aux besoins de diagnostic de la situation économique, sociale et environnementale du pays, de formulation des politiques, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes publics, et d'une façon générale, à satisfaire les besoins de tous les utilisateurs du Système statistique national en mettant à leur disposition des statistiques de qualité, diffusées dans les délais et conformes aux normes internationales. Dans ce contexte, la mission du SSN est définie ci-dessous.

4.1.2. Mission

Le Système statistique national (SSN) a pour mission de produire et diffuser les informations statistiques de qualité sur les tendances économiques, sociales, environnementales et de gouvernance, répondant aux normes régionales et internationales, pertinentes pour le développement socio-économique, la démocratie et la bonne gouvernance du pays.

Dans le cadre de cette mission, l'Institut national de la statistique (INS), qui est la DISED réformée, est l'organe central du système statistique, notamment en ce qui concerne la coordination des activités statistiques nationales, l'appui aux autres structures du système et la représentation au niveau régional et international.

4.1.3. Principes directeurs de la statistique officielle

Pour établir les axes stratégiques et surtout définir des priorités, les principes directeurs retenus sur la façon dont devrait fonctionner le SSN djiboutien sont les principes fondamentaux de la statistique officielle édictés par les Nations Unies²³ formulées ci-dessous puis explicités plus loin en termes de modalités d'application :

- **Principe n°1 : Pertinence, impartialité et égalité d'accès à l'information statistique** : « La statistique officielle constitue un élément dispensable du système d'information démocratique, fournissant aux administrations officielles, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. A cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilisation pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information officielle ».
- **Principe n°2 : Standards professionnels et comportement professionnel** : « Pour que se maintienne la confiance dans l'information statistique officielle, les organismes responsables de la statistique doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, notamment des principes scientifiques et des règles déontologiques, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques ».
- **Principe n°3 : Responsabilité et transparence** : « Pour faciliter une interprétation correcte des données, les organismes responsables de la statistique doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'ils utilisent ».
- **Principe n°4 : Prévention des mauvais usages des statistiques** : « les organismes responsables de la statistique ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques ».
- **Principe n°5 : Sources de la statistique officielle** : « Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de toutes sortes de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elle peut fournir, de leur actualité, des coûts et de la charge qui pèse sur les répondants ».

²³ Source: Conseil Economique et Social des Nations Unies, 1994: Compte-rendu de la session spéciale de la Commission Statistique (New York, 111B14 avril 1994), E/1994/29

- **Principe n°6 : Confidentialité :** « Les données individuelles collectées pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques ».
- **Principe n°7 : Législation :** « Les textes législatifs et réglementaires et toutes dispositions régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doivent être portés à la connaissance du public ».
- **Principe n°8 : Coordination nationale :** « A l'intérieur de chaque pays, il est essentiel que les activités des différents organismes responsables de la statistique soient coordonnées pour assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique ».
- **Principe n°9 : Utilisation des standards internationaux :** « L'utilisation par les organismes responsables de la statistique de chaque pays des concepts, classifications et méthodes définis à l'échelon international favorise la cohérence et l'efficacité des systèmes statistiques à tous les niveaux officiels ».
- **Principe n°10 : Coopération internationale :** « La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique contribue à l'amélioration des systèmes d'élaboration des statistiques officielles dans tous les pays ».

4.2. Résultats attendus et objectifs stratégiques

La stratégie retenue en vue de l'avènement du SSN souhaité est articulée autour des cinq axes stratégiques suivants qui peuvent se décliner en autant de résultats attendus :

- Axe 1 :** Renforcement du dispositif institutionnel;
- Axe 2 :** Renforcement des capacités humaines pour un système statistique plus efficace ;
- Axe 3 :** Amélioration de la qualité, de la quantité et de la régularité des statistiques produites ;
- Axe 4 :** Amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation des statistiques ; et
- Axe 5 :** Durabilité du financement des activités du système statistique;

Ces cinq axes fixent la direction à suivre pour la conception et le choix des objectifs stratégiques pour la poursuite desquels seront identifiées les activités à mener. La pertinence du choix de ces axes découle de leur articulation par rapport à la vision stratégique d'une part et, de leur forte interdépendance, d'autre part. Le renforcement du dispositif institutionnel et la durabilité de des capacités du SSN conduiront à plus visibilité dans l'exécution des activités et à l'amélioration de la qualité des produits statistiques pour assurer la promotion de leur utilisation dans les domaines de la recherche, de l'analyse et de l'aide à la prise de décisions.

La réalisation de la vision du SSN passera par l'atteinte des objectifs stratégiques dans les quatre domaines suivants :

- **Développement du cadre institutionnel**

Le **premier objectif stratégique (OS1)** est d'établir un nouveau dispositif légal et réglementaire régissant les activités statistiques et la gouvernance du SSN ;

Le **deuxième objectif stratégique (OS2)** est de renforcer les ressources humaines et d'améliorer les conditions de travail ;

- **Développement de la production statistique**

Le **troisième objectif stratégique (OS3)** est la réalisation d'une production statistique régulière et de qualité et en quantité répondant aux besoins des utilisateurs.

- **Développement de l'utilisation des statistiques**

Le **quatrième objectif stratégique (OS4)** est de favoriser l'accès aux données et leur utilisation et de promouvoir la culture statistique.

- **Financement durable de la statistique**

Le **cinquième objectif stratégique (OS5)** est d'assurer à court et moyen termes et de planifier à long terme, le financement du Système statistique national.

4.3. Les objectifs opérationnels

L'élaboration du SDS repose sur le croisement entre deux types d'objectifs horizontaux et verticaux- considérés ici comme autant d'objectifs opérationnels dont la réalisation permettra l'atteinte des objectifs stratégiques ci-dessus. Les lignes d'action qui sont décrites plus loin et qui concerne chaque objectif opérationnel permettront d'opérer des choix prioritaires et dégager ainsi, le champ du possible en matière de développement de la statistique.

5. PLAN D'ACTION DE LA SNDS

La mise en œuvre des axes stratégiques et des objectifs sus mentionnés se fera à travers les lignes d'action déclinées en activités organisées dans le plan d'actions détaillé ci-dessous. Pour chaque objectif opérationnel, il est rappelé l'objectif visé, les actions prioritaires, les résultats attendus, et les moyens et les besoins en renforcement des capacités statistiques.

Tableau N° 3 : Objectifs opérationnels selon l'axe stratégique

Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus
Axe stratégique N° 1		
Gouvernance générale	OO1.1- Mettre à jour les textes réglementaires et la réforme institutionnelle	- Le SSN dispose d'un cadre réglementaire revu et corrigé, notamment en ce qui concerne le respect de principes fondamentaux de la statistique officielle et l'attribution des missions statistiques au niveau central et décentralisé
Coordination	OO1.2- Mettre en place un système de coordination technique effective dans les domaines retenus dans la SNDS 2009-2013	- Le Comité de coordination statistique se réunit de façon régulière - L'INS dispose d'une mission de relation avec les services utilisateurs et les autres producteurs - Des outils statistiques harmonisés sont mis en place - Les échanges de données sont formalisés avec les principales composantes productrices du SSN
Renforcement institutionnel	OO1.3- Restructurer la DISED pour répondre aux enjeux de la nouvelle Loi statistique	- L'INS dispose des cadres nécessaires à l'exécution de sa mission - L'INS dispose d'un plan permettant un appui technique aux producteurs sectoriels et la création de structures au sein des districts - La formation des cadres aux procédures de management d'une direction de la statistique - La création d'un cadre de travail adapté à une production statistique de qualité
Planification	OO1.4- Assurer le suivi de la mise en œuvre de la SNDS	- Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SNDS sont régulièrement évalués
Axe stratégique N° 2		
Formation	OO2.1- Former et recruter les cadres et agents nécessaires au système statistique djiboutien	- Former et recruter 8 Ingénieurs Statisticiens Economistes et Ingénieurs Démographes (Bac + 5 ans) - Former et recruter 20 Ingénieurs des Travaux Statistiques ou équivalent (Bac + 4 ans) - Former et recruter 50 Adjoints de la Statistique (Bac + 2 ans)
	OO2.2- Former et recycler le personnel affecté actuellement au Système statistique national	- Les cadres responsables de la production sont formés aux techniques spécifiques de leur domaine d'activités - Le personnel non statisticien affecté au système bénéficie d'un cycle de formation continue lui permettant d'acquérir un savoir faire dans les domaines de la collecte, du traitement de l'analyse et de la publication des résultats - L'INS dispose d'une pré-structure de formation à l'intention des utilisateurs de l'information statistique

Axe stratégique N° 3		
Population	OO3.1- Maîtriser la connaissance de la population du pays en ce qui concerne son effectif, ses différentes composantes et sa dynamique	- Le second recensement de la population est réalisé;
		- La rétroaction sur l'ensemble des séries statistiques concernées, est assurée.
	OO3.2- Créer un véritable système centralisé de collecte et mise à disposition des données d'état civil pour l'ensemble du territoire	- Les données issues des fiches d'état civil, sont exploitées à des fins statistiques et publiées
Conditions de vie des ménages	OO3.3- Adapter la production statistique aux besoins de suivi des conditions de vie des ménages et d'évaluation de la pauvreté	- Une enquête permanente auprès des ménages est réalisée à partir de 2009
		- Une enquête intégrale est réalisée en 2010
		- Une enquête démographique et de santé réalisée
Méthodologies	OO3.4- Etablir progressivement pour chaque secteur une méthodologie précise et régulièrement évaluée	- Les instruments de collecte (questionnaires, méthodologies, listes de points d'observation, etc.) sont harmonisés et la qualité des données est améliorée
Statistiques des prix	OO3.5- Elaborer et publier mensuellement, des indices des prix à la consommation comparables sur le plan international	- Les indices des prix à la consommation est mensuellement calculé et publié suivant les normes prescrites du SGDD
		- L'enquête sur les dépenses, les consommations et les revenus des ménages est exécutée
Commerce extérieur	OO3.6- Améliorer la collecte, le traitement et la diffusion des statistiques du commerce extérieur	- La publication régulière d'un bulletin trimestriel du Commerce Extérieur et la production d'indices du Commerce extérieur
		- L'évaluation régulière de la qualité des données du commerce extérieur
Balance des paiements	OO3.7- Elaborer et diffuser des statistiques de balance des paiements de qualité reconnue	- L'élaboration des statistiques de balance des paiements dans les normes et délais prescrits par le SGDD
Monnaie, Finances et Assurances	OO3.8- Appuyer la mise en place d'une unité de production des statistiques budgétaires et financières	- Les données statistiques budgétaires et financières sont collectées et publiées régulièrement
		- Le TOFE est établi régulièrement suivant les normes internationales admises
Comptes économiques	OO3.9- Consolider le dispositif d'élaboration des comptes nationaux et mettre en place le SCN 93	- La production et la publication de comptes nationaux fiables et de qualité reconnue
Agriculture, Elevage, Eau, et Pêche	OO3.10- Créer un service de statistique unique au sein du MAEM-RH, qui aurait la charge de collecter, traiter et diffuser régulièrement des statistiques de qualité dans les filières de l'agriculture, de l'élevage, de l'eau et de la pêche	- La création d'un service statistique fonctionnel au sein du MAEM-RH
		- La production de statistiques de qualité, portant sur l'agriculture, de l'élevage, de l'eau et de la pêche

Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus
Industrie, Commerce et Services	003.11- Créer une structure commune de statistiques qui aurait en charge d'une part l'entretien du fichier des entreprises et établissements et d'autre part le recueil des données statistiques structurelles et conjoncturelles, auprès de ces entités	- La création d'un service statistique fonctionnel au sein du Ministère du Commerce et de l'Industrie
		- La production de statistiques structurelles et conjoncturelles de qualité, portant sur l'industrie, le commerce et les services
Transports	003.12- Appuyer la mise en place de l'Observatoire National des Transports qui a pour fonction de collecter et traiter périodiquement l'ensemble des informations sur le volume des flux des échanges commerciaux, les prix et la qualité de service des chaînes de transport	- La production régulière de statistiques nécessaires à la gestion stratégique de la chaîne des transports
Education	003.13- Consolider le dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques de l'éducation	- Disposer des informations administratives nécessaires au pilotage du secteur de l'éducation
		- Disposer des principaux indicateurs sur le niveau d'éducation de la population
Statistiques de l'emploi	003.14- Regrouper l'ensemble des fonctions statistiques relevant des filières de l'emploi et du travail, au sein d'une même entité	- La création d'un service statistique fonctionnel au sein du Ministère de l'Emploi et du Travail
		- La production de statistiques de qualité reconnue, portant sur l'emploi et le travail dans le secteur public et privé formel
Santé	003.15- Finaliser la mise en place d'un système cohérent d'information sanitaire	- Disposer des informations administratives nécessaires au pilotage du secteur
		- Disposer des principaux indicateurs sur l'état de santé de la population à travers la réalisation d'une enquête auprès des ménages
Habitat	003.16- Renforcer les capacités d'analyse de la Direction de l'Habitat	- L'amélioration de la connaissance des caractéristiques des habitations, des conditions de logement, et cadre de vie des ménages Djiboutiens
Axe stratégique N° 4		
Publication et Diffusion	004.1- Etablir à la DISED une politique de diffusion limitée mais efficace	- DEV Info installé et renseigné
		- Publication thématique une fois par an d'un document d'environ 20 pages
		- Mise à jour régulière de l'annuaire électronique
	004.2- Définir pour chaque secteur un format de diffusion adapté	- Les secteurs qui publient et diffusent leurs informations, disposent d'un plan de formation
004.3- Sensibiliser les décideurs et le public, à l'utilisation des statistiques	- Des actions visant à sensibiliser le grand public sont entreprises	
004.4- Respecter les normes de diffusion internationales	- Djibouti respecte au SGDD	

5.1. Etablir un nouveau cadre réglementant les activités statistiques et organisant la coordination du Système statistique national

Dans le processus envisagé, la réforme du cadre réglementaire et législatif est envisagée comme une mission spécifique devant mener aux résultats attendus suivants :

- des propositions concernant le corpus réglementaire et des propositions de refonte des textes; et
- l'élaboration du cahier des charges du SSN, c'est à dire la redéfinition précise des missions.

Le présent SDS doit donc mettre en œuvre les réformes qui seront proposées et validées, dont les grands axes sont:

- la révision de la Loi N°196/AN/81 sur l'obligation, la coordination, et le secret en matière de statistiques ;
- la création d'un Conseil Supérieur de la Statistique ;
- la réorganisation de la DISED ;
- et la redynamisation des services statistiques sectoriels.

Les fondements théoriques de cette réforme sont ceux des principes fondamentaux des statistiques officielles les modalités d'application peuvent être formulés comme il suit :

Indépendance : La notion d'indépendance de la statistique peut être comprise de trois manières différentes:

- l'indépendance sur le choix du programme statistique est ou devrait être indiscutable, car en matière de statistique officielle la décision de produire telle ou telle donnée est du ressort de l'Etat, un organe central ou des services sectoriels n'ont pas le pouvoir de décider seuls de leurs programmes ou d'entreprendre une quelconque investigation émanant d'une demande « circonstancielle ». Les demandes statistiques doivent être prises en considération avec un minimum d'organisation et de définition des priorités;
- l'indépendance sur les résultats (méthodes, analyses, publications) devrait être intangible, à partir du moment où la mission a été donnée, la façon dont le service est exécuté est de la seule responsabilité du producteur. Il existe de nombreux paramètres à cette confiance: respect de la déontologie statistique, respect des méthodes, respect de l'apolitisme, mais aussi transparence sur l'utilisation des données et des analyses qui en sont dérivées;
- l'indépendance quant à la gestion de l'organe central de la statistique ou des secteurs: les réformes des systèmes statistiques sont conçues pour donner aux organes de statistiques une plus grande flexibilité dans leurs modes de financement et dans la gestion des ressources humaines et financières.

Autorité et coopération statistiques : Les organes du SSN ont la faculté d'effectuer des enquêtes et toutes les recherches nécessaires à la production statistique, ainsi que de solliciter toute information auprès des agents, autorités, services et organismes de l'état, ou auprès des

personnes privées ou collectives présentes sur le territoire national ou y exerçant leur activité. Sont cependant exclues de cette disposition les informations relatives aux convictions politiques ou religieuses, ainsi que celles relevant du secret bancaire. Tous les services susceptibles de fournir de l'information statistique ont le devoir de coopérer avec les organes du Système statistique national.

Secret statistique : Le secret statistique est la contrepartie de l'obligation de réponse. Il garantit la confidentialité des informations concernant les personnes et les agents économiques. Il s'agit des faits et comportements d'ordre privé, qui ne doivent pas faire l'objet d'aucune communication du service dépositaire. Il s'agit aussi des renseignements individuels d'ordre économique ou financiers qui ne doivent pas en aucun cas, être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique, ou de recherche de la part des autorités militaires, de la police et de l'autorité judiciaire.

Coordination des objectifs : Les organes qui composent le SSN sont tenus d'élaborer des programmes d'activités annuels et pluriannuels et de les faire approuver par l'instance supérieure de supervision et de coordination. La réalisation de toute enquête ou opération statistique par une entité du secteur public n'appartenant pas au SSN doit être soumise à l'autorisation préalable de l'organe central de la statistique.

Coordination technique : Toute enquête au niveau national, qu'elle soit ou non réalisée par un organe du Système statistique national, doit obligatoirement recevoir un numéro attribué par l'organe central de la statistique. Sur la base de leur programme d'activité approuvé par l'instance supérieure de supervision et de coordination, les organes de productions statistiques sectorielles concluent avec l'organe central, des protocoles de collaboration relatifs à la nature des informations à recueillir, aux méthodes à appliquer, à la fréquence et à la date de collecte.

Cohérence optimale et de la Concordance de sources : La coordination nationale vise la cohérence de la production statistique qui doit être optimale lorsqu'elle ne fait ni duplication, ni omission, et n'autorise pas des contradictions. Le respect de ce principe passe la mise en œuvre d'un processus de coordination du système d'information, et en particulier, en matière d'harmonisation des concepts et des méthodes. Ce principe évite de décrédibiliser la production statistique et contribue à l'acquisition de la culture de l'utilisation des statistiques pour la prise de décision.

Subsidiarité : Ce principe acte en fait l'organisation actuelle du SSN, l'organe central n'intervient pas dans le processus de production lorsqu'une mission de statistique publique est d'une part attribuée à un organe sectoriel et d'autre part réellement produite par la dite structure, par contre il est par défaut responsable de la production de toute statistique qui échapperait au champ actuellement couvert.

Exclusivité : L'organe central de la statistique, l'INS, est le fournisseur agréé de données officielles et se voit attribuer le rôle de coordination technique du SSN. Le domaine de compétence statistique est étendu, notamment dans le système décentralisé, à des secteurs relevant d'autres services de l'Etat.

Codécision : Quelle que soit la forme statutaire que pourrait prendre un organe central après aboutissement d'une réforme du système statistique, les décisions sur le contenu des programmes statistiques (qu'ils soient pluriannuels ou annuels) ne peuvent être prises que par

un conseil représentatif des parties prenantes. Une fois le programme pluriannuel adopté, cet organe doit essentiellement statuer sur la réponse à la demande non programmée.

Equité : La dimension genre et régionale sera prise en compte dans tout processus de production statistique.

Flexibilité et Adaptation continue: Le SDS tel qu'il sera finalement adopté doit s'efforcer de répondre aussi bien à la demande régulière, c'est à dire aux champs statistiques que l'on peut aisément programmer, qu'à la réalisation d'opérations de nature irrégulière ou ponctuelle sans pour autant porter préjudice à la production programmée.

Norme de qualité²⁴ définie²⁵ : L'amélioration de la qualité ne peut porter que sur des processus existants et la SNDS devra aussi statuer sur la mise en œuvre ou non de nouveaux dispositifs, c'est à dire de juger de la pertinence de production de telle ou telle nouvelle statistique. Que les dispositifs existent ou sont à créer, il est nécessaire de définir la norme de qualité et faire respecter les procédures édictées, condition nécessaire pour inculquer une culture de l'utilisation des statistiques pour la prise de décision.

Suivi de l'offre et de la demande : Le SDS dans son contenu doit prévoir: (i) des dispositifs de suivi qui permettent d'évaluer régulièrement la satisfaction des utilisateurs vis à vis des produits fournis; (ii) des dispositifs de suivi qui permettent d'évaluer régulièrement l'évolution de la demande et d'analyser l'avantage coût / bénéfice de sa satisfaction.

Financement minimal : Il s'agit de la détermination du seuil en deçà duquel le SDS ne peut être mis en œuvre. Cependant, ce financement minimal est fonction du programme de production qui sera finalement retenu, mais aussi de la définition qui sera retenue pour considérer les activités programmées et des activités hors programme.

5.1.1. Mettre à jour les textes réglementaires et la réforme institutionnelle

L'objectif spécifique visé est de mettre à jour les textes réglementaires et la réforme institutionnelle. Et les actions envisagées comprennent :

- l'élaboration et l'adoption des documents de réforme de la Loi statistique et la mise à jour à jour les textes portant organisations des différentes composantes du SSN;
- la diffusion et la promotion de ce nouveau cadre réglementaire;
- la confection d'une plaquette explicative à destination des services et des utilisateurs principaux; et
- l'organisation d'une session de présentation du nouveau cadre.

²⁴ Par qualité, on entend le degré de fiabilité c'est à dire la propriété de la donnée chiffrée de traduire au mieux le concept censé représenter la réalité que l'on veut décrire ou analyser

²⁵ La norme de qualité est définie si la statistique est: (i) sans biais ou a un biais négligeable, (ii) de niveau de signification géographique ou thématique requis, et (iii) reconnue comme ayant une erreur de sondage (pour les statistiques d'enquêtes) acceptable pour le niveau de signification requis

En réalisant ces actions, le SSN disposera d'un cadre réglementaire revu et corrigé, notamment en ce qui concerne le respect de principes fondamentaux de la statistique officielle et l'attribution des missions statistiques au niveau central et décentralisé.

5.1.2. Mettre en place un système de coordination technique effective dans les domaines retenus dans le SDS 2011-2015

Dans le cadre de la présente stratégie, l'objectif spécifique visé est de mettre en place un système de coordination technique effective dans les domaines statistiques retenus. Les actions envisagées sont de :

- assurer la tenue régulière du comité de coordination statistique, notamment pour statuer sur les priorités en matière d'enquêtes statistiques spéciales ;
- créer au sein de l'INS des fonctions de relations avec les utilisateurs ;
- élaborer et mettre en place des outils statistiques harmonisés ;
- réaliser un schéma de protocole d'échange de données entre les composantes du SSN ; et
- organiser et animer des comités techniques ad hoc sectoriels.

La réalisation de ces actions permettrait d'atteindre cinq résultats susceptibles d'améliorer significativement la qualité et la régularité des données statistiques produites: (i) le Comité de coordination statistique se réunit de façon régulière; (ii) l'INS dispose d'une mission de relation avec les services utilisateurs et les autres producteurs; (iii) des outils statistiques harmonisés sont mis en place; et (v) les échanges de données sont formalisés avec les principales composantes productrices du SSN.

Pour atteindre ces résultats, l'INS qui est le principal acteur de la coordination technique et opérationnelle, devra disposer d'un cadre supérieur pour renforcer ces ressources humaines déjà limitées, et d'une expertise internationale pour l'établissement de protocoles d'échanges de données. Elle devra de plus, réaliser des actions de formation/sensibilisation sur ces protocoles.

5.1.3. Restructurer la DISED pour répondre aux enjeux de la nouvelle Loi statistique

Dans la perspective de la réforme institutionnelle à venir, un objectif important est de réformer la DISED pour en faire un INS, exécutif technique dotée d'une autonomie de décision scientifique la plus large possible, supervisée en partie par le Conseil supérieur de la statistique, le tout en accord avec les principes fondamentaux de la Statistique officielle des Nations Unies. En plus de cette coordination technique, l'INS devrait être capable de produire les statistiques prioritaires hors du système administratif, et avoir un rôle d'assistance technique au traitement statistique des données administratives des ministères. De plus la nouvelle Loi statistique confierait à l'INS, la mission de constituer des bases de données statistiques et de publier régulièrement les données et méta données sur les statistiques officielles nationales, en s'assurant au préalable de la qualité de celles-ci. Il s'agit là d'enjeux importants de la Loi statistique révisée, qui impliqueraient un véritable renforcement des capacités du futur INS. Dans cette perspective, les actions suivantes sont envisagées :

- assurer des conseils et appuis techniques permanents à l'INS;
- élaborer et suivre un plan de recrutement (élaboration profils, négociations,...) ;
- élaborer la réforme statutaire et une politique du personnel ;
- préparer la réforme statutaire, y compris la déconcentration des activités statistiques ;
- former des cadres managériaux (direction, divisions, responsables des sections) ;
- appuyer la réorganisation de certains services producteurs de statistiques ;
- élaborer un plan de création de structures statistiques au sein des districts ;
- construire et/ou réhabiliter et équiper le siège de l'INS ;
- rendre effective l'adhésion de Djibouti à AFRISTAT. Ainsi Djibouti, à l'instar des pays africains francophones, pourrait significativement contribuer à développer son SSN, et en particulier, aider l'INS à remplir efficacement sa mission.

La réalisation de ces actions permettrait d'atteindre quatre résultats importants : (i) l'INS dispose des cadres nécessaires à l'exécution de sa mission de production statistique et de coordination technique et opérationnelle; (ii) l'INS dispose d'un plan permettant un appui technique aux producteurs sectoriels et la création de structures au sein des districts; et (iii) la formation des cadres aux procédures managériales d'une direction de la statistique; et la création d'un cadre de travail adapté à une production statistique de qualité.

Pour atteindre ces résultats, l'INS devra bénéficier d'une assistance technique permanente et ponctuelle, d'un cadre supérieur nouvellement recruté qui assumerait aussi des tâches de coordination, des actions de formation, des équipements informatiques et logiciels incluant un réseau interne, et d'un patrimoine immobilier qui améliorerait significativement le cadre de travail.

5.1.4. Assurer le suivi de la mise en œuvre de la SNDS

Le suivi et la mise en œuvre de la SNDS est traité un peu plus loin dans le document.

5.2. Développer en quantité et en qualité les ressources humaines affectées au Système statistique national

Le SSN se trouve confronté à un manque crucial de statisticiens, tous niveaux confondus, pour conduire des activités techniques régulières. Dans la présente stratégie, il est prévu un renforcement des capacités humaines sous l'angle de la formation initiale et celui de la formation continue.

5.2.1. Former et recruter les cadres et agents nécessaires au Système statistique national

La formation et le recrutement des cadres et agents nécessaires au Système statistique national, reste aussi un des principaux objectifs spécifiques de la présente stratégie. Les actions prévues sont de :

- mettre à jour le plan de formation initiale. Il s'agira en particulier de:

- actualiser le plan de formation et le mettre en adéquation avec les fonds disponibles;
 - définir en liaison avec l'Université de Djibouti, les actions incitatives qui peuvent être menées pour promouvoir la formation en statistique et préparer les étudiants aux concours des écoles;
 - définir en liaison avec l'Université de Djibouti, le cursus définitif de la formation des adjoints techniques de la statistique;
 - définir en liaison avec le Ministère de la Fonction publique et le Ministère de l'Economie et des Finances, les modalités des concours de recrutement et son calendrier ;
- assurer le déroulement du plan et le suivi des élèves. Il s'agira en particulier de:
 - réaliser, chaque année, le programme prévu ou de le revoir en fonction de l'évolution des entrées et des sorties ;
 - assurer pour les étudiants en position de stage de fin d'étude la prise en charge de ces stagiaires au sein du SSN ;
 - suivre le plan de recrutement en actualisant chaque année avec les structures productrices la satisfaction des besoins ; et
 - assurer le suivi des jeunes diplômés. Il s'agira essentiellement de la part de l'INS, en liaison avec les institutions de formation, de suivre et d'évaluer l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

La réalisation de ces actions permettront d'atteindre trois résultats centrés sur la formation et le recrutement de: (i) 8 Ingénieurs Statisticiens Economistes (ISE) et Ingénieurs Démographes; (ii) 20 Ingénieurs des Travaux Statistiques (ITS) ou équivalent; et (iii) 40 Adjointes de la Statistique ou équivalent.

Pour atteindre ces résultats il est nécessaire de pouvoir disposer de moyens humains et financiers substantiels. Il s'agit de la désignation par l'INS d'un (e) responsable pour le suivi du plan de formation et d'appuis ponctuels de consultants pour la réalisation des cursus ou l'actualisation du plan de formation, ainsi que les moyens humains bénéficiaires de la formation. Les moyens financiers sont destinés aux frais de scolarité de consultants pour la réalisation des cursus ou l'actualisation du plan de formation, Les frais d'ingénierie de la formation qui sont destinés à l'élaboration des cursus, et à l'achat d'équipements.

5.2.2. Former et recycler le personnel affecté actuellement au Système statistique national

L'objectif spécifique visé est de former et recycler le personnel affecté actuellement au SSN. Les actions prévues sont de :

- assurer le rôle de point focal pour les formations sectorielles. Il s'agira pour la DISED d'assurer pour l'ensemble des composantes du SSN la mise en relation entre l'offre de formation et la demande en :
 - mettant à jour régulièrement l'offre détaillée de formations;

- faisant circuler l'information sur les formations sectorielles au niveau du SSN;
- facilitant les démarches entre l'agent bénéficiaire et la structure de formation.
- appuyer l'Institut National d'Administration publique (INAP) à la mise sur pied d'un cycle de formation continue. Il s'agira essentiellement d'appuis à la définition du cursus pédagogique, à la recherche de partenariats pour la mise en œuvre, et d'appuis en termes d'équipements et de matériel pédagogique ;
- assurer la mise en œuvre du plan de recyclage. Il s'agira essentiellement de procéder annuellement à la préparation et la réalisation des différentes sessions, et d'assurer auprès des organes producteurs la circulation de l'information ;
- créer au sein de la DISED une pré-structure de formation des utilisateurs. Il s'agira essentiellement de:
 - préparer deux modules d'une journée destinés aux décideurs;
 - réaliser au moins une session de chacun des modules; et
 - capitaliser au niveau de la DISED les supports de formation élaborés dans le cadre du présent plan.

La réalisation de ses actions permettra d'atteindre les résultats attendus qui sont: (i) la formation des cadres responsables de la production, aux techniques spécifiques de leur domaine d'activités; (ii) La réalisation d'un cycle de formation continue au bénéfice du personnel non statisticien affecté au système statistique, lui permettant d'acquérir un savoir faire dans les domaines de la collecte, du traitement de l'analyse et de la publication des résultats; et (iii) la création à la DISED, d'une pré-structure de formation à l'intention des utilisateurs de l'information statistique.

Les moyens humains et financiers sont identiquement comparables à ceux requis dans le cadre de la formation initiale.

5.3. Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites

L'amélioration de la qualité et la régularité des statistiques produites passent par:

- (i) la réalisation régulière du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH);
- (ii) la mise en place d'un dispositif de suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté;
- (iii) l'établissement pour chaque secteur d'une méthodologie précise et régulièrement évaluée;
- (iv) l'atteinte d'objectifs sectoriels dans les domaines des statistiques économiques: comptes économiques, prix, commerce extérieur, balance des paiements, finances publiques, des statistiques de l'industrie, du commerce et des services; les statistiques agricoles, de l'élevage, de la pêche et des eaux et forêts;
- (v) l'atteinte d'objectifs sectoriels dans les domaines des statistiques démographiques et sociales: état civil, éducation, santé, emploi et habitat.

Compte tenu des capacités de fortes contraintes en ressources humaines, des filières statistiques telles que le tourisme, l'énergie, la gouvernance, la communication et la culture, ne sont pas prises en compte dans le cadre de la présente stratégie. Ces filières font partie des statistiques générales que la Direction de la Statistique va devoir produire en collaboration étroite avec les départements concernés. Même si les statistiques transversales relatives notamment au genre et à l'environnement, ne sont pas abordées en tant que filières, elles devront être retenues dans le champ de compétence couvert par la Direction de la Statistique .

5.3.1. Maîtriser la connaissance de la population du pays en ce qui concerne son effectif, ses différentes composantes et sa dynamique

La réalisation du second recensement en 2009, dont les résultats préliminaires ont été publiés en mars 2010, a permis de connaître le chiffre de la population. La saisie des questionnaires, qui a débuté en fin 2010 devra permettre de maîtriser la connaissance de la population du pays en ce qui concerne son effectif, ses différentes composantes et sa dynamique pour répondre à un des objectifs majeurs de la SNDS dans sa première version. Outre la saisie des questionnaires un groupes d'actions doit être mené pour tirer le meilleur du RGPH en terme de renforcement des capacités de production du SSN :

- analyser et publier les données recueillies ;
- réaliser des études thématiques en aval du RGPH ; et
- entretenir de la base de cartographie censitaire.

En plus de ces actions, l'autre principal résultat attendu, est la rétroaction sur l'ensemble des séries statistiques concernées, sur la base des résultats dudit recensement. Il est également prévu un certain nombre d'actions au titre du renforcement des capacités, notamment :

- constituer et entretenir la base de cartographie censitaire et installer un système d'information géographique (SIG) ;
- constituer une base de sondage pour les enquêtes auprès de ménages ;
- étudier les dispositifs de mise à jour des données du RGPH à travers l'utilisation des données d'un état civil rénové ;
- former les cadres de la Direction de la Statistique à travers un encadrement permanent. Ces formations une fois capitalisées, pourront être aisément par la suite réutilisées pour la formation interne du SSN; il s'agit des formations suivantes: gestion de réseau, techniques d'enquêtes, cartographie et utilisation d'un SIG, technique de publication et de diffusion.

L'atteinte des résultats attendus, nécessite la mobilisation des moyens financiers et en ressources humaines à laquelle le budget national a déjà grandement contribué. L'expertise ponctuelle, internationale et nationale, est requise dans le domaine de l'analyse des données. Des bourses d'études sont prévues en plus des voyages d'études et de la participation des utilisateurs à des séminaires d'analyse et de diffusion des données. Les équipements informatiques et logistiques d'enquêtes acquis pour la réalisation du second RGPH, devront servir à l'ensemble des opérations statistiques à réaliser par la Direction de la Statistique dans le cadre de la présente SNDS.

5.3.2. Créer un véritable système centralisé de collecte et mise à disposition des données d'état civil sur l'ensemble du territoire

L'objectif spécifique visé est de créer auprès de la Direction de la Population, un véritable système centralisé de collecte et mise à disposition des données d'état civil sur l'ensemble du territoire. Les actions prévues sont :

- établir un plan de centralisation de l'état civil tenant compte des aspects techniques et institutionnels ;
- saisir les archives d'état civil ;
- confectionner et contrôler la base de données sur les faits d'état civil ; et
- collecter, traiter et publier les données relatives à l'état civil.

La réalisation de ces actions permettra d'atteindre le résultat visé d'exploitation à des fins statistiques et de publication des données issues des fiches d'état civil.

Pour attendre ce résultat, il est nécessaire de dégager les moyens financiers et humains pour rendre opérationnel le dispositif de collecte, de traitement et de publication des données d'état civil. Il est en particulier nécessaire de recourir à une expertise internationale ponctuelle pour développer un circuit d'échange de l'information sur l'état civil et la mise en place d'un système de base de données, de recourir à une assistance technique de longue durée pour mettre en route le dispositif, et de prévoir le recrutement d'un personnel statisticien et informaticien qualifié. Ce dispositif de collecte et traitement des données d'état civil devra se conformer à la politique de décentralisation et rendu opérationnel à partir des Régions.

5.3.3. Adapter la production statistique aux besoins de suivi des conditions de vie des ménages et d'évaluation de la pauvreté

Pour atteindre l'objectif spécifique visé d'une production statistique adaptée aux besoins de suivi des conditions de vie des ménages et d'évaluation de la pauvreté, il est nécessaire réaliser des actions suivantes, centrées sur des enquêtes auprès des ménages, en plus de la réalisation du second recensement général de la population et de l'habitat :

- élaborer une méthodologie d'enquête permanente adaptée au cas djiboutien ;
- concevoir des méthodes harmonisées de calculs d'indicateurs de bien-être et de détermination des seuils de pauvreté ;
- réaliser l'enquête de base et un module en 2011, puis, sur la base d'une rotation annuelle, en 2012 et 2013 ; et
- réaliser à partir des données d'enquêtes existantes des analyses approfondies sur des thèmes d'intérêt liés à la politique économique et sociale du pays.

Au delà de ces actions, les principaux résultats visés sont la réalisation de: (i) des enquêtes permanentes auprès des ménages à partir de 2011; et en particulier, une enquête intégrale qui répondra aux besoins liés à la rénovation du panier de l'indice des prix à la consommation (IPC); (ii) et une enquête de type démographique et de santé (EDIM) à périodicité triennale à partir de 2011/2012. Au delà de ces sources de données d'enquêtes, les besoins en

informations pour le suivi et l'évaluation de l'INDS et des OMD, seront complétés par les données et analyses sur les conditions de vie des ménages, tirées des dispositifs de statistiques courants.

Les moyens requis pour atteindre ces résultats importants, sont d'ordre financier pour la réalisation des enquêtes. Il est toutefois nécessaire de recourir à une expertise internationale pour la définition et la mise en place d'une méthodologie d'enquête auprès des ménages, et d'envisager le recrutement de statisticiens, y compris une équipe d'enquêteurs permanents. Les moyens informatiques et logistiques d'enquêtes viendront en complément de ceux acquis dans le cadre de la réalisation du second RGPH.

5.3.4. Etablir progressivement pour chaque secteur une méthodologie précise et régulièrement évaluée

Dans le cadre de la réforme à venir, la Direction de la Statistique est amenée à assumer pleinement la mission de coordination technique et opérationnelle du Système statistique national, dont l'une des attributions principales, reste l'harmonisation des concepts, des définitions et des méthodologies de collecte et de traitement de l'information statistique.

L'objectif spécifique visé dans le cadre de la présente stratégie, est d'établir progressivement pour chaque secteur une méthodologie précise et régulièrement évaluée. Et pour ce faire, trois actions prioritaires sont prévues :

- élaborer un manuel de définitions, concepts et des méthodologies utilisés pour les travaux statistiques ;
- mettre en place les programmes de collecte et d'amélioration qualitative définis pour chaque filière statistique ; et
- organiser des séminaires sur les méthodologies de collecte et de traitement de l'information.

La réalisation de ces actions permettra d'atteindre le résultat prévu d'harmonisation des instruments de collecte et par voie de conséquence, d'amélioration de la qualité des données.

Et pour atteindre ce résultat, il est nécessaire d'organiser des séminaires et ateliers et de recourir à une expertise internationale en méthodologies de collecte et traitement de l'information dans les domaines suivants: commerce extérieur, finances publiques, conjoncture, état-civil, concepts et méthodes statistiques.

5.3.5. Etablir et publier mensuellement des indices de prix à la consommation comparables sur le plan régional et international

Pour suivre la collecte, le traitement et la publication des statistiques des prix avec comme objectif spécifique d'élaborer et publier mensuellement, des indices des prix à la consommation comparables sur le plan international, la Direction de la Statistique devra mener les actions prioritaires sont :

- réaliser des enquêtes hebdomadaires des prix à la consommation ;

- élaborer des structures des dépenses, des consommations et des revenus, et
- calculer des indices des prix à la consommation.

La réalisation de ces actions permettra d'atteindre les résultats attendu qui sont: (i) les indices des prix à la consommation est mensuellement calculé et publié suivant les normes prescrites du SGDD; (ii) l'enquête sur les dépenses, les consommations et les revenus des ménages est exécutée.

Pour atteindre ces deux résultats, des moyens financiers sont requis pour réaliser les deux enquêtes et publier régulièrement les résultats, sachant que la rénovation du panier de l'indice des prix est prévue dans le cadre de l'enquête intégrale prévue en 2011. Il est aussi nécessaire de poursuivre la coordination et l'harmonisation internationale entamées dans le cadre du PCI-Afrique.

5.3.6. Améliorer la collecte, le traitement et la diffusion des statistiques du commerce extérieur

L'objectif visé dans le cadre de la présente stratégie est l'amélioration de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur. Les actions prévues sont :

- mettre en place le logiciel EUROTRACE sous Windows ;
- élaborer d'une méthodologie de calcul des indices du commerce extérieur ;
- traiter, analyser et publier les statistiques du commerce extérieur ;
- conduire des concertations régulières entre la Direction de la Statistique, la Direction des Douanes, la Direction des Impôts, la Direction de l'Economie, portant sur la qualité des statistiques du commerce extérieur.

La réalisation de ces actions permettra d'atteindre les deux principaux résultats attendus à savoir: (i) la publication régulière d'un bulletin trimestriel du Commerce Extérieur et la production d'indices du commerce extérieur; et (ii) l'évaluation régulière de la qualité des données du commerce extérieur.

Pour atteindre ces résultats, il est nécessaire de procéder au recrutement de statisticiens et d'analystes, d'organiser des stages de formation des agents de saisie des déclarations douanières pour accompagner les réformes en cours au niveau des douanes (informatisation et saisie des déclarations, réglementation des fonctions de transit), afin d'améliorer la qualité des données du commerce extérieur. La qualité et la régularité seront obtenues avec l'installation d'EUROTRACE sous Windows et l'évaluation permanente des données du commerce extérieur, qui nécessiteront une expertise internationale et des concertations régulières entre les différents producteurs et utilisateurs.

5.3.7. Elaborer et diffuser des statistiques de balance des paiements de qualité reconnue

La BCD continuera à assumer son mandat avec comme objectif spécifique de produire et de publier les statistiques portant sur la balance des paiements de qualité reconnue. Pour y parvenir, les actions prioritaires suivantes sont requises :

- organiser des concertations régulières avec la Direction de la Statistique et la Direction des Douanes, portant sur la qualité des statistiques du commerce extérieur ;
- renforcer la coopération institutionnelle entre la BCD et les services de l'Etat (Direction de l'Economie, Direction des Financements extérieurs, Trésor, Direction des Douanes, DISED), les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), et les grands opérateurs privés, visant la cohérence entre les statistiques de la balance des paiements, la dette extérieure, les comptes nationaux et les autres agrégats économiques ;
- former des cadres de la BCD en statistiques ; et
- appuyer la collecte, le traitement et la publication des statistiques de balance des paiements.

La réalisation de ces actions prioritaires permettra à la BCD d'élaboration des statistiques de balance des paiements dans les normes et délais prescrits par le SGDD

Les moyens requis pour atteindre ce résultat, concernent essentiellement une meilleure connaissance des filières de production qui peut l'être avec la mise en place de comptes nationaux fiables, une formation des cadres de la BCD en statistiques, de même qu'un accroissement des équipements et des ressources humaines chargées exclusivement de l'élaboration des statistiques de balance de paiements.

5.3.8. Appuyer la mise en place d'une unité de production des statistiques budgétaires et financières

Dans le domaine des statistiques monétaires et financières, l'objectif spécifique visé est d'appuyer la mise en place d'une unité de production des statistiques budgétaires et financières. Les actions prévues sont :

- collecter les données sur les finances publiques (recettes, dépenses, service de la dette, etc.) ; et
- créer une base de données économiques, financières et monétaires.

La réalisation de ces actions permettra d'atteindre les deux résultats attendus, à savoir: (i) les données statistiques budgétaires et financières sont collectées et publiées régulièrement; (ii) le TOFE est établi régulièrement suivant les normes internationales admises.

Pour atteindre ces résultats, il est nécessaire de recourir à une assistance technique internationale et de procéder au recrutement d'un informaticien et d'un statisticien, en plus des équipements requis.

5.3.9. Consolider le dispositif d'élaboration des comptes nationaux et mettre en place le SCN 93

Dans le cadre de la réforme à venir, la Direction de la Statistique est chargée d'élaborer sur une base annuelle, en liaison avec l'ensemble des composantes du SSN, les données économiques générales, notamment, les principaux agrégats des comptes nationaux et la situation de l'appareil productif. De plus, la Direction de la Statistique est tenue de publier

chaque année un annuaire statistique qui rassemble les principales informations produites par le SSN, de les mettre en perspective temporelle et de situer la République de Djibouti vis à vis du reste du monde.

L'objectif spécifique visé est de consolider le dispositif d'élaboration des comptes nationaux et mettre en place le SCN 93. Les actions prioritaires prévues sont :

- reprendre l'élaboration des comptes nationaux à partir d'une nouvelle structure de production en concordance avec l'évolution économique du pays et d'une nouvelle année de base récente ;
- effectuer le passage progressif du SCN68 au SCN 93 avec l'installation du module ERETES pour l'établissement des comptes ;
- mettre en place une série d'enquêtes et une stratégie de collecte régulière des données auprès des entreprises et du secteur public ;
- mettre en œuvre un protocole en vue de l'exploitation systématique des déclarations fiscales à des fins statistiques ;
- publier régulièrement les comptes nationaux ;
- élaborer des comptes complets 2000 à 2009 et changement d'année de base ; et
- étudier les filières de production de l'économie nationale.

La réalisation de ces actions prioritaires permettra d'atteindre par étapes successives, le résultat visé de production et de publication de comptes nationaux fiables et de qualité reconnue.

A court terme l'INS devra poursuivre la production de comptes nationaux provisoires et actualisés, qui suivrait le cadre actuel, qui intégrerait des améliorations rendues possibles par la mise en place d'une série d'enquêtes et d'une stratégie de collecte régulière des données auprès des entreprises et du secteur public.

A plus long terme, et si des ressources humaines et techniques plus conséquentes pouvaient être dégagées, il faudrait entreprendre un travail plus complet, qui intègre dans un premier temps l'élaboration de matrices entrées sorties aux tableaux d'équilibre ressources-emplois de biens et services à un niveau relativement détaillé. Il s'agit donc d'entreprendre un travail important de reformulation du système de comptabilité nationale en s'appuyant sur la mise en place d'une équipe permanente épaulée par une expertise internationale substantielle, ponctuelle et de longue durée. Cette stratégie d'amélioration progressive des comptes nationaux, est complétée par les actions structurantes prévues au niveau des filières statistiques des Prix (PCI-Afrique), du Commerce extérieur, de la Balance des paiements, et la réalisation d'une enquête budget-consommation des ménages et d'une enquête sur le secteur informel. Les pré-requis en ce qui concerne l'établissement d'une année de base qui permettrait un passage au SCN 93 sont tellement nombreux (notamment en matière d'enquêtes) que le début de travail pour la rénovation des comptes ne peut être envisagé que durant les dernières années du schéma directeur. Le programme de renforcement des capacités doit donc être axé sur la création d'une équipe réduite de comptables nationaux pour lesquels il faudrait prévoir outre des formations de base, des stages auprès d'autres instituts nationaux de statistique ayant réussi la rénovation des comptes ainsi qu'une assistance technique pour l'implantation d'ERETES et la préparation des travaux pour la réalisation de l'année de base.

5.3.10. Créer un service de statistique unique au sein du MAEM-RH

Compte tenu de la multitude de producteurs potentiels de données primaires et dans le cadre de la nouvelle réforme visant un système semi centralisé, l'objectif visé dans le cadre de la présente stratégie, est de créer un service de statistique unique au sein du MAEM-RH, qui aurait la charge de collecter, traiter et diffuser régulièrement des statistiques de qualité dans les filières de l'agriculture, de l'élevage, de l'eau et de la pêche. En plus de la centralisation des données de ces différentes filières statistiques, les actions spécifiques prévues sont de :

- préparer les cadres et techniques d'enquêtes et de former des cadres et techniciens ;
- réaliser des enquêtes volume de production et prix des secteurs agricole, de l'élevage, de la pêche et de l'hydraulique rurale et urbaine ;
- réaliser une enquête-cadre annuelle à travers une visite de tous les sites de coopératives agricoles, des marchés du bétail, des points de débarquement et des points de vente des poissons et des produits agricoles ; et
- collecter, traiter et publier les données relatives à l'agriculture, l'élevage, l'eau et la pêche.

La réalisation de ces différentes actions permettra d'atteindre les deux résultats attendus, à savoir: (i) la création d'un service statistique fonctionnel au sein du MAEM-RH; et (ii) la production de statistiques de qualité, portant sur l'agriculture, de l'élevage, de l'eau et de la pêche.

Pour atteindre ce résultat et en plus des pré requis du renforcement institutionnel notamment les équipements, il est nécessaire de recourir à une expertise nationale et internationale, et d'envisager le recrutement d'un personnel qualifié, et en particulier une équipe permanente d'enquêteurs.

5.3.11. Créer une structure commune de statistiques dans les domaines de l'industrie, du commerce et des services

Compte tenu du mandat statistique éclaté entre plusieurs départements et dans le cadre de la nouvelle réforme visant un système semi centralisé, l'objectif visé dans le cadre de la présente stratégie est de créer une structure commune de statistiques qui aurait en charge d'une part l'entretien du fichier des entreprises et établissements et d'autre part le recueil des données statistiques structurelles et conjoncturelles, auprès de ces entités. Les actions prioritaires à réaliser par cette nouvelle structure sont de :

- étudier la création d'un répertoire d'entreprises et d'établissements ;
- étudier la méthodologie d'établissement d'une note de conjoncture ;
- étudier la méthodologie d'une enquête permanente auprès des entreprises et des établissements ;
- conduire une enquête sur le secteur informel ;
- collecter, traiter et publier les données relatives à l'industrie, au commerce et aux services.

La réalisation de ces actions permettra d'atteindre les deux résultats attendus, à savoir: (i) la création d'un service statistique fonctionnel au sein du Ministère du Commerce et de l'Industrie; (ii) la production de statistiques structurelles et conjoncturelles de qualité, portant sur l'industrie, le commerce et les services

Dans la perspective de ce renforcement institutionnel, il est nécessaire de procéder au recrutement du personnel qualifié, de recourir à une assistance technique permanente et d'une expertise ponctuelle pour la réalisation des études prévues. Il faut en particulier disposer d'une petite équipe d'agents de collecte, stable dans le temps, qui peuvent établir des relations de confiance avec les entreprises et les établissements, et qui disposent d'un minimum de moyens de déplacement et de communication. De plus, si l'on souhaite développer ce domaine statistique, cela ne peut se faire qu'en associant étroitement à la réflexion les professionnels du secteur via la Chambre de Commerce, ou les groupements professionnels. D'un point de vue légal, la révision de la loi statistique et les obligations des entreprises de communiquer certaines données à des fins statistiques, pourront contribuer significativement à l'amélioration de la qualité et de la régularité des statistiques à produire.

5.3.12. Appuyer la mise en place de l'Observatoire national des transports

Devant cette multitude de producteurs de données primaires et dans le cadre de la nouvelle réforme visant un système semi centralisé, l'objectif visé dans le cadre de la présente stratégie, est d'appuyer la mise en place de l'Observatoire National des Transports. Cet Observatoire a pour fonction de collecter et traiter périodiquement l'ensemble des informations sur le volume des flux des échanges commerciaux, les prix et la qualité de service des chaînes de transport. En plus de la centralisation des données primaires relevant de cette filière statistique, trois actions spécifiques sont prévues :

- mettre à jour le fichier du parc automobile et de circulation routière ;
- réaliser une enquête ménage Origine/Destination et la qualité des services des transports ; et
- réaliser une enquête sur les coûts et prix de transport.

La réalisation de ces différentes actions permettra de produire régulièrement de statistiques nécessaires à la gestion stratégique de la chaîne des transports.

Pour atteindre ce résultat, il est nécessaire d'accompagner ce renforcement institutionnel par le recrutement d'un personnel qualifié, et la mise en place d'un fonds pour les enquêtes prévues.

5.3.13. Consolider le dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques de l'éducation

Dans le cadre de la présente stratégie, l'objectif spécifique visé est de consolider le dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques de l'éducation. Les actions prévues sont de :

- Implanter des antennes délocalisées du bureau des statistiques scolaires au niveau des circonscriptions pédagogiques pour améliorer la fiabilité des données ;

- mettre en place décentralisée d'un fichier nominatif des élèves ;
- recycler du personnel en charge de la collecte (directeurs d'école, inspecteurs et agents)
- finaliser la base de données sur le patrimoine immobilier du système scolaire ;
- publier les données statistiques répondant aux besoins des utilisateurs (tableaux de bord annuels) ;
- compléter l'étude portant sur la carte scolaire ; et
- évaluer l'efficacité externe de l'école.

La réalisation de ces actions permettra d'atteindre les deux résultats attendus, à savoir: (i) disposer des informations administratives nécessaire au pilotage du secteur de l'éducation; (ii) disposer des principaux indicateurs sur le niveau d'éducation de la population.

Pour atteindre ces résultats, il est nécessaire de recourir à une assistance technique et de prévoir un fonds pour les études sur la carte scolaire et l'efficacité externe de l'école. Pour accompagner la politique de décentralisation, il faut prévoir le recrutement du personnel requis pour consolider le dispositif de collecte et de traitement des données scolaires par district et de prévoir un recyclage permanent des agents de collecte. Aussi, la qualité des statistiques scolaires devrait être grandement améliorée par la réalisation du recensement de la population. Cependant au niveau des pratiques de collecte, la diminution des erreurs passe à terme par un rapprochement de la saisie de l'agent collecteur, donc par l'informatisation progressive de la pyramide de collecte et de traitement de l'information.

5.3.14. Regrouper l'ensemble des fonctions statistiques relevant des filières de l'emploi et du travail, au sein d'une même entité

Dans le cadre de la présente stratégie, l'objectif spécifique visé est de regrouper l'ensemble des fonctions statistiques relevant des filières de l'emploi et du travail, au sein d'une même entité. Les actions prévues sont de :

- appuyer la création d'une unité de gestion de l'information sur le secteur ;
- appuyer la création d'une base unifiée de données (emploi, travail, formation professionnelle) ; et
- appuyer la production et l'actualisation des données statistiques sur l'emploi, la main d'œuvre et la formation professionnelle.

La réalisation de ces actions permettra d'atteindre les deux résultats attendus, qui sont: (i) la création d'un service statistique fonctionnel au sein du Ministère de l'Emploi et du Travail; et (ii) la production de statistiques de qualité reconnue, portant sur l'emploi et le travail dans le secteur public et privé formel.

Pour atteindre ces résultats, il est nécessaire d'envisager le recrutement d'un personnel statisticien qualifié, en plus des pré-requis du renforcement institutionnel, notamment les équipements. Il est aussi nécessaire de recourir à une assistance technique internationale. Concernant le secteur formel, il doit être possible à partir du croisement des fichiers entreprises et employés de l'Organisme de protection sociale (OPS), de réaliser une enquête

sur l'emploi dans ce secteur; Toutefois cette opération doit être rapprochée de celle visant à bâtir une enquête permanente auprès des entreprises et établissements. Pour ce qui est du secteur informel, les bases de collecte repose sur les enquêtes auprès des ménages, soit à travers l'enquête permanente auprès des ménages, soit par la réalisation d'enquêtes mixtes; Au titre de la présente stratégie, il s'agit essentiellement d'étudier la possibilité d'introduire un volet emploi du secteur informel dans le dispositif permanent d'enquête auprès des ménages.

5.3.15. Finaliser la mise en place d'un système cohérent d'information sanitaire

Dans le cadre de la présente stratégie, l'objectif spécifique visé est de finaliser la mise en place d'un système cohérent d'information sanitaire. Les statistiques sanitaires sont un dispositif en devenir, les actions qui peuvent être prévues au titre du renforcement des capacités concernent globalement la méthodologie et l'amélioration de la productivité, il s'agira: (i) d'achever le processus de refonte de la méthodologie, notamment en ce qui concerne les aspects du traitement des données; (ii) d'accélérer le processus de déconcentration de la saisie et de contrôle en amont à travers l'informatisation de la collecte (type I Pod); (iii) d'améliorer l'accessibilité des données annuelles sur le secteur notamment sur cdrom. Les actions spécifiques prévues en plus du plan d'actions en cours de mise en œuvre, sont de :

- auditer la qualité des données du Système d'information sanitaire (SIS) ;
- appuyer l'informatisation et la décentralisation de la saisie et du contrôle de la saisie ;
- superviser et recycler les agents de collecte ;
- appuyer la collecte, le traitement, l'analyse et la publication des données du SIS ; et
- réaliser une enquête sur l'état de santé de la population.

La réalisation de ces actions contribuera à atteindre les résultats attendus qui sont de : (i) disposer des informations administratives nécessaire au pilotage du secteur de la santé; (ii) disposer des principaux indicateurs sur l'état de santé de la population à travers la réalisation d'une enquête auprès des ménages.

Pour atteindre ces résultats trois axes opérationnels sont retenus pour le présent schéma directeur : (i) la mise en place effective du système avec ce que cela comporte en matière de recrutement de nouveaux cadres, de fabrication du système informatique chargé de gérer les informations, de formation du personnel impliqué dans le processus de collecte et de traitement de l'information; (ii) l'évaluation par une expertise internationale, de la méthode mise en place, notamment sur les aspects couverture, qualité des questionnaires, efficacité des contrôles, afin d'une part de juger de la qualité générale des données, mais aussi d'apporter les corrections éventuelles vis à vis du système mis en place; (iii) la réalisation d'une enquête de santé des populations, à travers l'EDIM prévue pour 2011.

5.3.16. Renforcer les capacités d'analyse de la Direction de l'Habitat

Dans le cadre de la présente stratégie, l'objectif spécifique visé est de renforcer les capacités d'analyse de la Direction de l'Habitat et de l'Urbanisme. Deux groupes d'actions sont prévus :

- réaliser des études thématiques ; et

- appuyer la collecte régulière et l'analyse des données secondaires relatives à l'habitat.

La réalisation de ces groupes d'actions permettra d'améliorer la connaissance des caractéristiques des habitations, des conditions de logement, et cadre de vie des ménages.

Pour atteindre ce résultat, il convient de prévoir à terme, un renforcement en personnel spécialisé et en matériel. Une grande partie des informations nécessaires peut venir du recensement et des enquêtes auprès des ménages, encore faut-il que la structure chargée de ce secteur puisse exploiter efficacement les données issues de ces dispositifs, et cela passe par le recours à une expertise internationale pour réaliser les études thématiques prévues.

5.4. Favoriser l'accès aux données et promouvoir une culture statistique

Pour promouvoir l'utilité des statistiques et favoriser l'accessibilité des données, il est nécessaire de: (i) d'établir à l'INS, une politique de diffusion limitée mais efficace; (ii) définir pour chaque secteur producteur un format de diffusion adapté; (iii) sensibiliser les décideurs et le public à l'utilisation des statistiques; et (iv) créer les conditions d'une adhésion aux normes de diffusion internationale.

5.4.1. Etablir à la Direction de la Statistique une politique de diffusion limitée mais efficace

L'objectif spécifique visé est d'établir à la Direction de la Statistique une politique de diffusion limitée mais efficace. Quatre groupes d'actions sont à réaliser :

- analyser les données existantes au sein de la Direction de la Statistique ;
- élaborer un système de gestion des données ;
- collecter régulièrement les données auprès des autres services producteurs ; et
- réaliser un annuaire électronique.

La réalisation de ce groupe d'actions permettra d'atteindre les résultats suivants : (i) mise en place d'une base de données nationale, DJIBOUTI Dev-Info, installé et renseigné en indicateurs de développement; (ii) publication thématique une fois par an d'un document d'environ 20 pages; (iii) mise à jour régulière de l'annuaire électronique; (iv) diffusion via le site Internet des métadonnées des données et indicateurs.

Les moyens requis pour atteindre ces résultats sont constitués de : (i) une expertise nationale et internationale portant sur la conception d'un SGBD (DJIBOUTI Dev-Info), sur la maquette de l'annuaire électronique, et sur la réalisation du document thématique annuel; (ii) le recrutement d'un cadre supérieur statisticien/informaticien et de deux adjoints techniques de la statistique; (iii) la formation des cadres à l'utilisation du système mis en place et à l'administration en réseau; (iv) les équipements et logiciels informatiques nécessaires à la mise en place d'un réseau interne; et (v) les moyens financiers pour les différentes publications.

5.4.2. Définir pour chaque secteur producteur un format de diffusion adapté

L'objectif spécifique visé est de définir pour chaque secteur un format de diffusion adapté. Deux types d'actions sont à réaliser :

- former les personnels aux techniques de publication et de diffusion ; et
- refondre éventuellement des publications actuelles.

La réalisation de ces actions permettra de disposer d'un plan de formation exécuté au profit des secteurs qui publient et diffusent leurs informations statistiques.

Les moyens requis pour atteindre ce résultat sont les ressources financières pour les publications, la formation aux techniques de publication et de diffusion, et une expertise pour la refonte éventuelle des publications actuelles.

5.4.3. Sensibiliser les décideurs et le public à l'utilisation des statistiques

L'utilité des statistiques est amoindrie par la faible importance accordée à l'outil statistique dans la prise de décision, caractérisée par la faiblesse des demandes -structurelle et « circonstancielle ». Elle l'est aussi en raison, de l'absence de concertation entre producteurs et utilisateurs de données statistiques. Il faut cependant noter l'existence de quelques contacts à l'occasion des dialogues de politiques avec les partenaires extérieurs.

Des actions visant l'utilisation des statistiques doivent être entreprises en direction de catégories de demandeurs, notamment par l'organisation systématique de la journée africaine de la statistique le 18 novembre.

Dans cet objectif spécifique de sensibiliser les décideurs et le public, à l'utilisation des statistiques, les actions spécifiques prévues sont de:

- organiser au moins une fois par an, une journée de sensibilisation à l'intention des décideurs par la Direction de la Statistique et les principaux autres services producteurs ; et
- animer une fois par an la journée africaine de la statistique par la Direction de la Statistique et les services producteurs.

Pour atteindre le résultat visé de sensibilisation des décideurs et du public, à l'utilisation des statistiques, il est nécessaire de mobiliser des moyens financiers pour les campagnes d'information/sensibilisation, de recourir à une expertise internationale ponctuelle pour confectionner des supports de sensibilisation et à une expertise nationale pour l'animation des journées de la statistique.

5.4.4. Respecter les normes de diffusion internationales

Afin de respecter les normes du SGDD, il est nécessaire de mettre en place un plan d'action pour corriger les faiblesses de la production statistique et se conformer progressivement aux

normes de diffusion internationale. Dans cet objectif spécifique d'adhésion aux normes de diffusion internationales, trois catégories d'actions sont prévues :

- organiser des séminaires et ateliers de formation au SGDD ;
- mettre à jour des données et métadonnées ; et
- édifier la base de données centralisées et accessibles au public.

La réalisation de ces catégories d'actions permettra de rendre effectif l'adhésion de Djibouti au SGDD. Pour ce faire, il est nécessaire de poursuivre les activités préparatoires à cette adhésion, par des formations et/ou stages. Les métadonnées qui sont définies sous la supervision de la Direction de la Statistique, coordonnateur du SGDD, devront être mises à jour en permanence. Et les bases de données centralisées et accessibles au public, seront construites dans le cadre de la nouvelle politique de diffusion de la Direction de la Statistique.

6. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION

6.1. Mécanismes de mise en œuvre

Le succès du processus de mise en œuvre du SDS 2011-2015 suppose que les pouvoirs publics matérialisent leur engagement politique vis à vis du développement de la statistique, à travers une déclaration de politique statistique réaffirmant les priorités dégagées dans le SDS 2011-2015, et en prenant les mesures nécessaires à l'adoption de la nouvelle loi statistique, à la mise en place du Conseil Supérieur de la Statistique (CSS) et du Comité de Programmes Statistiques et de Méthodologies (CPSM). Il s'agit là des conditions préalables à la poursuite des activités, car elles sous-tendent de nombreuses hypothèses sous-jacentes, portant notamment sur :

- la volonté d'élaborer et de mettre en œuvre une politique statistique nationale ; et
- l'adoption finale et la mise en œuvre effective du SDS 2011-2015 en tant que cadre unique de référence de la politique statistique nationale.

La CSS et le CPSM sont au cœur du dispositif de pilotage du SDS 2011-2015, qui repose sur une structuration à trois niveaux de programmation et de suivi :

- à la base, les utilisateurs et les services et institutions chargés des productions statistiques sectorielles et transversales;
- au niveau intermédiaire, le CPSM chargé de la programmation, de la coordination effective et/ou de la supervision directe des activités de production statistique sectorielle et/ou transversale. Il regroupe les services et organismes du SSN; et
- au troisième niveau, le CSS, organe national de coordination, de suivi et d'évaluation du SDS 2011-2015. Le Secrétariat Permanent, assumé par le directeur de la Statistique, est l'organe technique de coordination, de supervision et de gestion permanente des activités du SDS 2011-2015. A cet effet, avec l'appui du Comité de Programmes Statistiques et de Méthodologies, qu'il préside, il prépare pour les sessions du Conseil Supérieur de la Statistique les divers rapports sur l'exécution du schéma directeur et l'avancement des études, enquêtes ou recensement en cours.

6.2. Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SNDS

En plus de l'absence de coordination technique, il n'y a pas dans le SSN, de tradition en matière de programmation et de suivi/évaluation des activités statistiques.

Le processus d'élaboration du SDS 2011-2015 a amorcé un début de coordination et de programmation de l'activité statistique. Et pour donner plus de chances de réussite, il importe de mettre en place un dispositif de pilotage décrit ci-dessus qui veillera sur les conditions critiques de la mise en œuvre du SDS et les conditions spécifiques à réunir pour son succès. Ce dispositif s'intègre parfaitement au mécanisme de coordination que la Loi statistique révisée détermine.

Il est cependant clair que la Direction de la Statistique aura un rôle important dans le suivi et l'évaluation du SDS 2011-2015, car ce sera sous son autorité que le bilan annuel et les documents techniques de base seront produits à l'intention du Conseil Supérieur de la Statistique d'une part, et qu'elle organiserait des sessions d'évaluation et des bilans de réalisation d'autre part.

Dans l'objectif spécifique visé, d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la SDS, trois actions sont prévues:

- élaboration d'un rapport annuel pour le Conseil Supérieur de la Statistique ;
- réalisation d'une revue à mi-parcours ; et
- évaluation finale du SDS et préparation du schéma suivant.

Le résultat attendu de la réalisation des trois actions, est l'évaluation régulière des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente stratégie. Pour atteindre ce résultat, la Direction de la Statistique qui supervisera techniquement le suivi de la mise en œuvre de la présente stratégie, aura besoin d'une expertise ponctuelle, internationale et nationale.

Les indicateurs de réalisation du programme statistique et du plan d'actions sectorielles, doivent permettre d'apprécier quantitativement et qualitativement le niveau de réalisation des opérations du programme, sur une base annuelle. Ces réalisations doivent prendre en compte aussi bien le niveau de réalisation technique et financière atteint, le respect du planning, que le niveau de mobilisation des ressources financières.

A mi-parcours et au terme de la mise en œuvre du SDS 2011-2015, ce sont les indicateurs de renforcement des capacités statistiques, développés par le consortium PARIS21, qui seront utilisés. La traduction du programme statistique et du plan d'actions sectorielles, donne les points de repères quantifiés en 2013 et 2015, par rapport à ces indicateurs de renforcement des capacités statistiques, présentés en Annexe N° 6. La projection de ces indicateurs indique clairement sur une base quantifiée, la vision à imprimer à la statistique officielle, qui est de passer d'un SSN sous-développé en 2003-2010, à faiblement développé à mi-parcours de la mise en œuvre du SDS, et tendre vers un SSN développé en 2015. L'évaluation à mi-parcours et finale de la mise en œuvre du SDS 2011-2015 sera faite sur la base de ces indicateurs de renforcement des capacités statistiques, qui en plus, donnent les éléments de comparaison internationale en matière de développement des capacités statistiques.

7. CONDITIONS DE REUSSITE DE LA STRATEGIE

La SNDS proposée à travers le SDS répond au contexte national et international actuel et constitue un cadre minimum pour sortir la statistique Djiboutienne de la léthargie dans laquelle elle est placée depuis de longues années. De plus, la vision générale du développement de la statistique officielle, les objectifs stratégiques et opérationnels et les actions prioritaires en matière de développement de la statistique, ont fait l'objet d'un consensus technique entre les producteurs et les utilisateurs. Compte tenu du fait que les besoins statistiques exprimés sont évolutifs dans le temps, le contenu de la stratégie pourra être amélioré progressivement sur la base de la mise en place d'un dispositif de pilotage fonctionnel et des mécanismes efficaces de suivi et d'évaluation.

Toutefois, des obstacles restent encore nombreux sur les plans institutionnels et de la disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières. Mais des facteurs favorables restent prédominants pour espérer un décollage de l'appareil statistique national dès les trois premières années de la mise en œuvre de la SNDS.

7.1. Les facteurs critiques de risques

A la lumière du diagnostic statistique réalisé en avril 2004, trois menaces aux impacts déterminants sur le SSN, ont été identifiées: (i) l'absence d'une coordination effective; (ii) l'absence de ressources humaines et financières suffisantes; (iii) la démotivation du personnel et la détérioration du cadre de travail. Le processus de formulation de la SNDS, tout en confirmant l'actualité de ces menaces, a démontré que le pilier le plus important sur lequel repose la réussite de sa mise en œuvre, reste d'abord et avant tout, l'engagement et la prise de conscience des autorités sur l'importance du rôle de la statistique et son nécessaire renforcement durable.

Des problèmes structurels identifiés et des solutions apportées par le SDS, il se dégage quatre grandes priorités intrinsèquement liées: (i) l'adoption de la Loi révisée sur la coordination, l'obligation et le secret en matière de statistique, qui régit les activités statistique; (ii) l'exploitation des données du second Recensement Général de la Population et de l'Habitat; (iii) la production de comptes économiques fiables et de qualité reconnue; et (iv) le suivi des conditions de vie des ménages et de l'évaluation de la pauvreté. Il ne peut y avoir de primauté de l'une de ces quatre priorités sur les autres, et la réalisation partielle d'une partie de celles-ci sera sans effets durables et ne permettra pas d'atteindre les objectifs visés par la SNDS. En effet :

- la Loi statistique révisée apporte l'intégrité nécessaire aux départements et personnels requis dans toute opération statistique. Elle garantit la confidentialité de l'information individuelle en contrepartie de l'obligation de réponse au recensement ou à toute enquête statistique. Elle contribue ainsi à améliorer l'exactitude et la fiabilité des sources statistiques;
- la disponibilité des données du RGPH et la qualité des enquêtes auprès des ménages, des entreprises et des établissements, sont donc étroitement liées à cette Loi statistique;
- et s'il faut suivre les conditions de vie des ménages et évaluer régulièrement la pauvreté, ce qui constitue la finalité des politiques de développement, il est nécessaire

de: (i) connaître l'état, la structure et la dynamique de la population à un niveau plus fin; (ii) suivre et évaluer à partir des grandeurs macro-économiques, d'où l'importance des comptes économiques fiables et de qualité reconnue, qui en plus, constituent la synthèse de toute l'information économique et sociale du pays; (iii) de suivre les conditions de vie des ménages à travers des dispositifs d'enquêtes auprès des ménages.

L'autre risque identifié lors de la Formulation de la Feuille de route, est de confier à la DISED, le rôle d'animation et de coordination du processus d'élaboration et de mise en œuvre du SDS, sachant qu'elle est soumise à de contraintes fortes en ressources humaines déjà peu motivées, avec une éventualité d'être sollicitée pour des opérations statistiques nouvelles et jugées prioritaires. Même si le résultat attendu de l'élaboration du SDS 2011-2015, est atteint en temps utile, il convient de rappeler que cette contrainte en ressources humaines de la DISED n'a pas été levée lors de ce processus de formulation. Il serait donc indispensable que le Gouvernement en soutenant fermement le processus de mise en œuvre du SDS, s'engage à lever la contrainte en ressources humaines de la DISED dans le court terme, qui a en plus la lourde tâche d'exécuter les quatre priorités dégagées dans le cadre du SDS 2011-2015 et rappelées ci-dessus.

7.2. Les mesures d'atténuation

La réussite de la stratégie dépend de la pertinence des actions prioritaires à mettre en œuvre, du réalisme du coût du programme de production et du plan d'actions, des modalités de son financement, de l'anticipation des risques liés à sa mise en œuvre et, de la qualité du dispositif de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

Le SDS 2011-2015 va servir de base au développement du SSN et sa mise en œuvre requiert l'engagement de tous les acteurs concernés, à commencer par le Gouvernement, qui va devoir examiner et approuver la présente stratégie et la rendre officielle à travers une déclaration de politique statistique. Cette déclaration devrait réaffirmer avec force les quatre priorités intrinsèquement liées que sont : (i) l'adoption de la Loi statistique révisée; (ii) la disponibilité des données du second recensement général de la population et de l'habitat; (iii) l'élaboration de comptes nationaux fiables et de qualité reconnue; (iv) le suivi des conditions de vie des ménages et l'évaluation de la pauvreté.

Il importe cependant, d'insister sur les conditions critiques de la mise en œuvre de la stratégie et d'attirer l'attention sur les conditions spécifiques à réunir pour lui donner beaucoup plus de chance dans l'atteinte des résultats attendus. Il est donc recommandé ce qui suit :

1. que le Gouvernement affirme solennellement son engagement politique à conduire à bon terme le SDS 2011-2015 en tant que moyen permettant de remplir la fonction prioritaire de gestion du développement économique et social ;
2. que le SDS 2011-2015 soit le cadre de référence en matière de développement statistique, conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, et que tous les partenaires au développement intervenant dans le domaine statistique en soient informés officiellement et solennellement ;

3. que tout soit mis en œuvre pour assurer un plaidoyer efficace de la SNDS à travers le SDS 2011-2015 auprès de l'ensemble des parties prenantes au processus de développement économique et social, et que les bailleurs de fonds extérieurs soient sollicités en vue d'obtenir d'eux l'apport nécessaire en matière d'assistance technique, financière et d'appui institutionnel ;
4. que soient affectées les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires au fonctionnement du SSN et en particulier à la Direction de la Statistique, et qu'à cette fin, soient dégagées au niveau du budget de l'Etat, des ressources suffisantes pour couvrir la contribution du Gouvernement notamment, en ce qui concerne la prise en compte des charges récurrentes ;
5. que la nouvelle Loi statistique soit adoptée dans les meilleurs délais et que des décrets d'application soient pris pour donner aux structures de production et d'utilisation ainsi qu'aux instances de gestion de l'information statistique, l'efficacité nécessaire ; et
6. que la Direction de la Statistique assume son rôle de coordination technique et opérationnelle, en veillant au respect de la norme de qualité des données statistiques à travers leur degré de fiabilité, en respectant les procédures édictées au plan international.

8. FINANCEMENT DE LA SNDS

8.1. Coût du programme de production et du plan d'actions 2011-2015

Le principe général retenu pour atteindre la production statistique cible, est de consolider les quatre départements qui assument les missions statistiques régulières (DISED, BCD, SIS, Direction de la Planification de l'Education), et de confier un mandat statistique réaliste aux départements respectivement en charge de l'Etat civil, de l'Emploi, des Transports, du Commerce/Industrie/Services, de l'Agriculture/Elevage/Pêche/Eau, et des Finances publiques. Le plan d'actions proposé pour 2011-2015, comprennent principalement des mesures et actions visant la révision du cadre légal et réglementaire, ainsi qu'un certain nombre d'opérations statistiques, doit constituer une priorité clairement affichée par le Gouvernement. Les statistiques socio-économiques devant être produites par ces départements et serviront à mieux suivre et évaluer de façon régulière les politiques sectorielles et globales.

En 2011, première année de mise en œuvre du projet de SDS, il est principalement prévu de: (i) d'analyser les résultats du RGPH; (ii) renforcer la Direction de la Statistique par des ressources humaines et une réorganisation autour des missions bien définies; (iii) conduire des travaux méthodologiques sur les comptes nationaux et par extension, sur l'ensemble des synthèses économiques -balance des paiements, prix, commerce extérieur-; et (iv) débiter les actions de formation qui vont durer pendant toute la période du plan d'action.

Fin 2011 il est prévu, en plus de la poursuite des travaux sur les synthèses économiques, de : (i) mettre en place le nouveau cadre légal et réglementaire; (ii) améliorer le cadre du travail de la Direction de la Statistique; (iii) de mettre en route un dispositif fiable de statistiques d'état civil, préalablement bien conçu; et (iv) concevoir une méthodologie d'enquête sur les conditions de vie des ménages.

La période 2012-2014 sera consacrée à : (i) la consolidation des travaux statistiques antérieurs - synthèses économiques et état civil-; (ii) la mise en place d'une enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages; et (iii) la réalisation en 2011 ou 2012, d'une deuxième enquête EDIM.

L'évaluation du coût du programme statistique pour la période 2011-2015, est faite par l'équipe technique de la DISED sur la base des indications fournies par certains départements sectoriels, des coûts paramétriques connus et d'un certain nombre d'hypothèses simples (Annexe 5). Car il ne s'agit pas d'élaborer les budgets complets des services statistiques, objet régulier du travail gouvernemental, mais de donner des indications nouvelles qui pourraient être retenues pour élaborer les budgets annuels dédiés aux travaux statistiques. Les coûts unitaires dans beaucoup de cas, sont ceux appliqués par les partenaires au développement, et en particulier, les coûts locaux utilisés sont tous uniformes et évalués à un niveau raisonnable. Les coûts des études et enquêtes sont rapprochés avec ceux des opérations de collecte réalisées récemment dans les pays similaires. Certains coûts des actions concernant principalement les activités courantes des administrations, tels que le téléphone, l'électricité et le salaire payé au fonctionnaire en charge du travail, n'ont pas été estimés.

Sur la base des hypothèses faites, le coût total estimé de la mise en œuvre du projet de SDS 2011- s'élève à environ 3608 millions de francs Djibouti, soit 20 millions de dollars US. Il faut noter l'importance respective des statistiques économiques (30,0%), les statistiques démographiques et sociales (17,6%), le renforcement institutionnel et du cadre légal et réglementaire du Système statistique national (17,1%), le suivi des conditions de vie des ménages (12,7 %), population et statistiques d'état civil (10,8%), le développement des ressources humaines (8,1%), et la publication et la diffusion (3,8 %). (voir annexes N°3 et N°4).

La répartition des coûts du projet de SNDS 2011-2015, par rubrique des coûts, indique l'importance des charges en ressources humaines nouvelles (23,1%), de l'assistance technique internationale (26,3%), des études et enquêtes (10,2%), de fonctionnement (8,7%) et de formation (8,72%). L'importance de l'assistance technique internationale se justifie par la nécessité de renforcer les ressources humaines dans les domaines statistiques prioritaires en attendant l'arrivée à partir de 2013, des premiers contingents de statisticiens formés dans le cadre du présent plan d'actions. Elle permettra ainsi, aux départements concernés d'exécuter normalement la mission statistique qui leur est confiée. Cette expertise internationale doit être complétée par le recrutement de consultants pour des travaux techniques et méthodologiques.

Tableau N° 4 : Répartition des coûts du SDS 2013 – 2015 par rubrique

Rubrique des coûts	Coûts (en milliers FDJ)					
	Total	2011	2012	2013	2014	2015
Charges de personnel	831848	67201	128233	157362	216426	262625
Autres Charges récurrentes	2160	432	432	432	432	432
Frais de publication et de diffusion	164494	36432	43188	28693	27711	28471
Equipement fongible	160142	31370	39914	30758	29050	29050
Divers frais de fonctionnement	312479	72873	74212	42476	59857	63061
Assistance technique internationale	948445	248186	243208	257121	107014	92916
Expertise nationale	65915	25909	23987	9612	3204	3204
Etudes et Enquêtes	369718	170453	13054	34128	126451	25632
Formations	297446	26966	90402	116754	42522	20802
Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	225574	99602	103438	8389	7393	6752
Equipement logistique d'enquêtes	37344	33072	4272			
Renforcement institutionnel	30000		30000			
Divers investissements	162202		162202			
Total général	3607767	812496	956542	685726	620059	532944

8.2. Financement des actions prioritaires

Mises à part les programmations budgétaires de statistique de la Santé et de l'Education qui sont déjà intégrées dans les programmes globaux de financement des ministères concernés et qui font déjà l'objet de mobilisation de fonds, le problème du financement du projet de SDS 2011-2015 reste posé, car les financements acquis ou en cours de négociation sont estimés à près de 4,3% % du budget total hors secteur santé et éducation et ne concernent que l'enquête budget consommation, l'enquête budget temps des ménages et l'ouverture d'une filière de formation de statisticiens. Après la validation et l'adoption du projet de SDS 2011-2015, le gouvernement devra organiser une table ronde sur le financement de la SNDS, regroupant les bailleurs de fonds et les principaux partenaires au développement, les partenaires nationaux et les services nationaux concernés. De plus, si l'adoption du projet de SDS est une preuve de la reconnaissance par le Gouvernement, de l'importance de la statistique pour le développement, cela devrait se traduire par une mobilisation progressive des ressources budgétaires au titre financement intérieur régulier et de la contrepartie nationale aux financements extérieurs sollicités. Il faut noter enfin, que la part du budget de fonctionnement s'élève en moyenne à 40 % du coût total du projet de SDS 2011-2015. Mais au-delà de ces considérations budgétaires, il convient de considérer l'information statistique comme un investissement parce qu'il concourt à court, moyen et long termes, à faire des choix importants pour l'avenir du pays tout entier et à mesurer les progrès dans la mise en œuvre des stratégies de développement pour la réalisation de la vision de projet de société du Gouvernement.

Le budget global du SDS hors Santé et Education s'élève à 3188 millions de francs Djibouti, soit près de 18 millions de millions de dollars (US) dont 96% restent à mobiliser.

9.3 Coordination du financement de la statistique

L'un des problèmes qui se pose au SSN est la coordination des financements extérieurs des opérations statistiques. L'une des solutions à ce problème serait de créer un Groupe de partenaires de la Statistique, c'est à dire un groupe de coordination des financements extérieurs. Ce groupe, qui réunira les partenaires internationaux, aura pour tâche de coordonner, et discuter avec les organes de pilotage du SDS des programmes, des opérations statistiques et de la mobilisation des financements de leur réalisation. Un partenaire sera identifié par consensus pour être le Partenaire Leader du Groupe.

Tableau 5 : Répartition des coûts du projet du SDS 2011-2015 par domaine statistique

Domaine statistique	Coûts (en milliers de FDJ)					
	Total	2011	2012	2013	2014	2015
Gouvernance générale	7512	7452	60			
Coordination	15209	929	9600	1080	1800	1800
Renforcement institutionnel	569633	75985	294467	77501	60840	60840
Planification	23484	1121	1181	6888	1181	13114
Total Axe 1: Cadre légal et réglementaire	615838	85487	305308	85469	63821	75754
Formation initiale	217724	20924	73800	81600	25200	16200
Formation continue	75689	7364	16800	33404	15720	2400
Total Axe 2: Formation	293413	28289	90600	115004	40920	18600
Analyse des données du recensement	183116	91558	91558			
Etat civil	206842	8249	91286	30210	36008	41088
Total Population	389958	99807	182844	30210	36008	41088
Conditions de vie des ménages	381914	85440	12218	65447	168625	50184
Méthodologies	74814	26113	8117	11641	16234	12709
Comptes économiques	242033	63697	51824	38570	41450	46490
Statistiques des prix	86008	17074	17072	17074	17714	17074
Commerce extérieur	69564	24812	11177	11177	11177	11221
Balance des paiements	42840	10978	6706	6706	6706	11746
Monnaie, Finances et Assurances	94912	23046	16706	16706	16706	21746
Industrie, Commerce et Services	184172	22787	29400	83810	22610	25565
Transports	95308	71912	2429	2429	5309	13229
Agriculture Elevage, Pêche et Eau	266754	94336	56359	36850	39605	39605
Total statistiques économiques	1081590	328642	191674	213322	161278	186676
Education	286451	50714	68300	78650	41873	46913
Santé	133040	52741	7655	7655	29975	35015
Statistiques de la population active	143874	18594	21474	25842	36642	41322
Habitat	71024	23341	19882	27802		
Total statistiques démographiques et sociales	634390	145391	117311	139949	108490	123250
Total Axe 3: Qualité et Régularité des statistiques	2562666	685392	512164	460568	490634	413906
Total Axe 4: Publication et Diffusion	135851	13328	48470	24684	24684	24684
Total général	3607767	812496	956542	685726	620059	532944

Quatrième partie

Annexes

Objectif stratégique N°1: Etablir un nouveau cadre réglementant les activités statistiques et organisant la coordination du Système statistique national										
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Actions envisagées	Responsabilités	Coûts (en milliers de FDJ)					
					Total	2011	2012	2013	2014	2015
Gouvernance générale	Mettre à jour les textes réglementaires et la réforme institutionnelle	Le SSN dispose d'un cadre réglementaire revu et corrigé, notamment en ce qui concerne le respect de principes fondamentaux de la statistique officielle et l'attribution des missions statistiques au niveau central et décentralisé	<ol style="list-style-type: none"> 1. Diffusion et la promotion de la loi statistique 2. Confection d'une plaquette explicative à destination des services et des utilisateurs principaux 3. Organisation d'une session de présentation du nouveau cadre 	DISED	7512	7452	60			
Coordination	Mettre en place un système de coordination technique effective dans les domaines retenus dans la SNDS 2009-2013	<ul style="list-style-type: none"> • Les Comités de coordination statistique se réunit de façon régulière • La DISED dispose d'une mission de relation avec les services utilisateurs et les autres producteurs • Des outils statistiques harmonisés sont mis en place • Les échanges de données sont formalisés avec les principales composantes productrices du SSN 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer la tenue régulière du comité de programmes statistiques et de méthodologies, notamment pour statuer sur les priorités en matière d'enquêtes statistiques spéciales ○ Créer au sein de la DISED des fonctions de relations avec les utilisateurs ○ Elaborer et mettre en place des outils statistiques harmonisés (Recueil harmonisé de concepts et définitions; Nomenclatures d'activités, de produits, de professions etc ...) ○ Réaliser un schéma de protocole d'échange de données entre les composantes du SSN ○ Créer, organiser et animer des comités techniques ad hoc sectoriels 	DISED	15209	929	9600	1080	1800	1800
Renforcement institutionnel	Restructurer la DISED pour répondre aux enjeux de la nouvelle Loi statistique	<ul style="list-style-type: none"> • La DISED dispose des cadres nécessaires à l'exécution de sa mission • La DISED dispose d'un plan permettant un appui technique aux producteurs sectoriels et la création de structures au sein des régions • La formation des cadres aux procédures de management d'une direction de la statistique • La création d'un cadre de travail adapté à une production statistique de qualité 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conseils et appuis techniques permanents à la DISED 2. Elaboration et suivi d'un plan de recrutement 3. Elaboration de la réforme statutaire et d'une politique du personnel 4. Etude pour la préparation d'une réforme statutaire, y compris la déconcentration des activités statistiques 5. Formation des cadres managériaux 6. Appui à la réorganisation de certains services producteurs de statistiques 7. Elaboration d'un plan de création de 	DISED	569633	75985	294467	77501	60840	60840

Objectif stratégique N°1: Etablir un nouveau cadre réglementant les activités statistiques et organisant la coordination du Système statistique national										
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Actions envisagées	Responsabilités	Coûts (en milliers de FDJ)					
					Total	2011	2012	2013	2014	2015
			structures statistiques au sein des régions							
			8. Construction et Equipement d'un nouveau siège de la DISED							
			9. Adhésion de Djibouti à AFRISTAT							
Planification	Assurer le suivi de la mise en œuvre du SDS	<ul style="list-style-type: none"> Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SNDS sont régulièrement évalués 	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un rapport annuel pour le Conseil Supérieur de la statistique Réalisation d'une revue à mi-parcours Evaluation finale de la mise en œuvre du SDS et préparation du schéma suivant 	DISED	23484	1121	1181	6888	1181	13114
Total des coûts de l'axe stratégique N° 1					615838	85487	305308	85469	63821	75754

Objectif stratégique N°2: Développer en quantité et en qualité les ressources humaines affectées au Système statistique national										
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Actions envisagées	Responsabilités	Coûts (en milliers de FDJ)					
					Total	2011	2012	2013	2014	2015
Formation	Former et recruter les cadres et agents nécessaires au système statistique djiboutien	<ul style="list-style-type: none"> • Former et recruter 8 Ingénieurs Statisticiens Economistes et Ingénieurs Démographes (Bac + 5 ans) • Former et recruter 20 Ingénieurs des Travaux Statistiques ou équivalent (Bac + 4 ans) • Former et recruter 50 Adjoints de la Statistique (Bac + 2 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre à jour le plan de formation initiale ○ Assurer le déroulement du plan et le suivi des élèves ○ Assurer le suivi des jeunes diplômés 	DISED Université de Djibouti	217724	20924	73800	81600	25200	16200
	Former et recycler le personnel affecté actuellement au Système statistique national	<ul style="list-style-type: none"> • Les cadres responsables de la production sont formés aux techniques spécifiques de leur domaine d'activités • Le personnel non statisticien affecté au système bénéficie d'un cycle de formation continue lui permettant d'acquérir un savoir faire dans les domaines de la collecte, du traitement de l'analyse et de la publication des résultats • La DISED dispose d'une pré-structure de formation à l'intention des utilisateurs de l'information statistique 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer le rôle de point focal pour les formations sectorielles ○ Appuyer l'INAP à la mise sur pied d'un cycle de formation continue ○ Assurer la mise en œuvre du plan de recyclage ○ Créer au sein de la DISED une pré-structure de formation des utilisateurs 	DISED INAP	75689	7364	16800	33404	15720	2400
Total des coûts de l'axe stratégique N° 2					293413	28289	90600	115004	40920	18600

Objectif stratégique N°3: Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites										
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Actions envisagées	Responsabilités	Coûts (en milliers de FDJ)					
					Total	2011	2012	2013	2014	2015
Population	Maîtriser la connaissance de la population du pays en ce qui concerne son effectif, ses différentes composantes et sa dynamique	<ul style="list-style-type: none"> • Les données du second recensement de la population sont analysées ; • La rétroaction sur l'ensemble des séries statistiques concernées, est assurée. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Evaluation, Analyse et Publication des données du recensement 	DISED	183116	91558	91558			
			<ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation des études thématiques en aval du RGPH 							
			<ul style="list-style-type: none"> ○ Entretien de la base de cartographie censitaire 							
	Créer un véritable système centralisé de collecte et mise à disposition des données d'état civil pour l'ensemble du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Les données issues des fiches d'état civil, sont exploitées à des fins statistiques et publiées 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etablir un plan de centralisation de l'état civil tenant compte des aspects techniques et institutionnels 	Direction de la Population Districts DISED	206842	8249	91286	30210	36008	41088
<ul style="list-style-type: none"> ○ Saisie des archives d'état civil 										
<ul style="list-style-type: none"> ○ Confection et contrôle de la base de données sur les faits d'état civil 										
<ul style="list-style-type: none"> ○ Collecte, traitement et publication des données relatives à l'état civil 										
Conditions de vie des ménages	Adapter la production statistique aux besoins de suivi des conditions de vie des ménages et d'évaluation de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> • Une enquête permanente auprès des ménages est réalisée à partir de 2010 • Une enquête intégrale est réalisée en 2011 • Deux enquêtes de type démographique et de santé (EDIM) sont réalisées 	1. Elaboration d'une méthodologie d'enquête permanente adaptée au cas djiboutien	DISED	381914	85440	12218	65447	168625	50184
			2. Concevoir des méthodes harmonisées de calculs d'indicateurs de bien-être et de détermination des seuils de pauvreté							
			3. Réalisation de l'enquête de base et un module en 2011 puis rotation annuelle en 2012 et 2013							
			4. Conception et réalisation d'une enquête de type démographique et de santé (EDIM)							
			5. Réaliser à partir des données d'enquêtes existantes, des analyses approfondies sur des thèmes d'intérêt liés à la politique économique et sociale du pays							
Méthodologies	Etablir progressivement pour chaque secteur une méthodologie précise et régulièrement évaluée	<ul style="list-style-type: none"> • Les instruments de collecte (questionnaires, méthodologies, listes de points d'observation, etc.) sont harmonisés et la qualité des données est améliorée 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Élaborer d'un manuel de définitions, concepts et des méthodologies utilisés pour les travaux statistiques 	DISED	74814	26113	8117	11641	16234	12709
			<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place les programmes de collecte et d'amélioration qualitative définis pour chaque filière statistique 							
			<ul style="list-style-type: none"> ○ Organisation de séminaires sur les 							

Objectif stratégique N°3: Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites										
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Actions envisagées	Responsabilités	Coûts (en milliers de FDJ)					
					Total	2011	2012	2013	2014	2015
			méthodologies de collecte et de traitement de l'information							
Comptes économiques	Consolider le dispositif d'élaboration des comptes nationaux et mettre en place le SCN 93	<ul style="list-style-type: none"> La production et la publication de comptes nationaux fiables et de qualité reconnue 	<ul style="list-style-type: none"> Reprendre l'élaboration des comptes nationaux à partir d'une nouvelle structure de production en concordance avec l'évolution économique du pays et d'une nouvelle année de référence récente Le passage progressif du SCN68 au SCN 93 avec l'installation du module ERETES pour l'établissement des comptes La mise en place d'une série d'enquêtes et d'une stratégie de collecte régulière des données auprès des entreprises et du secteur public La mise en œuvre d'un protocole en vue de l'exploitation systématique des déclarations fiscales à des fins statistiques La publication régulière des comptes Elaboration des comptes complets 2000 à 2007 et changement d'année de base Etudes des filières de production 	DISED BCD Douanes Direction de l'économie	242033	63697	51824	38570	41450	46490
Statistiques des prix	Elaborer et publier mensuellement, des indices des prix à la consommation comparables sur le plan international	<ul style="list-style-type: none"> Les indices des prix à la consommation est mensuellement calculé et publié suivant les normes prescrites du SGDD L'enquête sur les dépenses, les consommations et les revenus des ménages est exécutée 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation des enquêtes hebdomadaires des prix à la consommation Calcul des indices des prix à la consommation Etendre le relevé de prix aux régions de l'intérieur du pays Elaboration des structures des dépenses, des consommations et des revenus 	DISED	86008	17074	17072	17074	17714	17074
Commerce extérieur	Amélioration de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur	<ul style="list-style-type: none"> la publication régulière d'un bulletin trimestriel du Commerce Extérieur et la production d'indices du Commerce extérieur l'évaluation régulière de la qualité des données du commerce extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place le logiciel EUROTRACE Windows Elaborer d'une méthodologie de calcul des indices du commerce extérieur Traiter, analyser et publier les données du commerce extérieur Conduire des concertations régulières entre la DISED, la DG Douane, la Direction des 	Douanes, Direction des Recettes et Domaines, BCD	69564	24812	11177	11177	11177	11221

Objectif stratégique N°3: Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites										
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Actions envisagées	Responsabilités	Coûts (en milliers de FDJ)					
					Total	2011	2012	2013	2014	2015
			Recettes et des Domaines, la Direction de l'Economie, portant sur la qualité des statistiques du Commerce extérieur							
Balance des paiements	Elaborer et diffuser des statistiques de balance des paiements de qualité reconnue	<ul style="list-style-type: none"> L'élaboration des statistiques de balance des paiements dans les normes et délais prescrits par le SGDD 	1. Des concertations régulières avec la DISED et la DG Douane, portant sur la qualité des statistiques du Commerce extérieur	BCD DISED	42840	10978	6706	6706	6706	11746
			2. Renforcement de la coopération institutionnelle entre la BCD et les services de l'Etat, les Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial, et les grands opérateurs privés, visant la cohérence entre les statistiques de la balance des paiements, la dette extérieure, les comptes nationaux et les autres agrégats économiques							
			3. Formation des cadres de la BCD en statistiques							
			4. Appui à la collecte, au traitement et à la publication des statistiques de balance de paiement							
Monnaie, Finances et Assurances	Appuyer la mise en place d'une unité de production des statistiques budgétaires et financières	<ul style="list-style-type: none"> Les données statistiques budgétaires et financières sont collectées et publiées régulièrement Le TOFE est établi régulièrement suivant les normes internationales admises 	o Collecter les données sur les finances officielles (Recettes, Dépenses, Service de la dette etc ...)	Ministère de l'Economie et des Finances	94912	23046	16706	16706	16706	21746
			o Créer une base de données économiques, financières et monétaires							
Industrie, Commerce et Services	Créer une structure commune de statistiques qui aurait en charge d'une part l'entretien du fichier des entreprises et établissements et d'autre part le recueil des données statistiques structurelles et conjoncturelles, auprès de ces entités	<ul style="list-style-type: none"> La création d'un service statistique fonctionnel au sein du Ministère du Commerce et de l'Industrie La production de statistiques structurelles et conjoncturelles de qualité, portant sur l'industrie, le commerce et les services 	o Etude sur la création d'un répertoire d'entreprises et d'établissements	Ministère du Commerce et de l'Industrie DISED Direction des Recettes Direction de l'Economie BCD CCIA OPS	184172	22787	29400	83810	22610	25565
			o Etude méthodologique pour établissement d'une note de conjoncture							
			o Etude méthodologique pour une enquête permanente auprès des entreprises et des établissements							
			o Enquête sur le secteur informel							
			o Collecte, traitement et publication des données relatives à l'industrie, le commerce et les services							

Objectif stratégique N°3: Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites										
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Actions envisagées	Responsabilités	Coûts (en milliers de FDJ)					
					Total	2011	2012	2013	2014	2015
Transports	Appuyer la mise en place de l'Observatoire National des Transports qui a pour fonction de collecter et traiter périodiquement l'ensemble des informations sur le volume des flux des échanges commerciaux, les prix et la qualité de service des chaînes de transport	<ul style="list-style-type: none"> • La production régulière de statistiques nécessaires à la gestion stratégique de la chaîne des transports 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre à jour le fichier du parc automobile et de circulation routière 2. Réaliser une enquête ménage sur l'origine/destination et la qualité des services des transports 3. Réaliser une enquête sur les coûts et prix de transport 	Direction des transports terrestres	95308	71912	2429	2429	5309	13229
Agriculture, Elevage, Eau, et Pêche	Créer un service de statistique unique au sein du MAEM-RH, qui aurait la charge de collecter, traiter et diffuser régulièrement des statistiques de qualité dans les filières de l'agriculture, de l'élevage, de l'eau et de la pêche	<ul style="list-style-type: none"> • La création d'un service statistique fonctionnel au sein du MAEM-RH • La production de statistiques de qualité, portant sur l'agriculture, de l'élevage, de l'eau et de la pêche 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Préparation aux techniques d'enquêtes et formation des cadres et techniciens ○ Réalisation des enquêtes -volume de production et prix des secteurs agricole, élevage, pêche, hydraulique rurale et urbaine- ○ Réalisation d'une enquête-cadre annuelle à travers une visite de tous les sites de coopératives agricoles, des marchés du bétail, des points de débarquement et des points de vente des poissons et des produits agricoles ○ Collecte, traitement et publication des données relatives à l'agriculture, l'élevage, l'eau et la pêche 	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche	266754	94336	56359	36850	39605	39605
Education	Consolider le dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer des informations administratives nécessaire au pilotage du secteur de l'éducation • Disposer des principaux indicateurs sur le niveau d'éducation de la population 	<ul style="list-style-type: none"> ○ ○ Mise en place décentralisée d'un fichier nominatif des élèves ○ ○ Finalisation de la base de données sur le patrimoine immobilier du système scolaire ○ Publication des données statistiques 	Direction de la Planification et de l'Informatisation	286451	50714	68300	78650	41873	46913

Objectif stratégique N°3: Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites										
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Actions envisagées	Responsabilités	Coûts (en milliers de FDJ)					
					Total	2011	2012	2013	2014	2015
			<ul style="list-style-type: none"> répondant aux besoins des utilisateurs (Tableaux de bord annuels) ○ Compléter l'étude portant sur la carte scolaire ○ Evaluer l'efficacité externe de l'école et Enquête spécifique externe sur l'intégration genre 							
Santé	Finaliser la mise en place d'un système cohérent d'information sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer des informations administratives nécessaires au pilotage du secteur • Disposer des principaux indicateurs sur l'état de santé de la population à travers la réalisation d'une enquête auprès des ménages 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Audit de la qualité des données du SNIS ○ Appui à l'informatisation et à la décentralisation de la saisie et du contrôle de la saisie ○ Supervision et Recyclage des agents de collecte ○ Appui à la collecte, au traitement, à l'analyse et à la publication des données du SIS ○ Réalisation d'enquêtes sur l'état de santé de la population 	SIS DISED	133040	52741	7655	7655	29975	35015
Statistiques de la population active	Regrouper l'ensemble des fonctions statistiques relevant des filières de l'emploi et du travail, au sein d'une même entité	<ul style="list-style-type: none"> • La création d'un service statistique fonctionnel au sein du Ministère de l'Emploi et du Travail • La production de statistiques de qualité reconnue, portant sur l'emploi et le travail dans le secteur public et privé formel 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Appui à la création d'une unité de gestion de l'information sur le secteur ○ Appui à la création d'une base de donnée unifiée (emploi, travail, formation professionnelle) ○ Appui à la production et l'actualisation des données statistiques sur l'emploi, la main d'œuvre et la formation professionnelle 	Ministère de l'Emploi et du Travail DISED OPS Ministère des Finances Direction de la Formation professionnelle	143874	18594	21474	25842	36642	41322
Habitat	Renforcer les capacités d'analyse de la Direction de l'Habitat	<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de la connaissance des caractéristiques des habitations, des conditions de logement, et cadre de vie des ménages Djiboutiens 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation des études thématiques ○ Appui à la collecte régulière et à l'analyse des données secondaires relatives à l'habitat 	Direction de l'Habitat	71024	23341	19882	27802		
Total des coûts de l'axe stratégique N° 3					2562666	685392	512164	460568	490634	413906

Objectif stratégique N°4: Favoriser l'accès aux données et promouvoir la culture statistique										
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Actions envisagées	Responsabilités	Coûts (en milliers de FDJ)					
					Total	2009	2010	2011	2012	2013
Publication et Diffusion	Etablir à la DISED une politique de diffusion limitée mais efficace	<ul style="list-style-type: none"> • DEV Info installé et renseigné • Publication thématique une fois par an d'un document d'environ 20 pages • Mise à jour régulière de l'annuaire électronique • Diffusion via le site INTERNET des meta-données 	○ Analyse des données existantes au sein de la DISED	DISED	81802	2563	34105	15044	15044	15044
			○ Elaboration d'un système de gestion des données							
			○ Collecte régulière auprès des autres services producteurs							
			○ Réalisation d'un annuaire électronique							
	Définir pour chaque secteur un format de diffusion adapté	<ul style="list-style-type: none"> • Les secteurs qui publient et diffusent leurs informations, disposent d'un plan de formation 	○ Formation aux techniques de publication et de diffusion	DISED	14324		7124	2400	2400	2400
			○ Refonte éventuelle des publications actuelles							
	Sensibiliser les décideurs et le public, à l'utilisation des statistiques	<ul style="list-style-type: none"> • Des actions visant à sensibiliser le grand public sont entreprises 	○ La DISED et les principaux services producteurs organisent au moins 1 fois par an, une journée de sensibilisation à l'intention des décideurs	DISED	33725	9565	6041	6040	6040	6040
			○ La DISED et les services producteurs animent une fois par an, la journée africaine de la statistique							
Adhérer aux normes de diffusion internationales	Djibouti adhère au SGDD	1. Séminaires et Ateliers de formation au SGDD	DISED	6000	1200	1200	1200	1200	1200	
		2. Mise à jour des données et méta données								
		3. Edification de bases de données centralisées accessibles au public								
Total des coûts de l'axe stratégique N° 4					135851	13328	48470	24684	24684	24684
Coût global de la SNDS 2011-2015					3607767	812496	956542	685726	620059	532944

Annexe 2: Répartition des coûts du projet de SDS 2011-2015 par objectif opérationnel ou sectoriel et par rubrique de coûts

Objectif stratégique N°1: Etablir un nouveau cadre réglementant les activités statistiques et organisant la coordination du Système statistique national									
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Rubrique des coûts	Coûts (en milliers de FDJ)					
				Total	2011	2012	2013	2014	2015
Gouvernance générale	Mettre à jour les textes réglementaires et la réforme institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Le SSN dispose d'un cadre réglementaire revu et corrigé, notamment en ce qui concerne le respect de principes fondamentaux de la statistique officielle et l'attribution des missions statistiques au niveau central et décentralisé 	Divers frais de fonctionnement	180	120	60			
			Assistance technique internationale	5410	5410				
			Expertise nationale	1922	1922				
			Sous-total	7512	7452	60			
Coordination	Mettre en place un système de coordination technique effective dans les domaines retenus dans la SNDS 2006-2010	<ul style="list-style-type: none"> Le Comité de coordination statistique se réunit de façon régulière La DISED dispose d'une mission de relation avec les services utilisateurs et les autres producteurs Des outils statistiques harmonisés sont mis en place Les échanges de données sont formalisés avec les principales composantes productrices du SSN 	Frais de publication et de diffusion	1680		1680			
			Divers frais de fonctionnement	6689	929	1080	1080	1800	1800
			Assistance technique internationale	6840		6840			
			Sous-total	15209	929	9600	1080	1800	1800
Renforcement institutionnel	Restructurer la DISED pour répondre aux enjeux de la nouvelle Loi statistique	<ul style="list-style-type: none"> La DISED dispose des cadres nécessaires à l'exécution de sa mission La DISED dispose d'un plan permettant un appui technique aux producteurs sectoriels et la création de structures au sein des districts La formation des cadres aux procédures de management d'une direction de la statistique La création d'un cadre de travail adapté à une production statistique de qualité 	Charges de personnel	20160		5040	5040	5040	5040
			Equipement fongible	17088	3418	3418	3418	3418	3418
			Divers frais de fonctionnement	45322	2400	2400	2400	19061	19061
			Assistance technique internationale	270097	70168	66643	66643	33322	33322
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	24764		24764			
			Renforcement institutionnel	30000		30000			
			Divers investissements	162202		162202			
Sous-total	569633	75985	294467	77501	60840	60840			
Planification	Assurer le suivi de la mise en œuvre de la SNDS	<ul style="list-style-type: none"> Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SNDS sont régulièrement évalués 	Frais de publication et de diffusion	4200	420	420	840	420	2100
			Divers frais de fonctionnement	3744	60	120	120	120	3324
			Assistance technique internationale	12335			5287		7049
			Expertise nationale	3204	641	641	641	641	641
			Sous-total	23483	1121	1181	6887	1181	13114

Total des coûts de l'axe stratégique N° 1	Charges de personnel	20160		5040	5040	5040	5040
	Frais de publication et de diffusion	5880	420	2100	840	420	2100
	Equipement fongible	17088	3418	3418	3418	3418	3418
	Divers frais de fonctionnement	55934	3509	3660	3600	20981	24185
	Assistance technique internationale	294682	75577	73483	71930	33322	40370
	Expertise nationale	5126	2563	641	641	641	641
	Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	24764		24764			
	Renforcement institutionnel	30000		30000			
	Divers investissements	162202		162202			
	Total Axe 1	615838	85487	305308	85469	63821	75754

Objectif stratégique N°2: Développer en quantité et en qualité les ressources humaines affectées au Système statistique national									
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Rubrique des coûts	Coûts (en milliers de FDJ)					
				Total	2011	2012	2013	2014	2015
Formation	Former et recruter les cadres et agents nécessaires au système statistique djiboutien	<ul style="list-style-type: none"> • Former et recruter 8 Ingénieurs Statisticiens Economistes et Ingénieurs Démographes (Bac + 5 ans) • Former et recruter 20 Ingénieurs des Travaux Statistiques ou équivalent (Bac + 4 ans) • Former et recruter 50 Adjoints de la Statistique (Bac + 2 ans) 	Frais de publication et de diffusion	1200		600	600		
			Divers frais de fonctionnement	3000	600	600	600	600	600
			Formations	213524	20324	72600	80400	24600	15600
			Sous-total	217724	20924	73800	81600	25200	16200
	Former et recycler le personnel affecté actuellement au Système statistique national	<ul style="list-style-type: none"> • Les cadres responsables de la production sont formés aux techniques spécifiques de leur domaine d'activités • Le personnel non statisticien affecté au système bénéficie d'un cycle de formation continue lui permettant d'acquérir un savoir faire dans les domaines de la collecte, du traitement de l'analyse et de la publication des résultats • La DISED dispose d'une pré-structure de formation à l'intention des utilisateurs de l'information statistique 	Frais de publication et de diffusion	1800		600	600	600	
			Assistance technique internationale	7049	3524		3524		
			Formations	63840	3840	13200	29280	15120	2400
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	3000		3000			
			Sous-total	75689	7364	16800	33404	15720	2400
	Total des coûts de l'axe stratégique N° 2			Frais de publication et de diffusion	3000		1200	1200	600
Divers frais de fonctionnement				3000	600	600	600	600	600
Assistance technique internationale				7049	3524		3524		
Formations				277364	24164	85800	109680	39720	18000
Equipements informatiques, bureautiques et logiciels				3000		3000			
Total Axe 2				293413	28289	90600	115004	40920	18600

Objectif stratégique N°3: Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites									
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Rubrique des coûts	Coûts (en milliers de FDJ)					
				Total	2011	2012	2013	2014	2015
Population	Maîtriser la connaissance de la population du pays en ce qui concerne son effectif, ses différentes composantes et sa dynamique	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des données du recensement ; La rétroaction sur l'ensemble des séries statistiques concernées, est assurée. 	Charges de personnel	18312	9156	9156			
			Frais de publication et de diffusion	36623	18312	18312			
			Equipement fongible	18312	9156	9156			
			Divers frais de fonctionnement	27467	13734	13734			
			Assistance technique internationale	54935	27467	27467			
			Expertise nationale	27467	13734	13734			
			Sous-total	183116	91558	91558			
	Créer un véritable système centralisé de collecte et mise à disposition des données d'état civil pour l'ensemble du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Les données issues des fiches d'état civil, sont exploitées à des fins statistiques et publiées 	Charges de personnel	61392		11208	11208	16968	22008
			Frais de publication et de diffusion	6371	1200	1236	1273	1311	1351
			Equipement fongible	27341		6835	6835	6835	6835
			Divers frais de fonctionnement	11748		2136	3204	3204	3204
			Assistance technique internationale	41332	7049	11214	7690	7690	7690
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	54386		54386			
			Equipement logistique d'enquêtes	4272		4272			
Sous-total	206841	8249	91287	30210	36008	41087			
Conditions de vie des ménages	Adapter la production statistique aux besoins de suivi des conditions de vie des ménages et d'évaluation de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> Une enquête permanente auprès des ménages est réalisée à partir de 2007 Une enquête intégrale est réalisée en 2009 Deux enquêtes de type démographique et de santé (EDIM) sont réalisées 	Charges de personnel	64526			12389	26069	26069
			Frais de publication et de diffusion	3780			1260	1260	1260
			Equipement fongible	6835		1709	1709	1709	1709
			Assistance technique internationale	49342		7049	24671	17622	
			Expertise nationale	5767			1922	1922	1922
			Etudes et Enquêtes	247392	85440	3460	19224	120043	19224
			Formations	4272			4272		
			Sous-total	381914	85440	12218	65447	168625	50184
Méthodologies	Etablir progressivement pour	<ul style="list-style-type: none"> Les instruments de collecte (questionnaires, méthodologies, 	Divers frais de	9612	3204	1068	1068	2136	2136

Objectif stratégique N°3: Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites									
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Rubrique des coûts	Coûts (en milliers de FDJ)					
				Total	2011	2012	2013	2014	2015
	chaque secteur une méthodologie précise et régulièrement évaluée	listes de points d'observation, etc.) sont harmonisés et la qualité des données est améliorée	fonctionnement						
			Assistance technique internationale	65201	22909	7049	10573	14098	10573
			Sous-total	74813	26113	8117	11641	16234	12709
Comptes économiques	Consolider le dispositif d'élaboration des comptes nationaux et mettre en place le SCN 93	<ul style="list-style-type: none"> La production et la publication de comptes nationaux fiables et de qualité reconnue 	Charges de personnel	92088	7920	10800	20856	23736	28776
			Frais de publication et de diffusion	3360		840	840	840	840
			Equipement fongible	8544	1709	1709	1709	1709	1709
			Divers frais de fonctionnement	4272		1068	1068	1068	1068
			Assistance technique internationale	59594	18263	18263	7690	7690	7690
			Etudes et Enquêtes	48701	23069	6408	6408	6408	6408
			Formations						
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	25474	12737	12736			
			Sous-total	242033	63698	51824	38570	41450	46490
Statistiques des prix	Elaborer et publier mensuellement, des indices des prix à la consommation comparables sur le plan international	<ul style="list-style-type: none"> Les indices des prix à la consommation est mensuellement calculé et publié suivant les normes prescrites du SGDD L'enquête sur les dépenses, les consommations et les revenus des ménages est exécutée 	Charges de personnel	32254	6451	6451	6451	6451	6451
			Frais de publication et de diffusion	16800	3360	3360	3360	3360	3360
			Equipement fongible	8544	1709	1709	1709	1709	1709
			Divers frais de fonctionnement	27768	5554	5554	5554	5554	5554
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	641				641	
			Sous-total	86006	17073	17073	17073	17714	17073
Commerce extérieur	Amélioration de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur	<ul style="list-style-type: none"> la publication régulière d'un bulletin trimestriel du Commerce Extérieur et la production d'indices du Commerce extérieur l'évaluation régulière de la qualité des données du commerce extérieur 	Charges de personnel	20204		5040	5040	5040	5084
			Frais de publication et de diffusion	16800	3360	3360	3360	3360	3360
			Equipement fongible	8544	1709	1709	1709	1709	1709
			Divers frais de fonctionnement	5340	1068	1068	1068	1068	1068
			Assistance technique internationale	12335	12335				
			Formations						
			Equipements informatiques,	6340	6340				

Objectif stratégique N°3: Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites									
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Rubrique des coûts	Coûts (en milliers de FDJ)					
				Total	2011	2012	2013	2014	2015
			bureautiques et logiciels						
			Sous-total	69563	24812	11177	11177	11177	11221
Balance des paiements	Elaborer et diffuser des statistiques de balance des paiements de qualité reconnue	<ul style="list-style-type: none"> L'élaboration des statistiques de balance des paiements dans les normes et délais prescrits par le SGDD 	Charges de personnel	15720	2136	2136	2136	2136	7176
			Autres Charges récurrentes	2160	432	432	432	432	432
			Frais de publication et de diffusion	3600	720	720	720	720	720
			Divers frais de fonctionnement	17088	3418	3418	3418	3418	3418
			Equipement logistique d'enquêtes	4272	4272				
			Sous-total	42840	10978	6706	6706	6706	11746
Monnaie, Finances et Assurances	Appuyer la mise en place d'une unité de production des statistiques budgétaires et financières	<ul style="list-style-type: none"> Les données statistiques budgétaires et financières sont collectées et publiées régulièrement Le TOFE est établi régulièrement suivant les normes internationales admises 	Charges de personnel	19440	2880	2880	2880	2880	7920
			Frais de publication et de diffusion	16800	3360	3360	3360	3360	3360
			Equipement fongible	8544	1709	1709	1709	1709	1709
			Divers frais de fonctionnement	5340	1068	1068	1068	1068	1068
			Assistance technique internationale	38448	7690	7690	7690	7690	7690
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	6340	6340				
			Sous-total	94912	23046	16706	16706	16706	21746
Industrie, Commerce et Services	Créer une structure commune de statistiques qui aurait en charge d'une part l'entretien du fichier des entreprises et établissements et d'autre part le recueil des données statistiques structurelles et conjoncturelles, auprès de ces entités	<ul style="list-style-type: none"> La création d'un service statistique fonctionnel au sein du Ministère du Commerce et de l'Industrie La production de statistiques structurelles et conjoncturelles de qualité, portant sur l'industrie, le commerce et les services 	Charges de personnel	32330		5904	5904	8784	11738
			Frais de publication et de diffusion	10080			3360	3360	3360
			Equipement fongible	8544	1709	1709	1709	1709	1709
			Divers frais de fonctionnement	3204			1068	1068	1068
			Assistance technique internationale	123674	14738	21787	71770	7690	7690
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	6340	6340				
			Sous-total	184172	22787	29400	83810	22610	25565
Transports	Appuyer la mise en place de l'Observatoire National des Transports qui a pour fonction de collecter et traiter périodiquement l'ensemble des	<ul style="list-style-type: none"> La production régulière de statistiques nécessaires à la gestion stratégique de la chaîne des transports 	Charges de personnel	13680				2880	10800
			Frais de publication et de diffusion	3600	720	720	720	720	720
			Equipement fongible	8544	1709	1709	1709	1709	1709

Objectif stratégique N°3: Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites										
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Rubrique des coûts	Coûts (en milliers de FDJ)						
				Total	2011	2012	2013	2014	2015	
	informations sur le volume des flux des échanges commerciaux, les prix et la qualité de service des chaînes de transport		Etudes et Enquêtes	61944	61944					
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	7540	7540					
			Sous-total	95308	71912	2429	2429	5309	13229	
Agriculture, Elevage, Eau, et Pêche	Créer un service de statistique unique au sein du MAEM-RH, qui aurait la charge de collecter, traiter et diffuser régulièrement des statistiques de qualité dans les filières de l'agriculture, de l'élevage, de l'eau et de la pêche	<ul style="list-style-type: none"> • La création d'un service statistique fonctionnel au sein du MAEM-RH • La production de statistiques de qualité, portant sur l'agriculture, de l'élevage, de l'eau et de la pêche 	Charges de personnel	96574	14995	14995	14995	25795	25795	
			Frais de publication et de diffusion	3600	720	720	720	720	720	
			Equipement fongible	8544	1709	1709	1709	1709	1709	
			Divers frais de fonctionnement	97137	32115	32115	10969	10969	10969	
			Assistance technique internationale							
			Expertise nationale	19224	6408	6408	6408			
			Formations							
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	12875	9589	412	2050	412	412	
			Equipement logistique d'enquêtes	28800	28800					
			Sous-total	266754	94336	56359	36850	39604	39604	
Education	Consolider le dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer des informations administratives nécessaires au pilotage du secteur de l'éducation • Disposer des principaux indicateurs sur le niveau d'éducation de la population 	Charges de personnel	148920	12216	26616	31656	36696	41736	
			Frais de publication et de diffusion	12000	2400	2400	2400	2400	2400	
			Equipement fongible	8544	1709	1709	1709	1709	1709	
			Divers frais de fonctionnement	5340	1068	1068	1068	1068	1068	
			Assistance technique internationale	99965	33322	33322	33322			
			Etudes et Enquêtes	11682		3186	8496			
			Sous-total	286451	50714	68300	78650	41873	46913	
Santé	Finaliser la mise en place d'un système cohérent d'information sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer des informations administratives nécessaire au pilotage du secteur • Disposer des principaux indicateurs sur l'état de santé de la 	Charges de personnel	60360	2136	2136	2136	24456	29496	
			Frais de publication et de diffusion	5700	1140	1140	1140	1140	1140	

Objectif stratégique N°3: Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites									
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Rubrique des coûts	Coûts (en milliers de FDJ)					
				Total	2011	2012	2013	2014	2015
		population à travers la réalisation d'une enquête auprès des ménages	Equipement fongible	8544	1709	1709	1709	1709	1709
			Divers frais de fonctionnement	5340	1068	1068	1068	1068	1068
			Assistance technique internationale	7049	7049				
			Formations	8010	1602	1602	1602	1602	1602
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	38038	38038				
			Sous-total	133041	52741	7655	7655	29975	35015
Statistiques de la population active	Regrouper l'ensemble des fonctions statistiques relevant des filières de l'emploi et du travail, au sein d'une même entité	<ul style="list-style-type: none"> • La création d'un service statistique fonctionnel au sein du Ministère de l'Emploi et du Travail • La production de statistiques de qualité reconnue, portant sur l'emploi et le travail dans le secteur public et privé formel 	Charges de personnel	57480	2136	5016	7896	18696	23736
			Frais de publication et de diffusion	4500	720	720	1140	1140	780
			Equipement fongible	8544	1709	1709	1709	1709	1709
			Divers frais de fonctionnement	3204			1068	1068	1068
			Assistance technique internationale	38448	7690	7690	7690	7690	7690
			Formations						
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	31698	6340	6340	6340	6340	6340
			Sous-total	143874	18594	21474	25842	36642	41322
Habitat	Renforcer les capacités d'analyse de la Direction de l'Habitat	<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de la connaissance des caractéristiques des habitations, des conditions de logement, et cadre de vie des ménages djiboutiens 	Charges de personnel	35208	7176	10056	17976		
			Equipement fongible	5126	1709	1709	1709		
			Divers frais de fonctionnement	3204	1068	1068	1068		
			Assistance technique internationale	21146	7049	7049	7049		
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	6340	6340				
			Sous-total	71024	23341	19882	27802		
Total des coûts de l'axe stratégique N° 3			Charges de personnel	880763	188632	103237	141522	200586	246785

Objectif stratégique N°3: Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites									
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Rubrique des coûts	Coûts (en milliers de FDJ)					
				Total	2011	2012	2013	2014	2015
			Autres Charges récurrentes	2160	432	432	432	432	432
			Frais de publication et de diffusion	117671	28380	18576	23653	23691	23371
			Equipement fongible	401055	295110	27341	27341	25632	25632
			Divers frais de fonctionnement	245992	97026	50699	32756	32756	32756
			Assistance technique internationale	588753	170310	121111	178142	70168	49021
			Expertise nationale	38341	19758	6408	8330	1922	1922
			Etudes et Enquêtes	425834	223853	15770	34128	126451	25632
			Formations	33642	22962	1602	5874	1602	1602
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	216563	120156	73874	8389	7393	6752
			Equipement logistique d'enquêtes	74724	70452	4272			
			Divers investissements	44500	44500				
			Total Axe 3	3070001	1281570	423322	460568	490634	413906

Publication et Diffusion	Etablir à la DISED une politique de diffusion limitée mais efficace	<ul style="list-style-type: none"> • DEV Info installé et renseigné • Publication thématique une fois par an d'un document d'environ 20 pages • Mise à jour régulière de l'annuaire électronique • Diffusion via le site INTERNET des meta-données 	Charges de personnel	43200		10800	10800	10800	10800
			Frais de publication et de diffusion	2400		600	600	600	600
			Divers frais de fonctionnement	480		120	120	120	120
			Assistance technique internationale	28195		17622	3524	3524	3524
			Expertise nationale	5126	2563	2563			
			Formations	600		600			
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	1800		1800			
			Sous-total	81802	2563	34105	15044	15044	15044
	Définir pour chaque secteur un format de diffusion adapté	<ul style="list-style-type: none"> • Les secteurs qui publient et diffusent leurs informations, disposent d'un plan de formation 	Frais de publication et de diffusion	9600		2400	2400	2400	2400
			Assistance technique internationale	3524		3524			
			Formations	1200		1200			
			Sous-total	14324		7124	2400	2400	2400
	Sensibiliser les décideurs et le public, à l'utilisation des statistiques	<ul style="list-style-type: none"> • Des actions visant à sensibiliser le grand public sont entreprises 	Divers frais de fonctionnement	27000	5400	5400	5400	5400	5400
			Assistance technique internationale	3524	3524				
			Expertise nationale	3204	641	641	641	641	641
			Sous-total	33728	9565	6041	6041	6041	6041
Adhérer aux normes de diffusion internationales	Djibouti adhère au SGDD	Formations	6000	1200	1200	1200	1200	1200	
		Sous-total	6000	1200	1200	1200	1200	1200	
Total des coûts de l'axe stratégique N° 4			Charges de personnel	43200		10800	10800	10800	10800
			Frais de publication et de diffusion	12000		3000	3000	3000	3000
			Divers frais de fonctionnement	27480	5400	5520	5520	5520	5520
			Assistance technique internationale	35241	3524	21143	3524	3524	3524
			Expertise nationale	8330	3204	3204	641	641	641
			Formations	7800	1200	3000	1200	1200	1200
			Equipements informatiques,	1800		1800			

	bureautiques et logiciels						
	Total Axe 4	135851	13328	48470	24684	24684	24684
Coût global de la SNDS 2011-2015	Charges de personnel	831848	67201	128233	157362	216426	262625
	Autres Charges récurrentes	2160	432	432	432	432	432
	Frais de publication et de diffusion	164494	36432	43188	28693	27711	28471
	Equipement fongible	160142	31370	39914	30758	29050	29050
	Divers frais de fonctionnement	312479	72873	74212	42476	59857	63061
	Assistance technique internationale	948445	248186	243208	257121	107014	92916
	Expertise nationale	65915	25909	23987	9612	3204	3204
	Etudes et Enquêtes	369718	170453	13054	34128	126451	25632
	Formations	297446	26966	90402	116754	42522	20802
	Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	225574	99602	103438	8389	7393	6752
	Equipement logistique d'enquêtes	37344	33072	4272			
	Renforcement institutionnel	30000		30000			
	Divers investissements	162202		162202			
		Total général	3607767	812496	956542	685726	620059

Annexe 3 : Répartition des coûts du SDS 2011 – 2015 par rubrique (en %)

Rubrique des coûts	Coûts (en milliers FDJ)					
	Total	2011	2012	2013	2014	2015
Charges de personnel	23,1	8,3	13,4	22,9	34,9	49,3
Autres Charges récurrentes	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1
Frais de publication et de diffusion	4,6	4,5	4,5	4,2	4,5	5,3
Equipement fongible	4,4	3,9	4,2	4,5	4,7	5,5
Divers frais de fonctionnement	8,7	9,0	7,8	6,2	9,7	11,8
Assistance technique internationale	26,3	30,5	25,4	37,5	17,3	17,4
Expertise nationale	1,8	3,2	2,5	1,4	0,5	0,6
Etudes et Enquêtes	10,2	21,0	1,4	5,0	20,4	4,8
Formations	8,2	3,3	9,5	17,0	6,9	3,9
Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	6,3	12,3	10,8	1,2	1,2	1,3
Equipement logistique d'enquêtes	1,0	4,1	0,4			
Renforcement institutionnel	0,8		3,1			
Divers investissements	4,5		17,0			
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Annexe 4 : Répartition des coûts du projet de SNDS 2011-2015 par domaine statistique (en %)

Domaine statistique	Part de coûts (en %)					
	Total	2011	2012	2013	2014	2015
Gouvernance générale	0,2	0,9	0,0			
Coordination	0,4	0,1	1,0	0,2	0,3	0,3
Renforcement institutionnel	15,8	9,4	30,8	11,3	9,8	11,4
Planification	0,7	0,1	0,1	1,0	0,2	2,5
<i>Total Axe 1: Cadre légal et réglementaire</i>	<i>17,1</i>	<i>10,5</i>	<i>31,9</i>	<i>12,5</i>	<i>10,3</i>	<i>14,2</i>
Formation initiale	6,0	2,6	7,7	11,9	4,1	3,0
Formation continue	2,1	0,9	1,8	4,9	2,5	0,5
<i>Total Axe 2: Formation</i>	<i>8,1</i>	<i>3,5</i>	<i>9,5</i>	<i>16,8</i>	<i>6,6</i>	<i>3,5</i>
Analyse des données du recensement de la population	5,1	11,3	9,6	0,0	0,0	0,0
Etat civil	5,7	1,0	9,5	4,4	5,8	7,7
<i>Total Population</i>	<i>10,8</i>	<i>12,3</i>	<i>19,1</i>	<i>4,4</i>	<i>5,8</i>	<i>7,7</i>
Conditions de vie des ménages	10,6	10,5	1,3	9,5	27,2	9,4
Méthodologies	2,1	3,2	0,8	1,7	2,6	2,4
Comptes économiques	6,7	7,8	5,4	5,6	6,7	8,7
Statistiques des prix	2,4	2,1	1,8	2,5	2,9	3,2
Commerce extérieur	1,9	3,1	1,2	1,6	1,8	2,1
Balance des paiements	1,2	1,4	0,7	1,0	1,1	2,2
Monnaie, Finances et Assurances	2,6	2,8	1,7	2,4	2,7	4,1
Industrie, Commerce et Services	5,1	2,8	3,1	12,2	3,6	4,8
Transports	2,6	8,9	0,3	0,4	0,9	2,5
Agriculture Elevage, Pêche et Eau	7,4	11,6	5,9	5,4	6,4	7,4
<i>Total statistiques économiques</i>	<i>30,0</i>	<i>40,4</i>	<i>20,0</i>	<i>31,1</i>	<i>26,0</i>	<i>35,0</i>
Education	7,9	6,2	7,1	11,5	6,8	8,8
Santé	3,7	6,5	0,8	1,1	4,8	6,6
Statistiques de la population active	4,0	2,3	2,2	3,8	5,9	7,8
Habitat	2,0	2,9	2,1	4,1	0,0	0,0
<i>Total statistiques démographiques et sociales</i>	<i>17,6</i>	<i>17,9</i>	<i>12,3</i>	<i>20,4</i>	<i>17,5</i>	<i>23,1</i>
<i>Total Axe 3: Qualité et Régularité des statistiques</i>	<i>71,0</i>	<i>84,4</i>	<i>53,5</i>	<i>67,2</i>	<i>79,1</i>	<i>77,7</i>
<i>Axe 4: Publication et Diffusion</i>	<i>3,8</i>	<i>1,6</i>	<i>5,1</i>	<i>3,6</i>	<i>4,0</i>	<i>4,6</i>
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Annexe 5: Tableau des coûts paramétriques utilisés pour le chiffrage du plan d'actions

Description	Unité	Coût en FDJ	Coût en \$ US
Taux de change	montant	178	1
Charges de personnel			
Cadre supérieur (Catégorie A)	montant/mois	350000	1966
Cadre moyen (Catégorie B)	montant/mois	200000	1124
Divers personnel	montant/mois	70000	393
Prime Directeur du Projet	montant/mois	97900	550
Prime Coordinateurs/ Assistants/ Cadres	montant/mois	89000	500
Prime Secrétaire et Agents	montant/mois	71200	400
Prime Chauffeur	montant/mois	62300	350
Frais de supervision de la collecte des données	montant forfaitaire	1780000	10000
Autres charges récurrentes			
Electricité	montant/mois	480000	2697
Téléphone	montant/mois	360000	2022
Internet	montant/mois	240000	1348
Frais de publication et de diffusion			
Annuaire statistique	Coût unitaire moyen	3000	17
Document de travail	Coût unitaire moyen	3500	20
Edition de cours	montant forfaitaire	500000	2809
Production des registres d'état civil	Coût unitaire moyen	10	0,0562
Autres modes de diffusion	montant forfaitaire	178000	1000
Equipement fongible			
Fournitures de bureau	montant forfaitaire	890000	5000
Fournitures informatiques	montant forfaitaire	534000	3000
Divers fonctionnement			
Réunions techniques (pause café)	Coût unitaire moyen	50000	281
Ateliers et Séminaires	montant forfaitaire	890000	5000
Frais de déplacement et perdiems	montant/jour/personne	10000	56
Carburant et lubrifiant	montant forfaitaire	890000	5000
Entretien des véhicules	30 % du coût des équipements		
Assistance technique internationale			
Consultant international	mois/homme	2937000	16500
Volontaire international	mois/homme	534000	3000
Expert international	Salaire brut mensuel	2314000	13000
Expertise nationale			
Consultant national	mois/homme	534000	3000
Expert national	mois/homme	445000	2500
Etudes et Enquêtes			
Enquête permanente auprès de ménages Phase 2	montant/ménage	5340	30
Enquête permanente auprès de ménages Phase 3	montant/ménage	9612	54
Formation			
Frais de scolarité ISE	montant forfaitaire	3900000	21910
Frais de scolarité Ingénieur démographe	montant forfaitaire	3600000	20225
Frais de scolarité ITS Abidjan	montant forfaitaire	2200000	12360
Frais de scolarité ITS Dakar	montant forfaitaire	4300000	24157
Frais de scolarité Adjoint technique de la statistique	montant forfaitaire	2000000	11236
Ingénierie de la formation	montant forfaitaire	3000000	16854
Concours et soutien scolaire	montant forfaitaire	500000	2809
Techniques d'enquêtes (PM sur RGPH)	montant forfaitaire	1 800 000	10112
Cartographie censitaire (PM sur RGPH)	montant forfaitaire	1 800 000	10112
Traitement des données (PM sur RGPH)	montant forfaitaire	1 800 000	10112
Analyse et publication (PM sur RGPH)	montant forfaitaire	1 800 000	10112
Formation SCN 93	montant forfaitaire	2 000 000	11236

Formation ERETES (base)	montant forfaitaire	1 000 000	5618
Comment gérer la qualité au sein d'un INS	montant forfaitaire	1 000 000	5618
Gestion d'un INS	montant forfaitaire	1 000 000	5618
Commerce extérieur	montant forfaitaire	2 000 000	11236
Les enquêtes industrielles et commerciales	montant forfaitaire	2 000 000	11236
Gestion d'un Etat civil informatisé	montant forfaitaire	1 000 000	5618
Carte scolaire	montant forfaitaire	2 000 000	11236
Santé	montant forfaitaire	2 000 000	11236
Les enquêtes agricoles	montant forfaitaire	2 000 000	11236
La tenue d'un répertoire d'Entreprise	montant forfaitaire	2 000 000	11236
Collecte des données	montant forfaitaire	1 800 000	10112
Traitement des données brutes (y compris aspects informatiques)	montant forfaitaire	2 000 000	11236
Analyse descriptive	montant forfaitaire	1 800 000	10112
Analyse des séries	montant forfaitaire	1 800 000	10112
Analyse régressive	montant forfaitaire	1 800 000	10112
Analyse multivariée	montant forfaitaire	1 800 000	10112
Les outils informatique d'analyse	montant forfaitaire	1 800 000	10112
La publication et la diffusion	montant forfaitaire	2 000 000	11236
Qualité de l'information statistique	montant forfaitaire	400 000	2247
Utilisation des données	montant forfaitaire	400 000	2247
Ingénierie de la formation	montant forfaitaire	4000000	22472
Concours et soutien scolaire	montant forfaitaire	200000	1124
Stages et Voyages d'études	montant forfaitaire	1780000	10000
Equipements informatiques, bureautiques et logiciels			
Postes de travail informatique	montant forfaitaire	250000	1404
Equipement informatique complet	montant forfaitaire	1780000	10000
Equipement bureautique	montant forfaitaire	3503040	19680
Equipement logistique d'enquêtes			
Véhicule 4X4 Pick up	montant forfaitaire	3560000	20000
Moto	montant forfaitaire	440000	2472

Annexe 6: Projection des Indicateurs de Renforcement des Capacités statistiques en 2010 et 2012

Tableau N° A6.1 : Indicateurs portant sur l'ensemble des données statistiques

Domaine	Filière	Année de référence	Nom de l'organisme
Comptes économiques	Comptes économiques	2000	DISED
Statistiques des prix	Statistiques des prix	2003	DISED
Balance des paiements	Balance des paiements	2003	BCD
Monnaie, Finances et Assurances	Monnaie et Crédit	2003	BCD
	Finances officielles		
	Banque et Assurances		
Commerce extérieur	Commerce extérieur	2003	DISED
Population	Etat et structure de la population	1983	DISED
	Mouvements migratoires		
	Données d'état civil (Naissances) ²⁶	2003	Direction de la population
	Données d'état civil (Mariages/Divorces) ²⁷	2003	Tribunal de la charia
Revenus et dépenses des ménages	Revenus et dépenses des ménages		
Santé	Santé	2002	SIS/DEPCI
	Nutrition	1996	DISED
Education	Education	2003	Direction de la planification de l'éducation
	Alphabétisation		
Statistiques de la population active	Statistiques de la population active		
Tourisme	Tourisme		
Culture	Culture		
Agriculture, Sylviculture et Pêche	Agriculture	1995/96	Section des statistiques agricoles/ Direction de l'agriculture et des forêts
	Elevage	1996	
	Pêche		Subdivision des statistiques/ Service de gestion des ressources halieutiques
Industries manufacturières	Industries manufacturières		
Energie	Energie ²⁸	1999	EDD
Commerce	Commerce		
Communication	Communication	n.d.	DJIBTELECOM
Transports	Transports		
Ressources naturelles et Environnement	Ressources naturelles et Environnement		
Eau potable et Assainissement	Eau potable ²⁹	1999	EDD
	Assainissement		
Habitat	Habitat		
Gouvernance	Gouvernance		

²⁶ Concerne uniquement le District de Djibouti-ville

²⁷ Concerne uniquement le District de Djibouti-ville

²⁸ Energie électrique produite et distribuée

²⁹ Distribution d'eau potable en zones urbaines

Tableau N° A6. 2 : Projection des Indicateurs portant sur un organisme de production statistique par rapport à l'année de référence

	Ensembles des filières /DISED	Comptes nationaux		Prix		Commerce extérieur		Conditions de vie des ménages			
	2003	2013	2015	2013	2015	2013	2015	2013	2015		
Coût cumulé SNDS (en millions de fdj)		96,3	201,7	28,5	71,7	30,0	62,2	81,4	318,3		
Fonctionnement		20,0	90,2	28,5	71,1	14,4	46,6	1,4	62,6		
Investissement		76,2	111,5	0,0	0,5	15,6	15,6	80,0	255,6		
Expertise d'assistance technique internationale (mois/hommes)		42,0	66,0	-	-	3,5	3,5	9,0	14,0		
Expertise nationale (mois/hommes)								3,0	6,0		
Financement national public (en millions de fdj)											
Fonctionnement	39,2										
Investissement	néant										
Financement des donateurs (en millions de fdj)											
Ressources monétaires	n.d.										
Expertise d'assistance technique (personnes/jours)	n.d.										
Organismes donateurs/partenaires	BM, BAD/FAD, PNUD, FNUAP, UNICEF, Union Européenne et Ligue Arabe										
Personnel statistique (permanent, équivalent plein temps)											
Nombre	25	5	6	-	-	-	1	-	4		
Déperdition (%)	8										
Equipement en TIC											
Ordinateur central	Non						Oui				
Réseau interne	Non						Oui				
Diffusion INTERNET	Oui (partiellement)						Oui				
PC en service	19						23				
Site Internet	Oui (site du MEFPP)						Oui				
Sources des données											
Enquêtes/Recensement des ménages	0	2	1					1	1		
Autres enquêtes/recensements	1	4	3	1	1						
Sources administratives	19 (30)	36	36			1	1	1	1		
Diffusion des données³¹											
Publications papier/Annuaire	15/0	1/0	1/0	12/0	12/0	4/0	4/0	1/0	1/0		
Autres modes de diffusion	13										

³⁰ Il s'agit des sources principalement liées à la confection de l'Annuaire statistique

³¹ Une diffusion mensuelle compte pour 12 diffusions; une trimestrielle pour 4

Tableau N° A6. 2 : Projection des Indicateurs portant sur un organisme de production statistique par rapport à l'année de référence

	Balance des Paiements			Finances Officielles			Commerce, Industrie et Services			Agriculture, Elevage, Pêche		
	BCD			MEFBP			MCIS			MAEP-RH		
	2003	2013	2015	2003	2013	2015	2003	2013	2015	2003	2013	2015
Coût cumulé SNDS (en millions de fdj)	-	14,7	35,7	-	33,1	79,1		43,5	155,2	-	125,6	222,3
Fonctionnement		11,2	32,1		15,0	41,8		7,8	46,9		47,3	136,3
Investissement		3,6	3,6		18,1	37,3		35,7	108,3		78,3	86,0
Expertise d'assistance technique internationale (mois/hommes)	-				36,0	60,0	-	42,0	66,0	-	12,0	12,0
Expertise nationale (mois/hommes)											36,0	36,0
Financement national public (en millions de fdj)												
Fonctionnement	Pas de budget											
Investissement	Pas de budget											
Financement des donateurs (en millions de fdj)												
Ressources monétaires	n.d.											
Expertise d'assistance technique (personnes/jours)	60											
Organismes donateurs/partenaires	FMI											
Personnel statistique (permanent, équivalent plein temps)												
Nombre	3	-	1	-	1	2	-	1	3	-	-	3
Déperdition (%)	0											
Equipement en TIC												
Ordinateur central	Non	Non	Non	-	Non	Non	-	Non	Non	-	Non	Non
Réseau interne	Oui	Oui	Oui	-	Non	Non	-	Non	Non	-	Non	Non
Diffusion INTERNET	Oui	Oui	Oui									
PC en service	9			-	1	1	-	1	1	-	5	5
Site Internet	Oui	Oui	Oui									
Sources des données												
Enquêtes/Recensement des ménages	0											
Autres enquêtes/recensements	1	1	1					1			2	2
Sources administratives	1	2	2	4	4	4	6	6	6	4	4	4
Diffusion des données ³²												
Publications papier/Annuaire	1/0	1/0	1/0	-	4/0	4/0	-	4/0	4/0	-	0/1	0/1
Autres modes de diffusion	1											

³² Une diffusion mensuelle compte pour 12 diffusions; une trimestrielle pour 4

Tableau N° A6. 2 : Projection des Indicateurs portant sur un organisme de production statistique par rapport à l'année de référence

	Education			Santé			Etat civil			Emploi		
	DPE			EIS			Direction de la Population			MEFP		
	2003	2013	2015	2003	2013	2015	2003	2013	2015	2003	2013	2015
Coût cumulé SNDS (en millions de fdj)	-	99,2	238,7	-	50,3	110,9	-	82,9	172,3	-	125,6	222,3
Fonctionnement		41,0	145,7		10,1	66,6		18,8	89,0		82,6	136,3
Investissement		58,2	93,0		40,2	44,2		64,1	83,3		43,0	86,0
Expertise d'assistance technique internationale (mois/hommes)		36,0	36,0		2,0	2,0		27,0	51,0		36,0	60,0
Expertise nationale (mois/hommes)												
Financement national public (en millions de fdj)												
Fonctionnement	Pas de budget			Pas de budget								
Investissement	Pas de budget			Pas de budget								
Financement des donateurs (en millions de fdj)												
Ressources monétaires	n.d.			n.d.								
Expertise d'assistance technique (personnes/jours)	néant			néant								
Organismes donateurs/partenaires												
Personnel statistique (permanent, équivalent plein temps)												
Nombre	6	8	10	5	-	8	-	-	3	-	2	6
Déperdition (%)	0			0								
Equipement en TIC												
Ordinateur central	Non	<i>Non</i>	<i>Non</i>	Non	Non	Non		Oui	Oui		Non	Non
Réseau interne	Oui	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	Non	Non	Non		Oui	Oui		Non	Non
Diffusion INTERNET	Oui			Non								
PC en service	6			4	6	6		12	12		1	1
Site Internet	Oui (site du Ministère)			Non								
Sources des données												
Enquêtes/Recensement des ménages	0			0								
Autres enquêtes/recensements	0	1	-	0								
Sources administratives	1			3	1	1	2	2	2	5	5	5
Diffusion des données ³³												
Publications papier/Annuaire	4/1	3/1	3/1	0/0	1/0	1/0	-	0/1	0/1	-	0/1	0/1
Autres modes de diffusion	6			1								

³³ Une diffusion mensuelle compte pour 12 diffusions; une trimestrielle pour 4

Tableau N°A6.3 : Projection des Indicateurs se rapportant aux ensembles de données statistiques

	Comptes nationaux			Prix			Commerce extérieur			Balance des paiements			Monnaie, Finances et Crédit		
	DISED			DISED			DISED			BCD			MEFBP BCD		
	2003	2013	2015	2003	2013	201	2003	2013	2015	2003	2013	2015	2003	2013	2015
<i>Echelle d'appréciation: 4=Hautement développé; 3=Développé; 2=Faiblement développé; 1=Sous-développé</i>															
0. Préalables pour la qualité															
0.1. Collecte des informations et maintien de la confidentialité garantis par la loi et effectifs	2	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3
0.2. Coordination effective en matière de statistique	2	2	3	-	3	3	-	3	3	-	2	3	-	2	3
0.3. Adéquation du nombre et des compétences des ressources humaines	1	1	2	-	3	3	-	1	2	-	2	3	-	1	2
0.4. Adéquation des locaux, des équipements et des installations Internet	2	3	3	-	3	3	-	3	3	-			-		
0.5. Mesure de programmation, de suivi et d'évaluation mise en oeuvre	1	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3
0.6. Concentration des efforts organisationnels sur la qualité	1	2	3	-	3	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3
1. Intégrité															
1.1. Indépendance des opérations statistiques	2	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3
1.2. Tradition reposant sur des normes professionnelles et éthiques	2	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3
2. Rigueur méthodologique															
2.1. Mise en œuvre des normes internationales ou régionales	1	2	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3	-	2	3
3. Exactitude et fiabilité															
3.1. Adéquation des sources de données	1	2	2	-	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3
3.2. Suivi des réponses	1	2	2	-	3	3	-	3	3	-	2	3	-	2	3
3.3. Validation des données administratives	1	2	3	-			-	2	3	-	3	3	-	2	3
3.4. Validation des sources des données et des résultats intermédiaires et finals	1	2	2	-			-	2	3	-	2	3	-	2	3
4. Utilité															
4.1. Consultation des utilisateurs	2	2	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3
4.2. Respect des délais pour les résultats statistiques	1	2	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3
4.3. Périodicité des résultats statistiques	1	2	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3
5. Accessibilité															
5.1. Efficacité de la diffusion	1	2	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3	-	2	3
5.2. Mise à jour des métadonnées	1	2	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3	-	2	3

Tableau N°A6.3 : Projection des Indicateurs se rapportant aux ensembles de données statistiques

	Conditions de vie des ménages			Population			Education			Santé			Emploi			Agriculture, Elevage, Pêche		
	DISED			DISED Direction de la Population			DISED			BCD			MEFBP BCD			MAEP-RH		
	2003	2013	2015	2003	2013	2015	2003	2013	2015	2003	2013	2015	2003	2013	2015	2003	2013	2015
Echelle d'appréciation: 4=Hautement développé; 3=Développé; 2=Faiblement développé; 1=Sous-développé																		
0. Préalables pour la qualité																		
0.1. Collecte des informations et maintien de la confidentialité garantis par la loi et effectifs	-	3	3	2	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3
0.2. Coordination effective en matière de statistique	-	2	3	2	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3
0.3. Adéquation du nombre et des compétences des ressources humaines	-	1	2	1	1	2	-	1	2	-	1	2	-	1	2	-	1	2
0.4. Adéquation des locaux, des équipements et des installations Internet	-	3	3	2	3	3	-			-			-			-		
0.5. Mesure de programmation, de suivi et d'évaluation mise en oeuvre	-	3	3	1	3	3	-	3	3	-	3	3	-	2	3	-	2	3
0.6. Concentration des efforts organisationnels sur la qualité	-	2	3	1	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3
1. Intégrité																		
1.1. Indépendance des opérations statistiques	-	3	3	1	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3
1.2. Tradition reposant sur des normes professionnelles et éthiques	-	2	3	1	1	2	-	2	3	-	2	3	-	1	2	-	1	2
2. Rigueur méthodologique																		
2.1. Mise en œuvre des normes internationales ou régionales	-	3	3	1	2	3	-	3	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3
3. Exactitude et fiabilité																		
3.1. Adéquation des sources de données	-	3	3	1	1	2	-	2	3	-	2	3	-	1	2	-	1	2
3.2. Suivi des réponses	-	2	3	1	1	2	-	2	3	-	2	3	-	1	2	-	2	3
3.3. Validation des données administratives	-	2	3	1	1	2	-	2	3	-	2	3	-	1	2	-	2	3
3.4. Validation des sources des données et des résultats intermédiaires et finals	-	2	3	1	1	2	-	2	3	-	2	3	-	1	2	-	2	3
4. Utilité																		
4.1. Consultation des utilisateurs	-	2	3	1	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3
4.2. Respect des délais pour les résultats statistiques	-	2	3	1	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3
4.3. Périodicité des résultats statistiques	-	2	3	1	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3
5. Accessibilité																		
5.1. Efficacité de la diffusion	-	2	3	1	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3
5.2. Mise à jour des méta données	-	2	3	1	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3

Tableau N°A6.3 : Projection des Indicateurs se rapportant aux ensembles de données statistiques

	Synthèses économiques		Statistiques démographiques et sociales		Ensemble	
	2013	2015	2013	2015	2013	2015
Echelle d'appréciation: 4=Hautelement développé; 3=Développé; 2=Faiblement développé; 1=Sous-développé						
0. Préalables pour la qualité	2,5	2,9	2,4	2,8	2,5	2,9
0.1. Collecte des informations et maintien de la confidentialité garantis par la loi et effectifs	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
0.2. Coordination effective en matière de statistique	2,4	3,0	2,8	3,0	2,6	3,0
0.3. Adéquation du nombre et des compétences des ressources humaines	1,6	2,4	1,0	2,0	1,3	2,2
0.4. Adéquation des locaux, des équipements et des installations Internet	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
0.5. Mesure de programmation, de suivi et d'évaluation mise en oeuvre	3,0	3,0	2,7	3,0	2,8	3,0
0.6. Concentration des efforts organisationnels sur la qualité	2,2	3,0	2,0	3,0	2,1	3,0
1. Intégrité	2,5	3,0	2,3	2,8	2,4	2,9
1.1. Indépendance des opérations statistiques	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
1.2. Tradition reposant sur des normes professionnelles et éthiques	2,0	3,0	1,5	2,5	1,8	2,8
2. Rigueur méthodologique	2,6	3,0	2,3	3,0	2,5	3,0
2.1. Mise en œuvre des normes internationales ou régionales	2,6	3,0	2,3	3,0	2,5	3,0
3. Exactitude et fiabilité	2,0	2,6	1,7	2,6	1,8	2,6
3.1. Adéquation des sources de données	2,0	2,8	1,7	2,5	1,8	2,7
3.2. Suivi des réponses	2,4	2,8	1,7	2,7	2,0	2,7
3.3. Validation des données administratives	1,8	2,4	1,7	2,7	1,7	2,5
3.4. Validation des sources des données et des résultats intermédiaires et finals	1,6	2,2	1,7	2,7	1,6	2,4
4. Utilité	2,8	3,0	2,0	3,0	2,4	3,0
4.1. Consultation des utilisateurs	2,8	3,0	2,0	3,0	2,4	3,0
4.2. Respect des délais pour les résultats statistiques	2,8	3,0	2,0	3,0	2,4	3,0
4.3. Périodicité des résultats statistiques	2,8	3,0	2,0	3,0	2,4	3,0
5. Accessibilité	2,6	3,0	2,0	3,0	2,3	3,0
5.1. Efficacité de la diffusion	2,6	3,0	2,0	3,0	2,3	3,0
5.2. Mise à jour des métadonnées	2,6	3,0	2,0	3,0	2,3	3,0
Moyenne	2,5	2,9	2,1	2,9	2,3	2,9

	Synthèses économiques		Statistiques démographiques et sociales		Ensemble	
	2013	2015	2013	2015	2013	2015
0. Préalables pour la qualité	2,5	2,9	2,4	2,8	2,5	2,9
1. Intégrité	2,5	3,0	2,3	2,8	2,4	2,9
2. Rigueur méthodologique	2,6	3,0	2,3	3,0	2,5	3,0
3. Exactitude et fiabilité	2,0	2,6	1,7	2,6	1,8	2,6
4. Utilité	2,8	3,0	2,0	3,0	2,4	3,0
5. Accessibilité	2,6	3,0	2,0	3,0	2,3	3,0
Moyenne	2,5	2,9	2,1	2,9	2,3	2,9
Echelle d'appréciation: 4=Hautement développé; 3=Développé; 2=Faiblement développé; 1=Sous-développé						

